

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

SUR LA VAGUE DE LA RÉCONCILIATION

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

SARAH ARCAND-LAROCQUE

DÉCEMBRE 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de recherche, Jade Bourdages-Lafleur, du Département de travail social, qui a été présente tout au long du processus de recherche et de rédaction. Elle m'a accompagné et m'a apporté de précieux conseils à chacune des étapes de ce travail. Merci à mon conjoint Louis-Philippe Beaudoin de m'avoir soutenu dans l'ensemble de mon cheminement scolaire, et ce, depuis le cégep. Également, merci à ma meilleure amie Annie-Claude Piché d'avoir été présente pour moi. Merci à mes collègues de classe, Marieke Hassell et Pier-Anne Paradis pour votre soutien constant. Des camarades qui sont devenues des amies précieuses.

Je désire également remercier l'ensemble des participants impliqués dans le projet de médiation sociale pour leur temps et pour les informations pertinentes qu'ils ont fourni pour l'avancement de ce projet de recherche.

Table des matières

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACROYME	vii
RÉSUMÉ	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	3
PROBLÉMATIQUE	3
1.1 Description du phénomène	5
1.1.1 Projet d'aménagement des berges	5
1.1.2 Un territoire partagé.....	6
1.1.3 Indicateur d'un climat de tension	7
1.1.4 Incivilités	8
1.1.5 Stratégie de reconnaissance social	9
1.2 Identification du problème	10
1.2.1 La vague à Guy : Un espace public qu'on se dispute.....	10
1.2.2 Des usages conflictuels de la Rive.....	11
1.3 Questions et les objectifs de la recherche	12
1.3.1 Objectif général	12
1.3.2 Objectifs spécifiques	12
CHAPITRE 2	13
CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	13
2.1 Le quartier comme lieu d'interactions sociales	14
2.2 La fonction du conflit : une clé pour la résolution de problèmes	14
2.2.1 Le rôle de la participation citoyenne dans le renforcement de la démocratie	15
2.3 La médiation sociale	16
2.3.1 La médiation sociale : un outil pour prévenir et résoudre les conflits	16
2.3.2 La médiation sociale, une réponse aux tensions dans les quartiers	17
2.3.3 Les avantages de la médiation sociale pour la communauté.....	19
2.4 La pertinence sociale et scientifique de la recherche	19
CHAPITRE III	21
MÉTHODOLOGIE	21
3.1 La stratégie générale de recherche	21
3.2 La médiation sociale comme outil de démocratisation du conflit	22
3.3 Modalité de recrutement	24
3.3.1 Les critères de sélection.....	25

3.4 La population à l'étude	25
3.5 Roue de Fiutak.....	25
3.6 La méthode et les instruments de collecte des données.....	28
3.6.1 Une méthode d'enquête axé sur l'observation	29
3.7 Les méthodes d'analyse des données : Traitement ou analyse des données	29
3.8 Les considérations éthiques	30
3.9 Limite de la recherche	31
CHAPITRE IV	32
ANALYSE DES RÉSULTATS.....	32
4.1 Conflit de proximité.....	33
4.1.1 Voisins en conflit : Les dynamiques de proximité	33
4.1.2 Des enjeux de sécurité routières	38
4.1.3 Horizon Partagé : La vision du quartier par les membres de l'Association	40
4.2 Enjeux de gestion urbaine.....	46
4.2.1 Les divergences observées dans l'application des règlements	49
4.3 Configuration Urbaine	52
4.3.1 En quête de place : Les défis persistants du stationnement	52
4.4 La culture du surf.....	63
CHAPITRE V	68
INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS	68
5.1 Vague de changement	68
5.1.1 Le conflit comme levier de changement.....	69
5.1.2 L'impact de la médiation sociale.....	70
5.1.3 Le climat de tension à la vague à Guy.....	70
5.1.4 Incivilités en milieu urbain	71
5.2 Luites de pouvoir et conflits	72
5.2.1 Espace vert, espace de jeux	73
5.3 Surf en milieu urbain : Entre passion et controverses.....	74
5.4 Jeux de pouvoir : Stratégies des acteurs.....	76
5.4.1 Stratégies des surfeurs pour revendiquer leur droit à l'espace public.....	76
5.4.2 Stratégies des riverains pour revendiquer leur droit à l'espace public	77
5.4.3 La privatisation de l'espace public	78
5.5 Cohabitation et tensions dans l'espace public.....	81
5.6 Discussion	83
5.6.1 L'appropriation de l'espace public en milieu urbain.....	83
5.6.2 L'importance de la participation à l'urbanisme	88
CONCLUSION	93
6.1 L'ingérence et les violences institutionnelles.....	95
6.2 Une histoire qui finit bien	97

POST FACE 100
ANNEXE A : RAPPORT D'ÉVÈNEMENT 101
ANNEXE B : CANEVAS DE GROUPE 104
ANNEXE C : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT 105
ANNEXE D : CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE 109
ANNEXE E : AVIS DE CONFORMITÉ 110
BIBLIOGRAPHIE 111

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Carte satellite du territoire de Lasalle : Vague à Guy.....	p. 4
Figure 3.1 Roue de Fiutak.....	p. 27
Figure 4.1 Carte satellite du territoire de Lasalle : Pavé de béton.....	p. 53
Figure 4.2 Carte satellite du territoire de Lasalle : Sentier.....	p. 55
Figure 4.3 Carte satellite du territoire de Lasalle.....	p. 57
Figure 4.4 Carte satellite du territoire de Lasalle ; Parc Riverside.....	p. 60

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACROYME

ASRGM	Association pour le surf de rivière du Grand Montréal
H67	Habitat soixante-sept
KSF	Kayak Sans Frontières
PDQ 13	Poste de quartier 13
SGMS	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
TACSU	Table d'action et de concertation en sécurité urbaine

RÉSUMÉ

Ce projet de recherche s'intéresse aux conflits sociaux entre les riverains et les surfeurs de la vague à Guy. Le conflit est en lien avec l'usage et le partage de l'espace public en milieu urbain. Le site en question, la vague à Guy, possède une vague naturelle de surf de rivière dans le fleuve Saint-Laurent. Cette vague est située dans la municipalité de Lasalle à Montréal. Depuis quelques années, le site a explosé en termes d'achalandage. Cette popularité croissante du surf de rivière a entraîné plusieurs défis dans le quartier, perturbant la tranquillité des résidents de la rive. Le stationnement est devenu un problème majeur pour les riverains, car les surfeurs et les visiteurs affluent vers le site en nombre important depuis la pandémie. Au fil des ans, les plaintes des riverains adjacents à la vague à Guy se sont accumulées, mettant en lumière des défis de cohabitation. En outre, les membres de la communauté de surf ont été victimes de vandalisme sur leurs véhicules, accentuant les tensions déjà palpables dans le quartier. Face à cette escalade de tensions, une rencontre de médiation sociale a été organisée entre les parties en conflit. Des membres de l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal, des riverains, et un employé municipal de Lasalle se sont réunis pour engager un dialogue sur une variété d'enjeux liés au partage et à l'usage de l'espace public en milieu urbain.

Cette étude s'intéresse aux stratégies déployées par les parties prenantes pour revendiquer leurs droits et faire valoir leurs intérêts lors des conflits liés à l'utilisation et au partage de l'espace public en milieu urbain. La médiation sociale a été un outil de démocratisation du conflit, facilitant le dialogue et la communication entre les différentes parties. La rencontre a permis de créer un espace propice au dialogue où les acteurs impliqués dans le conflit ont pu exprimer leurs points de vue. Il était essentiel d'établir cet espace pour favoriser une compréhension mutuelle des préoccupations vécues dans le quartier.

Mots clés : espace public, conflits sociaux, médiation sociale, appropriation du territoire, quartier, cohabitation, exclusion sociale

ABSTRACT

This research project focuses on social conflicts between local residents and wave surfers. The conflict is linked to the use and sharing of public space in an urban environment. The site in question named vague a Guy has a natural river surfing wave in the St. Lawrence River. This wave is located in the municipality of Lasalle in Montreal. In recent years, use of the site has dramatically increased which led to issues in terms of traffic. The growing popularity of river surfing has led to several challenges in the neighborhood, like disrupting the tranquility of riverside residents. Parking has become a major problem for local residents as surfers and visitors gather at the site in large numbers, even more so since the pandemic. Over the years complaints from residents have accumulated, highlighting a series of cohabitation challenges. Additionally, members of the surfing community have been victims of vandalism to their vehicles, heightening already palpable tensions in the neighborhood. Faced with this escalation of tensions, a social mediation meeting was organized between the conflicting parties. Members of the Greater Montreal River Surfing Association, local residents, and a municipal employee of Lasalle came together to engage in a dialogue on a variety of issues related to the sharing and use of public space in this urban environment.

Under this pretext, this study focuses on the strategies deployed by stakeholders to claim their rights and assert their interests during conflicts linked to the use and sharing of a public space in an urban environment. Social mediation was used as a tool to democratize the conflict and to facilitate dialogue and communication between the different parties. The meeting created a space conducive to dialogue where the actors involved in the conflict were able to express their points of view. It was essential to establish this space to promote mutual understanding of the concerns experienced in the neighborhood.

Keywords : public space, social conflicts, social mediation, appropriation of territory, neighborhood, cohabitation, social exclusion

INTRODUCTION

Le projet de recherche s'intéresse aux conflits sociaux entre les riverains et les surfeurs, sur la rive de la vague à Guy située à Lasalle, dans l'ouest de l'île de Montréal, en lien avec l'usage et le partage de l'espace public, en milieu urbain. La vague à Guy est l'une des vagues de rivière situées dans le fleuve Saint-Laurent. Au premier abord, l'idée de ce projet de recherche a attiré mon attention pour une première fois en 2020. À ce moment, j'occupais un poste de travailleuse de rue pour la municipalité de Lasalle. Le travail de rue s'exerce à travers une présence quotidienne sur un territoire, il s'appuie sur l'établissement de relations de confiance pour accompagner des individus vers un mieux-être (Fontaine et Wagner, 2017). Ce poste m'a permis de développer des liens et d'offrir du soutien à des personnes et des communautés sur le territoire LaSallois. Les interventions en travail de rue visent à améliorer la qualité de vie des personnes et à favoriser leur réinsertion sociale (Fontaine et Wagner, 2017). Dans ce mandat, j'ai été amenée à participer à plusieurs tables d'action et de concertation en sécurité urbaine (TACSU). La TACSU fut créée en 2005, plusieurs objectifs sont sous-jacents à ce projet, tels qu'assurer la sécurité dans les lieux publics et la prévention du crime et des incivilités dans la municipalité de Lasalle (Ville de Montréal, 2014). Les rencontres rassemblaient plusieurs acteurs du territoire LaSallois, tels que des organismes communautaires, des citoyens et deux sergents de police. Lors d'une rencontre, les sergents du poste de police du quartier (PDQ13) nous ont informés de plaintes des riverains du boulevard Lasalle concernant le site de la vague à Guy. Les plaintes étaient liées à l'occupation de l'espace public, donc à mon mandat de travailleuse de rue.

En 2020, dans le cadre de mon emploi en travail de rue, je suis allé à la rencontre des riverains en faisant du porte à porte sur le boulevard Lasalle, afin de mieux comprendre l'enjeu de partage de l'espace public. J'ai procédé à un premier recensement des plaintes à l'égard de l'occupation de l'espace public par la communauté de surf de rivière utilisant le site de la vague à Guy. Voici les six éléments qui dérangent les riverains, en 2020 : un manque de stationnements, de la nudité, de l'urine dans les buissons, des demi-tours dans les entrées privées, des feux tard le soir et des déchets sur le boulevard Lasalle. Par la suite, j'ai adressé la situation à l'entreprise Kayak Sans Frontières (KSF), qui est un pionnier du kayak et du surf de rivière, depuis 1995 (Doyon, 2015). Le propriétaire s'est engagé avec des surfeurs dans une campagne de sensibilisation auprès de la communauté. Un vétéran du surf a fait plusieurs publications Facebook dans le groupe privé «

Vague à Guy 2.0 » avec des recommandations, afin de respecter l'environnement et ceux qui y vivent. De plus, une pancarte a été affichée avec un code de conduite pour les nouveaux surfeurs ou ceux qui ne sont pas abonnés à la page Facebook. Des toilettes chimiques ont été installées pour la saison estivale et des cabines en bois ont été construites pour permettre aux surfeurs de se changer dans l'intimité. Enfin, les actions entreprises ont démontré une volonté de résoudre les problématiques signalées par les riverains en favorisant une cohabitation respectueuse.

Également, depuis plus de six ans, je pratique le surf à la vague à Guy, et, comme les riverains, j'ai observé l'augmentation de l'afflux de visiteurs sur le site. Cette expérience m'a été bénéfique dans le cadre de mon projet de recherche, car, en tant que surfeuse, j'ai développé une compréhension approfondie des enjeux sociaux. Être plongée directement dans les dynamiques locales m'a permis d'observer les tensions entre les différents groupes d'utilisateurs dans cet espace public. Cette proximité m'a également aidée à cerner de manière plus précise les préoccupations des habitants et des membres de la communauté de surf, bien plus que si j'avais été une chercheuse extérieure. En pratiquant le surf sur le même territoire que celui de ma recherche, j'ai vécu de manière concrète les enjeux que j'analysais. Cette immersion m'a permis d'expérimenter directement les subtilités de la cohabitation urbaine, de saisir comment les conflits peuvent émerger et comment, à l'inverse, la coopération peut se mettre en place. En somme, ma pratique du surf dans ce quartier a constitué un atout pour cette recherche. Elle a non seulement enrichi ma compréhension des enjeux de cohabitation urbaine, mais a aussi renforcé ma posture en tant que chercheuse et médiatrice.

Notre recherche s'intéresse aux usages conflictuels de l'espace public. Ce projet de recherche souhaite mettre en lumière les connaissances des acteurs impliqués dans le conflit, la manière dont les individus négocient et maintiennent des relations sociales, ainsi que leur perception des tensions vécues dans le quartier. C'est donc une recherche impliquant des riverains, des membres du comité d'administration de l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal et des employés municipaux dans la mise en œuvre d'une médiation sociale.

CHAPITRE I

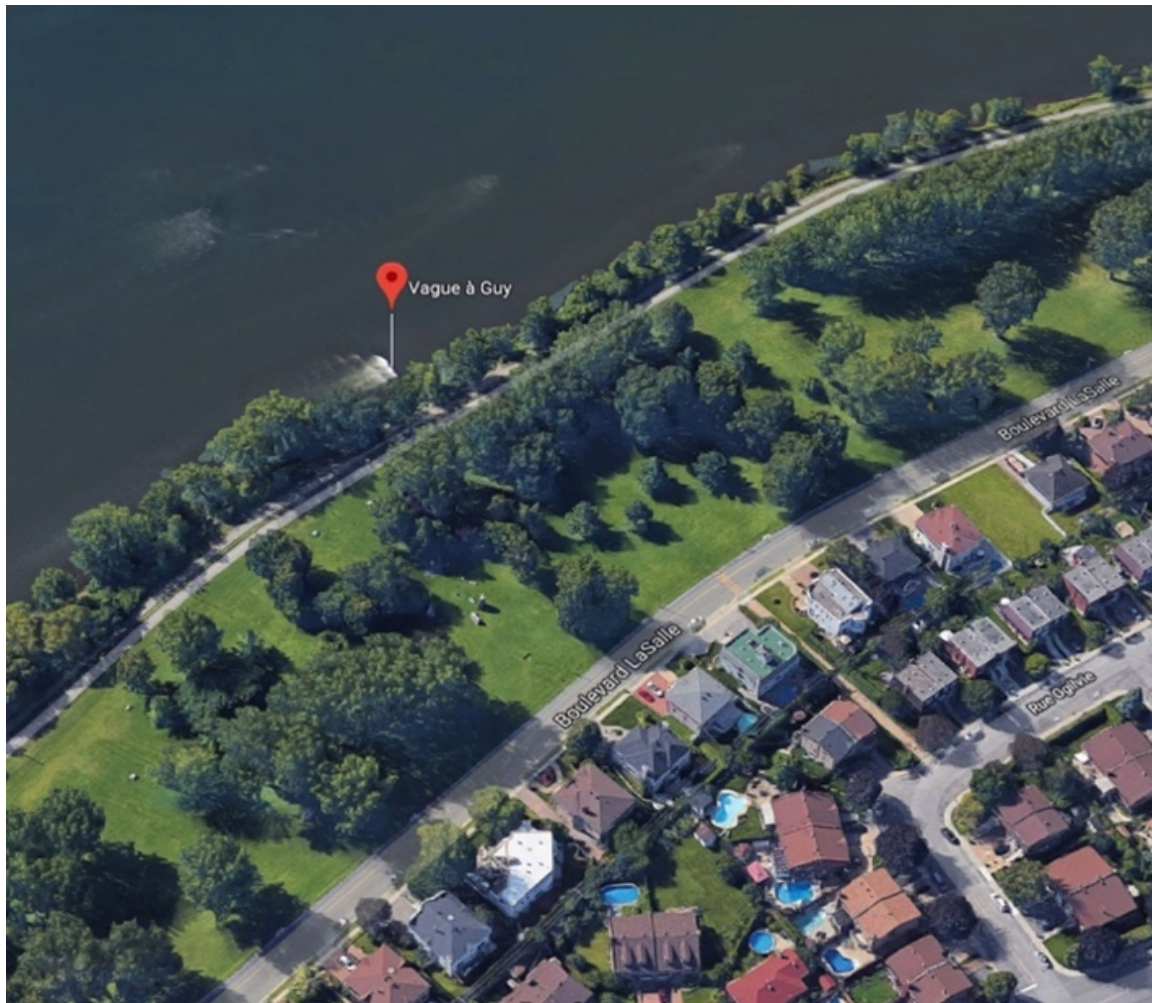
PROBLÉMATIQUE

Ce projet de recherche porte sur les conflits sociaux en lien avec les pratiques de partage et d'utilisation des espaces publics en milieu urbain. Il prend appui sur une étude de cas : celle des tensions et des conflits entre les riverains et les surfeurs de la vague à Guy, sur la rive du boulevard Lasalle située dans la grande région métropolitaine de la ville de Montréal. Il est supposé que les riverains utiliseraient la rive à des fins de tranquillité, tandis que pour les surfeurs, la rive est un accès au fleuve, plus précisément à la vague à Guy, dans le but de pratiquer le surf de rivière. La problématique qui suit s'organise autour des sections suivantes : l'historique de la vague à Guy, l'identification du problème, la question de recherche et les objectifs qui en découlent.

Cette section vise à décrire l'historique de cette vague stationnaire. Au cours des dernières années, il y a eu des travaux publics sur le site de la vague à Guy. Pour mieux comprendre les enjeux relatifs à l'urbanisme, nous allons décrire le rôle des instances impliquées dans le projet d'aménagement des berges. Nous allons ensuite offrir de l'information sur les traces du conflit entre les acteurs et le développement des utilisations du site. Au Québec, depuis plusieurs années, les sports de glisse, autant sur l'eau, sur la neige et sur la terre, ont gagné en popularité (Malboeuf, 2020). Le site de la vague à Guy suit cette tendance, car il devient de plus en plus achalandé. Cet espace est composé d'une vague de surf de rivière naturelle située en contexte urbain montréalais. La vague est une formation naturelle causée par des variations du relief du fleuve Saint-Laurent, soit par des roches, en plus du débit du courant, créant une vague de rivière. Dans les années 2000, la vague à Guy était davantage un lieu fréquenté par les kayakistes, d'où son nom, à l'honneur d'un pionnier du kayak ayant découvert l'endroit (Malboeuf, 2020). Cependant, depuis une quinzaine d'années, cette vague stationnaire est utilisée par les surfeurs. L'augmentation de l'occupation du site causerait une détérioration de l'environnement naturel au profit de nouveaux sentiers donnant accès au fleuve. En conséquence, les berges s'érodent à cause de l'activité humaine (Sarrazin, 2022). Parallèlement à cette hausse de fréquentation du site de la vague à Guy, les enjeux de cohabitation entre les riverains et les surfeurs se sont complexifiés. Les résidents se seraient plaints à maintes reprises au poste de police du quartier (PDQ13) et à la municipalité de Lasalle concernant des comportements de surfeurs considérés comme inappropriés. La popularité du surf de rivière aurait

des impacts sur le quartier et sur les relations sociales. Également, plusieurs événements de vandalisme ont été commis à l'égard des surfeurs sur leurs véhicules stationnés sur le boulevard Lasalle. L'espace public est un lieu de rencontre où les conflits sociaux peuvent prendre naissance et se maintenir. Le site de la vague à Guy est présenté dans la carte satellite ci-bas.

Figure 1.1 Carte satellite du territoire de Lasalle : Vague à Guy



Source : Google Maps

1.1 Description du phénomène

1.1.1 Projet d'aménagement des berges

En 2015, la vague à Guy est devenue un sujet d'actualité à la suite de l'engagement de la ville de Montréal dans un projet d'aménagement des berges. Les municipalités de Lasalle et la ville de Montréal ont collaboré pour remédier à la dégradation du site (Edgard, 2021). Le projet d'aménagement a mobilisé plusieurs acteurs autour de la réalisation d'infrastructures dédiées à la communauté de surf. La ville de Montréal a investi 2,4 millions \$ afin d'aménager des sentiers balisés pour des accès à l'eau (Ruel-Manseau, 2020). Ce projet a été effectué dans un but de préserver les berges, qui se sont fragilisées. La protection du site est devenue un enjeu majeur pour la ville de Montréal, car l'activité humaine occasionnait une érosion des berges à grande vitesse (Malboeuf, 2020). Le projet avait pour but d'offrir un accès plus sécuritaire aux adeptes de planche à pagaie, de kayak et de surf (Montréal, 2023). « La pente était très abrupte, les gens foulaient le sol et ce n'était plus sécuritaire. C'est devenu une priorité pour nous d'investir », explique l'ancienne mairesse de LaSalle, Manon Barbe (Sincennes, 2021). En bref, les retombées du projet d'aménagement des berges ont permis d'offrir un meilleur accès à la vague à Guy et de limiter les impacts sur l'environnement, en permettant de pratiquer les sports nautiques en toute sécurité.

En ce qui concerne les discussions entre les différents acteurs impliqués dans le projet d'aménagement des berges, une première table de concertation a eu lieu en 2015, organisée par le service des grands parcs, du Mont-Royal (SGMS) et des sports (Balatti, 2022). Hugo Lavictoire, propriétaire de Kayak Sans Frontières (KSF), ainsi que des employés municipaux à Lasalle auraient été invités à siéger. Cette rencontre aurait eu pour but de discuter de l'aménagement des berges de la vague à Guy. La municipalité de Lasalle aurait eu une fonction de consultation et d'accompagnement dans la réalisation du projet, le dernier mot appartenant au SGMS (Blanchet, 2022). Le SGMS détient les droits sur le territoire, car le site de la vague à Guy est dans le secteur des rapides de Lachine, qui est sous la responsabilité de la ville de Montréal (Boulangier, 2015). Remarquons que la municipalité de Lasalle aurait eu un dilemme par rapport au projet d'aménagement des berges, car elle devrait prendre en charge les risques associés au surf. En formalisant l'accès à ce sport, elle assumerait la gestion des risques, incluant des noyades ou des blessures. Puis, des rencontres auraient eu lieu une fois par année, jusqu'à la réalisation du projet en 2020. Outre le patron de Kayak Sans Frontières (KSF), aucun membre de la communauté de

surf et aucun citoyen résident sur le boulevard LaSalle n'aurait été invité à siéger à une de ces tables de concertations. Pourtant, ce projet avait pour but d'aménager un espace dédié aux surfeurs. La mise en place des tables de concertation fait preuve d'exclusion sociale, un « processus de mise à l'écart plus ou moins systémique et sans retour d'un individu ou d'un groupe » (Fortier, Pizzaro Noël, 2018, p. 128). Autrement dit, aucun membre de la communauté de surf et aucun citoyen adjacent à la vague n'aurait été consulté dans la réalisation du projet. En plus, aucune consultation municipale par rapport à ce projet n'aurait eu lieu. Selon Nancy Blanchet (2022), mairesse de Lasalle, ce ne serait pas dans la culture du SGMS d'échanger avec les citoyens dans la réalisation de leur projet. Cet enjeu est important, car il y aurait un décalage entre les volontés politiques d'aménagement des berges et les tensions engendrées par le projet. Les tensions actuelles ont-elles été exacerbées entre les surfeurs et les riverains parce qu'ils ont été écartés de l'ensemble du processus décisionnel ?

1.1.2 Un territoire partagé

La popularité du site de la vague à Guy a eu des effets sur le quartier, comme la déstabilisation de la sérénité de la rive à cause de l'occupation du territoire à des fins récréatives (Pineda, 2014). La rive du boulevard Lasalle est devenue un lieu de rassemblement pour les amateurs de sports nautiques. Avant les années 2015, le site de la vague à Guy était peu achalandé et le quartier résidentiel était tranquille (Blanchet, 2022). L'engouement pour les sports nautiques depuis 2020 aurait engendré plusieurs nouveaux défis dans le quartier en termes de circulation et de disponibilité du stationnement. L'enjeu du stationnement serait devenu un enjeu concurrentiel entre les utilisateurs du site et les habitants du quartier. Les riverains feraient preuve d'intolérance quant à l'usage du site de la vague à Guy, car le surf serait potentiellement perçu comme porteur de nuisance (Brougbe, 1991). Cet enjeu de cohabitation territoriale a été mentionné par la mairesse de Montréal, Valérie Plante, dans le Journal Métro (2021) :

Bien que certains riverains se plaignent de la hausse de l'achalandage, la mairesse se veut rassurante. Ce sont des infrastructures qui appartiennent aux LaSallois, alors on veut qu'ils les utilisent. Je comprends l'acheteur de maison du boulevard LaSalle qui est content de sa vue sur le fleuve, mais il a acheté sa maison, pas le parc, dit-elle en précisant qu'il est préférable qu'il soit occupé par des citoyens que par autre chose (Sincennes, 2021).

En d'autres termes, posséder une maison sur le bord de la rive n'est pas toujours synonyme de tranquillité. La mairesse de Lasalle, Nancy Blanchet (2022), considère que les relations de cohabitation seraient difficiles entre les surfeurs et les résidents du boulevard Lasalle. C'est dans ces conditions que la problématique se situe par rapport aux usages différés d'un espace commun, soit la rive du boulevard Lasalle, à proximité de la vague à Guy.

1.1.3 Indicateur d'un climat de tension

Après avoir effectué un bref historique de la vague à Guy et des enjeux quant au partage de l'espace public, il importe d'aborder le sujet des plaintes des résidents à l'égard de l'occupation du site. Les informations qui suivent proviennent de trois entrevues exploratoires faites au mois d'octobre 2022 avec des individus dans le cadre de leur fonction à la Ville : une première avec Steve Bilodeau Balatti, chef de division du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGMS), une deuxième avec Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de Lasalle et une dernière avec Hugo Lavictoire, propriétaire de Kayak Sans Frontières (KSF)¹. En discutant avec les différents acteurs impliqués autour du projet d'aménagement des berges, nous avons fait une mise en commun des plaintes entendues. Voici l'ensemble des éléments dont certains résidents du boulevard Lasalle se seraient plaints concernant l'utilisation de la rive dans le secteur de la vague à Guy : pollution visuelle liée au bloc sanitaire, enjeux liés au stationnement, augmentation du trafic, utilisation des entrées privées pour faire des demi-tours en voiture, déchets des usagers, flânage devant les résidences, nudité, bruit, feux de camp, musique et flânage tard sur la rive, hors des heures permises par l'arrondissement de Lasalle (Balatti, Blanchet, Lavictoire, 2022)

Les plaintes entendues par les différents acteurs ayant joué un rôle dans l'élaboration du projet d'aménagement des berges coïncident avec mon recensement de 2020, dans le cadre de mon emploi en travail de rue, et avec mes observations du terrain. La transformation du site reflète des changements dans les priorités de la municipalité de Lasalle en lien avec les besoins de la communauté de surf. Depuis plusieurs années, le fleuve Saint-Laurent est revalorisé à travers plusieurs aménagements urbains tels que la plage de Verdun, la plage de l'horloge au Vieux-Port, le parc de la Promenade Bellerive et la future plage dans le secteur du bassin Wellington. Les

¹ Le nom des personnes n'est pas anonymisé, car ces personnes ont participé à la recherche dans le cadre de leur fonction publique (élus ou autres). Les noms de tous les autres participant.es (riverains ou autres) ont été anonymisés.

projets d'aménagement ont comme but de redonner des espaces aux citoyens en créant des lieux de loisirs. Cependant, l'augmentation d'utilisateurs du site de la vague à Guy a entraîné une densification urbaine, intensifiant les conflits de cohabitation. Ainsi, l'espace public doit désormais accommoder l'ensemble des utilisateurs, tels que des piétons, des cyclistes, des familles et des participants à des événements sociaux. Les acteurs du projet d'aménagement des berges ont dû jongler avec les attentes contradictoires des différents groupes d'utilisateurs qui utilisent l'espace de manière plus transitoire, comparativement aux riverains. Les enjeux de cohabitation sont complexes et évoluent dans le temps, s'inscrivant dans un continuum où les mêmes préoccupations persistent.

Les plaintes des riverains fournissent de l'information pertinente sur la nature du conflit, puisqu'elles révèlent leurs préoccupations sur la façon dont l'espace public est utilisé. Les plaintes illustrent des inquiétudes quant à l'accès, par exemple lorsqu'il est question de la disponibilité du stationnement. Elles présentent également des soucis liés à la qualité de l'environnement, tels que le bruit et les déchets produits par les utilisateurs du site. À cet égard, il serait important de créer un espace de dialogue pour favoriser une compréhension mutuelle quant aux préoccupations des riverains. Cela pourrait potentiellement permettre de désamorcer des tensions et d'éviter la violence, tout en créant un environnement propice à la résolution de conflit. Cela aurait comme objectif de stimuler le dialogue entre des acteurs ayant des intérêts différents, lors de transformations majeures d'un quartier, comme dans le cas du projet d'aménagement des berges. Il importe, afin de minimiser les effets négatifs, de prendre en compte les préoccupations des résidents et des surfeurs. Leur exclusion de l'ensemble des processus décisionnels pourrait avoir entraîné davantage de tensions dans le quartier et entre les individus.

1.1.4 Incivilités

À la suite du projet d'aménagement des berges réalisé en 2020, plusieurs actes de vandalisme ont été dénoncés par des membres de la communauté de surf. Les incivilités sont un phénomène nouveau, causant de l'insécurité auprès des surfeurs (Lavictoire, 2022). Le saccage de plusieurs véhicules a été dénoncé sur les réseaux sociaux, sur le groupe de la page Facebook « Vague à Guy 2.0 ». Dans la phase exploratoire de construction du présent projet de recherche, j'ai discuté avec chacune des victimes pour répertorier les événements dans un document, afin d'avoir un portrait

de la situation (voir Annexe 1). Entre les mois de novembre 2021 et de septembre 2024, des voitures ont été graffignées, une vitre de pare-brise a été cassée et des pneus ont été crevés. Nous comptons donc un total de 12 évènements de vandalisme. Plusieurs indicateurs de climat de tension sont visibles dans cette situation, car l'espace public est un lieu de rencontre pouvant engendrer des conflits (Brougbre, 1991). Les actes d'incivilité dans l'espace public sont des symptômes de conflits plus profonds, relevant de désaccord. En conséquence, ils affectent la qualité de vie des habitants du quartier et des utilisateurs du site de la vague à Guy.

1.1.5 Stratégie de reconnaissance social

Une prise de conscience a eu lieu par rapport aux enjeux de représentation dans l'espace public, à la suite de l'exclusion de la communauté de surf dans la réalisation du projet d'aménagement des berges du site de la vague à Guy. En 2022, des membres de la communauté de surf se sont organisés afin de constituer un organisme à but non lucratif intitulé *Association pour le surf de rivière du Grand Montréal* (ASRGM). Leur mission est de « développer, sensibiliser et représenter la communauté de surf de rivière du grand Montréal » (Surf Grand Montréal, 2022.). L'association souhaite être davantage reconnue auprès de la municipalité de Lasalle, afin de trouver des stratégies pour assurer la sécurité des utilisateurs de la vague à Guy. La formation de l'association découle de l'impuissance ressentie par la communauté de surf quant à son incapacité à occuper une position satisfaisante et reconnue dans la société, à la suite de l'exclusion des discussions liées à l'aménagement des berges. Elle fut également motivée par plusieurs autres raisons, comme celle de défendre l'intérêt des surfeurs, qui permettrait de plaider en faveur de l'accès public au fleuve Saint-Laurent. Les membres du comité administratif font la promotion de la sécurité en suggérant des règles de sécurités et des manières de procéder en termes d'organisation de la pratique du surf de rivière. Également, des projets de nouvelles vagues se discutent dans les municipalités de Sainte-Catherine et de Lachine. Ainsi, l'association s'engage dans des actions politiques pour créer et préserver des zones de surf autour de l'île de Montréal. En somme, le comité administratif souhaite prendre en charge les réalités de la collectivité.

1.2 Identification du problème

1.2.1 La vague à Guy : Un espace public qu'on se dispute

Puisque le conflit de la vague à Guy est un conflit lié au partage et aux usages de l'espace public, il importe de définir ce concept, afin de comprendre les dimensions spatiales de l'enjeu de cohabitation. À première vue, l'espace public est un lieu ouvert, accessible où les individus ont le droit de se réunir, de se déplacer et de pratiquer divers loisirs (Berdoulay, 2004). La rive du boulevard Lasalle est un espace public où les surfeurs utilisent le territoire pour faire des activités nautiques. La notion du droit est centrale au concept d'espace public, car il est protégé par *La Charte des droits et libertés de la personne du Québec* : « cette charte garantit aux citoyens le droit de circuler et de se réunir librement dans l'espace public. » (Éditeur officiel du Québec, 2023) Ce droit est essentiel à la vie démocratique et sociale d'une société, car il confère certaines libertés dans l'usage de l'espace public. Il désigne la possibilité de pénétrer un territoire et de participer à la vie publique en toute sécurité (Birkner et Mix, 2014). Pour assurer la sécurité sur le territoire LaSallois, la collaboration de nombreux acteurs est nécessaire pour contribuer à un environnement sécuritaire, d'où ce projet de médiation sociale.

En ce qui concerne le cas de la vague à Guy, c'est l'usage différé de l'espace public entre les riverains et les surfeurs qui causerait des tensions. Le sens de l'usage d'un espace est différent entre les individus qui y vivent et ceux qui l'utilisent (Guibert, 2006). Le surf de rivière a donc engendré de nouveaux besoins quant à l'espace urbain et un nouveau rapport au territoire. L'appropriation du territoire par les amateurs de sports de glisse aurait des impacts sur le quartier. La rive devient un lieu métissé de pratiques sportives et de loisirs pluriels engendrant des tensions (Lefebvre et Roult, 2014), car le surf de rivière entre en concurrence avec les autres usages de la rive (Berdoulay, 2004). L'occupation d'un territoire par une communauté peut entraîner des conflits sociaux, tels que les indicateurs de climat de tension cités plus haut, donc nuire à la cohésion sociale. Il s'avère important de trouver un équilibre pour réduire les tensions.

1.2.2 Des usages conflictuels de la Rive

Le conflit s'articule autour de l'usage de l'espace public dans une situation où plusieurs personnes ont des intérêts et des besoins divergents liés à l'utilisation du site de la vague à Guy. Un conflit social peut se définir comme un désaccord ou un différend entre des individus, des groupes ou même des communautés (Brougre, 1991 ; Coser 1982 ; Freund 1983 ; Touraine, 1975). Le terme « conflit » tire ses racines du latin « *confligo* », signifiant heurter ensemble, faire se rencontrer, mettre aux prises, confronter (Dictionnaire français, 2024). Le conflit peut donc prendre différentes formes allant d'un simple désaccord à un combat physique et même dans son sens extrême à la guerre entre les nations (Guité, 2008 ; Milburn, 2002). Plusieurs causes peuvent être la source d'un conflit, comme les différends sociaux, politiques, économiques et culturels (Coser, 1982). Le conflit renvoie à :

La rencontre d'éléments qui s'opposent de positions antagonistes ; il renvoie souvent à une relation de tension et d'opposition entre personnes. La notion de conflit désigne donc une situation relationnelle structurée autour d'un antagonisme. Celui-ci peut être dû à la présence simultanée de forces opposées, à un désaccord à une rivalité lorsque des acteurs sont en compétition pour atteindre le même but ou posséder le même objet ou à une inimitié affective. (Picard et Marc, 2012, p.7)

Les conflits sociaux peuvent être exprimés de diverses façons. Dans le cas de la vague à Guy, le conflit est explicite, c'est-à-dire qu'il est visible à cause des incivilités et des nombreux appels faits au PDQ13, ainsi qu'à la municipalité. Les conflits sociaux peuvent engendrer d'importantes conséquences sur la vie des individus. Par exemple, l'ensemble des plaintes faites par les résidents peuvent alimenter des perceptions négatives par rapport à la communauté de surf. La communauté de surf pourrait donc être vue comme irrespectueuse et dérangeante dans le quartier.

En ce qui concerne la nature des conflits sociaux, il existe plusieurs typologies, telles que des conflits de nature économique, politique, culturelle, environnementale, de classe, de genre, etc. (Brougre, 1991 ; Coser, 1982) La nature d'un conflit varie considérablement en fonction du contexte ou encore de la situation dans laquelle il s'inscrit. Concernant le cas de la vague à Guy, le conflit social a une assise territoriale. Il est lié à l'usage différé d'un espace par une population, soit celles des riverains et des surfeurs. Ce conflit est interpersonnel, car il met en relation plusieurs acteurs. Dans cette situation conflictuelle, il y a un conflit relationnel entre des individus, un conflit d'intérêt lié à l'utilisation du territoire découlant de besoins divergents (Brougre, 1991 ; Coser

1982). Plusieurs typologies du conflit s'imbriquent les unes dans les autres. Elles révèlent la complexité de la situation. En somme, les nombreuses plaintes et les actes de vandalisme illustrent une augmentation des conflits par la manifestation d'insatisfaction des individus envers leur environnement social. L'établissement d'un espace de dialogue est nécessaire, d'où l'importance de ce projet de recherche, qui souhaite mettre en place une médiation sociale.

1.3 Question et objectifs de la recherche

- Comment les conflits liés à l'appropriation de l'espace public en milieu urbain peuvent-ils évoluer par l'intervention d'une médiation sociale?

1.3.1 Objectifs généraux

- Faciliter le dialogue et la communication : créer un espace de dialogue où les différents acteurs impliqués dans le conflit peuvent s'exprimer, échanger des points de vue et se comprendre mutuellement ;
- Explorer les enjeux de pouvoir et les tensions sociales qui sous-tendent les conflits liés à l'occupation et à l'utilisation de l'espace public en milieu urbain.

1.3.2 Objectifs spécifiques

- Identifier les facteurs déclencheurs des conflits, les besoins et les intérêts différenciés des groupes concernés ;
- Analyser les stratégies d'appropriation de l'espace public mobilisées par les acteurs impliqués dans les conflits liés à l'usage et au partage de l'espace public ;
- Décrire les pratiques de médiation sociale en tant qu'outils potentiels de résolution des conflits et de démocratisation des processus décisionnels.

CHAPITRE 2

CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

Le prochain chapitre rend compte du cadre théorique et conceptuel utilisé pour traiter de la problématique de recherche, qui répond à la question suivante :

- Comment les conflits liés à l'appropriation de l'espace public en milieu urbain peuvent-ils évoluer par l'intervention d'une médiation sociale ?

Nous allons porter une attention particulière aux stratégies que les acteurs utilisent pour occuper l'espace public et à leurs expériences dans le quartier (Fontaine, 2012). La recherche vise à comprendre les dynamiques sociales qui façonnent les expériences des individus dans le quartier, en mettant l'accent sur les éléments culturels, les normes et les valeurs (Diop Sall, 2018). À partir de la médiation sociale, nous avons exploré les interactions entre les individus pour mettre en évidence les défis auxquels les personnes font face dans leur vie quotidienne (Côté et Graton, 2014).

Cette recherche qualitative est basée sur une étude de cas. À partir d'une situation conflictuelle dans le quartier de Lasalle, nous allons mettre en place une médiation sociale comme outil de démocratisation du conflit. Le groupe de discussion permettra de fournir des informations détaillées du phénomène étudié. Les indicateurs de climat de tension sont la manifestation de conflit territorial dû à un désaccord entre plusieurs partis ayant des intérêts, des besoins et des valeurs divergentes conduisant à des frictions. La médiation sociale va permettre d'accéder à l'expérience des participants partageant un même territoire. Pour mieux comprendre les enjeux liés à la vie de quartier, notre question de recherche sera abordée autour de la fonction du conflit social et le processus de médiation sociale.

2.1 Le quartier comme lieu d'interactions sociales

Ce projet de recherche porte sur les conflits sociaux autour des pratiques de partage et d'usage des espaces publics en milieu urbain. Ainsi, j'ai exploré la manière dont les individus construisent leurs réalités sociales dans ce contexte conflictuel spécifique. Comme chercheuse, je souhaitais saisir les dynamiques sociales en examinant le sens que donnent les individus à leurs expériences dans le quartier (Gauthier, 2016). Les individus sont des agents actifs, réagissant à leur environnement et pouvant l'influencer par des comportements, des gestes et de la communication (Gauthier, 2016).

Ce projet de médiation sociale permet de comprendre comment les participants interprètent leur réalité sociale en contexte d'interaction. En fonction de l'interprétation d'une situation faite par un acteur, ce dernier agit en conséquence. De là, deux principes émanent, soit la dimension humaine à la base du conflit, qui s'appuie sur l'interprétation donnée aux comportements (Weber, 1996), et la signification qui émerge de l'interaction avec autrui (Gauthier, 2016). L'analyse des constructions sociales de la réalité dans le cadre de la médiation sociale offre une compréhension approfondie des contextes sociaux influençant la façon dont les individus élaborent leurs représentations sociales quant au conflit. Dans le quotidien des résidents du boulevard Lasalle et des surfeurs s'accumulent une foule de détails, en apparence anodins, mais révélateurs (Foucault, 1975). Le site de la vague à Guy constitue un espace privilégié pour l'interaction sociale, où les gens se croisent, échangent, créent des liens sociaux, et par moments, peuvent entrer en conflit. La médiation sociale permet de saisir en profondeur les expériences et les perspectives des riverains et des surfeurs étant impliqués dans ce projet de recherche.

2.2 La fonction du conflit : une clé pour la résolution de problèmes

En travail social, le conflit peut avoir une fonction positive, car il permet une ouverture au changement (Coser, 1982). Il joue donc un rôle dans la dynamique d'évolution des collectivités (Picard et Marc, 2012). Par exemple, le conflit peut permettre l'expression des points de vue et des besoins des individus, groupes et communautés. Il peut également favoriser une plus grande compréhension de la diversité des intérêts et des perspectives. Le conflit ouvre la voie à une communication entre les parties, il permet d'être entendu et compris tout en facilitant la recherche de solution (Picard et Marc, 2012). Il permet également de renforcer les relations lorsque les participants ont travaillé ensemble dans la médiation sociale, afin de mieux comprendre les besoins

de l'autre. En plus, la médiation sociale vient renforcer la participation citoyenne dans l'exercice de la démocratie, en étant directement impliquée dans un processus décisionnel. Le conflit permet de trouver des solutions satisfaisantes pour les parties impliquées en stimulant un changement social. Le conflit est un concept relationnel, car il est un levier de socialisation entre les acteurs touchés par une situation (Carré, 2004 ; Guité, 2008).

L'exclusion sociale engendrée par le projet d'aménagement des berges et l'absence de réaction de la municipalité face aux multiples plaintes des résidents au fil des années expose des obstacles démocratiques et communicationnels qui persistent entre les diverses instances. En conséquence, cela engendre des effets sur la qualité de vie des riverains et la communauté de surf, d'où l'importance de ce projet de médiation social réunissant plusieurs acteurs concernés par une situation conflictuelle. La médiation sociale est un espace de mobilisation collective. Ce lieu de socialisation permet un décentrage de soi, tout en permettant des échanges enrichissants entre les participants (Bondu, 1998 ; Guité, 2008). Exprimer son mot à dire permet de prendre en compte la diversité des intérêts tout en offrant un espace de délibération. Pour ce projet de recherche, le pouvoir public, tel que celui des employés municipaux, et le pouvoir citoyen ont été réunis.

2.2.1 Le rôle de la participation citoyenne dans le renforcement de la démocratie

Le concept de participation citoyenne est utile dans ce projet de recherche pour comprendre les réalités des participants et les besoins du terrain. Elle « s'avère importante non seulement pour renforcer le pouvoir des individus sur leurs actes sociaux, mais aussi pour développer le potentiel de coopération sans esquiver les rapports conflictuels. » (Parazelli et Colombo, 2006, p.104) Il s'agit donc de faire avec les personnes et non à leur place (Giraud et Grésy, 2017). En rassemblant un groupe d'individus concernés par une situation conflictuelle, ils deviennent des acteurs mobilisés afin de changer la situation collectivement (Doré, 2005). Cette pratique permet une création de liens de réciprocité entre les membres, tels que la tolérance envers les différences. La médiation sociale se définit comme :

Un processus de création et de réparation du lien social et de règlements des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose (Giraud et Grésy, 2017, p.130).

Le but est d'agir ensemble, de se mobiliser pour effectuer un changement sur une situation conflictuelle (Duval, 2008). Également, selon Ben Mrad (2004), la médiation sociale est décrite comme un dispositif qui vise « à trouver des solutions aux conflits et à permettre une régulation sociale » (Ben Mrad, 2004, p.233). La médiation sociale peut être effectuée lors d'un conflit entre les habitants ou occupants d'un territoire, de relations difficiles entre plusieurs parties, de problèmes de voisinage ou d'actes d'incivilité comme le vandalisme que subissent les surfeurs sur leurs véhicules stationnés sur le boulevard Lasalle.

2.3 La médiation sociale

2.3.1 La médiation sociale : un outil pour prévenir et résoudre les conflits

La médiation sociale est une approche privilégiée en travail social qui permet aux tensions de se dire et qui évite bien souvent des dérapages violents, quelle qu'en soit la forme. Historiquement, la médiation sociale est une pratique citée à toutes les époques : « Le recours aux voisins, aux amis, aux chefs de famille ou de village, aux religieux ou aux anciens dans l'objectif de gérer les problèmes sociaux ou de régler les conflits à l'amiable, a toujours été recommandé et privilégié » (Giraud et Grésy, 2017, p.127). En 2000, un comité de quarante experts provenant de pays européens se sont réunis dans le cadre d'un séminaire sur la médiation sociale, et l'ont définie comme :

un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre des personnes ou des institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose (Brevan, 2001, p.128).

C'est à travers l'organisation d'échanges que pourrait s'améliorer la relation entre des personnes qui partagent un espace urbain. Selon Bonafé-Schmitt (1988), la médiation sociale a pour fonction centrale de construire un lieu autonome de régulation des conflits par et pour les citoyens d'un quartier. Brevan (2001) estime, quant à lui, que les quatre fonctions assumées par la médiation sociale sont : « la prévention et la résolution de conflits, la création et la réparation du lien social » (Guité, 2008, p. 9). La médiation sociale offre un espace d'échanges qui confronte divers points de vue, afin d'explorer le conflit social (Bonafé-Schmitt, 1988 ; Brevan, 2001 ; Guité, 2008).

Pour cette problématique, je me suis attardé à la sphère sociale du conflit, ayant une assise territorial. Il est question de médiation sociale urbaine visant à offrir un espace de dialogue dans les communautés (Guité et al., 2007). Cette approche est pertinente dans une situation de conflit quant à l'espace public (Giraud et Grésy, 2017). La médiation sociale pourrait permettre d'identifier la source de ce conflit, car chaque acteur a une perspective unique de la situation. La médiation sociale offre une opportunité de mieux comprendre les besoins et les intérêts des partis impliqués. Cet outil préconise une résolution des problèmes sociaux de manière collective, en mettant en place une rencontre de groupe réunissant des individus touchés par une situation conflictuelle (Baillergeau, 2007 ; Doré, 2005 ; Milburn, 2002). Dans cette étude de cas, des employés municipaux, des résidents du boulevard Lasalle et des membres de l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal pourraient être réunis pour prendre en charge des questions spécifiques à leur situation conflictuelle. Cette méthode contribue à la reconnaissance des participants à travers l'organisation d'une rencontre leur permettant de s'exprimer. Cet enjeu de représentation citoyenne et de reconnaissance peut être rapporté au projet d'aménagement des berges, où aucun citoyen ni surfeur n'a pu donner son point de vue. Selon Parazelli (2004), l'exclusion démocratique renvoie au fait que « les interventions menées pour le bien de personnes absentes du processus de décision s'inscrivent alors dans une forme de paternalisme ou de maternalisme bienveillant heurtant ainsi la valeur démocratique d'égalité » (Parazelli, 2004, p. 20). Les tensions actuelles ont peut-être été exacerbées entre les surfeurs et les riverains parce qu'ils ont été écartés de l'ensemble du processus quant au projet d'aménagement des berges. Un projet de médiation sociale pourrait dans ce contexte favoriser un espace de dialogue.

2.3.2 La médiation sociale, une réponse aux tensions dans les quartiers

Dans la section méthodologique du projet, nous aborderons le développement de la médiation sociale comme un instrument de démocratisation du conflit, en suivant la structure étape par étape inspirée par la « Roue de Fiutak ». La médiation sociale est une méthode basée sur l'écoute active, la communication non violente pour désamorcer les conflits et la favorisation d'une résolution pacifique des problèmes (Parazelli et Colombo, 2006). Elle met l'accent sur l'autonomie des individus et leurs capacités à prendre des décisions, comme le valorise la participation citoyenne. Cette démarche est basée sur l'autonomie et la responsabilisation des parties. Les participants ont été invités à développer des stratégies, afin de surmonter les obstacles (Parazelli et Colombo, 2006).

Cette approche valorise la compréhension des besoins et les perspectives de tous les acteurs impliqués, y compris les résidents, les surfeurs et les autorités locales. Elle les encourage à développer leurs propres solutions aux problèmes rencontrés, plutôt que de simplement imposer des règles et des sanctions. Cette méthode vise donc à aider les parties en conflit à surmonter les différences et à trouver une solution qui répond à leurs besoins. Cela pourrait permettre d'acquérir une meilleure compréhension des réalités des autres et d'envisager des solutions communes dans la perspective d'une cohabitation urbaine.

En résumé, la médiation sociale offre un espace de clarification des rôles par rapport aux positions, permettant ainsi d'adresser les enjeux aux personnes concernées. À cet effet, la médiation sociale permet de faire face au conflit, qui « révèle souvent un manque de dialogue entre habitants » (Ben Mrad, 2004, p.234). Établir la communication entre la communauté de surf et les riverains permet d'instaurer des liens sociaux. Cette pratique contribue à inclure les personnes concernées, car elle se base sur la participation citoyenne et l'exercice de la démocratie. Lors d'une médiation sociale, les acteurs de première ligne sont impliqués, ce qui permet de comprendre leurs besoins (Maesschalck et Blésin, 2009). Les préoccupations concrètes des résidents et des surfeurs ont été discutées. Cette pratique agit sur le plan politique, par un rassemblement dans lequel les individus parlent de sujets concernant leurs conditions d'existences communes sur un territoire. Au fond, la médiation sociale permet de retrouver une certaine légitimité dans l'espace public.

À mon sens, la médiation sociale est adaptée aux types de conflits sociaux dans cette étude de cas, car elle offre un espace où les personnes peuvent échanger, afin de développer des stratégies de partage de l'espace (Maesschalck et Blésin, 2009). C'est un processus collaboratif qui permet le croisement des savoirs, du vécu, des expertises et des compétences des parties impliquées (Maesschalck et Blésin, 2009). Cette co-construction permet de faire ressortir les savoirs expérientiels, car ils sont souvent difficiles à repérer, du fait qu'ils sont implicites (Godrie, 2019). Les citoyens sont « dotés de ressources et de compétences, et sont coproducteurs par là de l'espace public » (Grosjean, 2001). La réunion de ces individus engendre une production de nouvelles connaissances par la mise en commun de manières de penser et d'agir sur la situation (Godrie, 2019). À partir d'un vécu ayant une assise territoriale, les élus, les résidents et les surfeurs ont été rassemblés volontairement pour échanger. La médiation sociale permet de faire une analyse

commune de leur situation, dans l'espoir que cette rencontre permette de développer des liens entre des individus partageant un même territoire.

2.3.3 Les avantages de la médiation sociale pour la communauté

La médiation sociale est un outil qui évite de judiciaireiser le conflit social, car la résolution se fait en dehors du système judiciaire. Alors, les personnes impliquées ont davantage de contrôle quant aux choix des solutions. Plusieurs finalités sont associées à la médiation sociale, comme la réparation du lien social, la création d'une société ou d'un lieu harmonieux, la pacification du conflit et la prévention de la violence (Bondu, 1988 ; Guité, 2008 ; Lemaire et Poitras, 2004). La médiation sociale met l'accent sur l'intérêt des personnes impliquées et la compréhension de leur besoin, ce qui contribue à la recherche de solutions satisfaisantes. C'est donc une méthode efficace dans l'établissement de lien social, et ce, tout en réduisant les tensions par la création de canaux de communication qui seront utiles dans l'avenir. Elle favorise la participation citoyenne dans le processus de résolution de conflits plus durable, car elle vise à trouver des solutions qui satisferont les intérêts des partis. Enfin, elle permet de comprendre les causes profondes du conflit et d'éviter de se concentrer uniquement sur les symptômes, tels les indicateurs du climat de tension.

2.4 La pertinence sociale et scientifique de la recherche

En ce qui a trait à la pertinence sociale du mémoire de recherche, tous les indicateurs de climat de tension illustrent une augmentation de la violence, d'où la nécessité d'agir en faisant une médiation sociale. D'ailleurs, des tensions semblables ont eu lieu ailleurs à Montréal, car la vague à Guy n'est pas la seule vague de rivière. Il y a une vague derrière les habitations soixante-sept (H67) dans le vieux port. En 2022, le pont Concorde était en construction, donc la ville de Montréal a empêché l'accès au stationnement du parc Dieppe, utilisé par les surfeurs pour accéder au fleuve. À la suite de nombreuses plaintes effectuées par la communauté de surf à l'arrondissement Ville-Marie pour avoir accès à la vague de rivière, des stationnements temporaires ont été mis en place devant les habitations sur l'avenue Pierre-Dupuy. Par conséquent, de nombreuses plaintes ont été faites provenant des résidents de H67 à la municipalité concernant les surfeurs occupant l'espace. Il y a eu des tensions quant au partage et à l'usage de l'espace public. Également, des projets de nouvelle vague de rivière sont en route dans les municipalités de Lachine et de ville Sainte-Catherine (Piché, 2022). Le projet pourrait faire face aux mêmes tensions conflictuelles territoriales. Donc, la

situation conflictuelle dont il est question dans cette recherche a de forts risques de se reproduire, d'où l'importance d'être sensibilisé aux effets sur les résidents des quartiers sollicités, dans un but de prévention des conflits de cohabitation.

En ce qui concerne la pertinence scientifique, cette recherche pourra offrir une opportunité de produire de nouvelles connaissances concernant la médiation sociale dans le contexte des conflits en milieu urbain. Les résultats, issus de la médiation sociale, seront précieux pour éclairer les pratiques professionnelles et guider les interventions visant à créer des espaces de dialogue entre des parties en conflit. L'analyse qualitative approfondie de la médiation sociale contribuera à enrichir la compréhension d'un phénomène complexe. Les travailleurs sociaux et les intervenants issus de diverses disciplines pourront s'appuyer sur les conclusions de cette recherche pour mieux saisir les enjeux autour de l'établissement d'un projet de médiation sociale et les défis à surmonter. En somme, ce mémoire de recherche apporte une contribution significative au niveau théorique, visant à améliorer les pratiques en travail social, renforçant ainsi les fondements théoriques de ce domaine.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente et explique le cadre méthodologique de la recherche. Nous présenterons notamment la stratégie générale de recherche, les modalités de recrutement, la population à l'étude, les règles méthodologiques d'une médiation sociale selon la « Roue de Fiutak », la méthode et les instruments de collecte des données, puis la méthode d'analyse et de traitements des données. Finalement, les considérations éthiques et les limites de la recherche, suivies d'un échéancier, seront également présentées.

3.1 La stratégie générale de recherche

D'abord, les données ont été collectées à l'aide de différentes techniques, notamment un journal terrain, de l'observation lors de la médiation sociale, un enregistrement audio-vidéo et l'analyse du verbatim (Côté et Graton, 2014 ; Diop Sall, 2018 ; Fontaine, 2012). Les méthodes qualitatives impliquent une analyse approfondie des données recueillies, avec une attention portée aux détails et aux nuances des expériences des participants au cercle de médiation sociale. Cette approche permet une étude des phénomènes sociaux et des relations humaines en se concentrant sur les aspects qualitatifs, tels que les perceptions, les comportements, les interactions sociales et les discours (Anadón, 2006). Ce projet a impliqué des observations sur le terrain et une mise en interaction avec les participants à travers l'organisation d'un groupe de discussion. La médiation sociale a permis de dévoiler les croyances, les valeurs et les attitudes des individus et des groupes quant à leur vécu dans le quartier de Lasalle (Poupart, 1998). Cela a favorisé le dévoilement des facteurs historiques et sociaux du site de la vague à Guy.

Les méthodes qualitatives ont été utiles dans le cadre de cette médiation sociale, car elles ont permis de recueillir des informations riches et détaillées sur les expériences des individus et les interactions sociales entre les différents partis impliqués. Il importe de comprendre comment les participants vivent la situation conflictuelle et les tensions. Les méthodes qualitatives permettent d'explorer en profondeur les dynamiques sociales qui se produisent entre les personnes impliquées dans la médiation sociale. Cette recherche s'inscrit dans une démarche compréhensive, du fait qu'elle vise à comprendre le sens que les individus donnent à leurs actions et à leurs expériences (Schurmans,

2009). Plus précisément, elle vise à comprendre le sens que donnent les individus concernés par la situation conflictuelle, à travers l'exercice d'une médiation sociale. Comme chercheuse en travail social, ma participation a été active dans la médiation sociale. Cela a impliqué une collaboration étroite et égalitaire avec les participants lors du processus (Séguin et Tremblay, 2006), dans l'objectif de permettre une meilleure compréhension des enjeux étudiés et de promouvoir la participation citoyenne (Séguin et Tremblay, 2006). Cette approche est orientée vers la découverte. Ainsi, j'ai adopté une posture ouverte pour laisser place aux significations imprévues (Paola Badino, 2014).

3.2 La médiation sociale comme outil de démocratisation du conflit

Le processus de médiation sociale fut la méthode pour mettre en relation les différents partis, afin de mieux comprendre la vie de quartier autour du site de la vague à Guy. Établir une communication plus directe entre les riverains et les représentants de la communauté de surf pourrait permettre d'instaurer un canal de communication durable. Plutôt que d'encourager les riverains à appeler à la municipalité de Lasalle pour se plaindre par rapport aux enjeux vécus dans le quartier, ils pourraient s'adresser directement à l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal, qui, à son tour, pourrait sensibiliser la communauté. Elle permet aussi, pour la première fois dans le cas de cette recherche, la création de ponts entre les différentes parties, ce qui favorise le dialogue entre des individus n'ayant jamais eu la chance de discuter ensemble. Mon rôle, du point de vue de la méthode, était donc de faciliter la communication en m'assurant que toutes les voix puissent être entendues. Le cas de la vague à Guy illustre bien comment cette méthode peut être appliquée pour améliorer la cohabitation entre riverains et amateurs de sport nautique, par exemple grâce à l'instauration d'un espace de dialogue.

Dans ce mémoire de recherche, la médiation sociale a un double statut, soit celui de cadre conceptuel et de méthodologie de recherche. Cette dualité n'est pas toujours simple à distinguer, car ces deux dimensions sont imbriquées (Laville, 2006). D'un côté, la médiation sociale est un concept théorique qui permet d'appréhender certaines dynamiques sociales comme la négociation des intérêts et la gestion des rapports de pouvoir dans l'espace public (Ben Mrad, 2004). D'un autre côté, dans le chapitre trois, elle est décrite comme une méthodologie de

recherche qui offre des repères sur les étapes à suivre quant au déroulement d'une médiation sociale.

Dans sa dimension conceptuelle, la médiation sociale est un outil qui permet de mettre en lumière les tensions sociales sur un territoire, lors de situations de conflit ou de désaccord. Elle repose sur l'idée que les conflits sont souvent liés à des malentendus, des différences de perception ou des rapports de pouvoir (Ben Mrad, 2004). L'un des principes clés de la médiation sociale, dans son aspect théorique, est l'idée d'introduire d'un tiers médiateur. Ce tiers joue un rôle de facilitateur, non pas en imposant une solution, mais en créant un espace de dialogue et en accompagnants les parties en conflit à s'exprimer (Tapia, 2010). Loin d'être un simple outil de règlement des conflits, elle devient alors un mécanisme de participation citoyenne (Ben Mrad, 2004).

D'un point de vue méthodologique, la médiation sociale devient un cadre d'action pratique qui permet de structurer et de guider le processus de recherche étape par étape (Dupont, 2019). La médiation sociale, en tant que méthodologie, implique que le chercheur ne se contente pas de recueillir des données, mais s'engage activement dans la création d'un espace de rencontre où des tensions peuvent être entendues et des solutions explorées (Dupont, 2019). Ce qui distingue la médiation sociale, tant sur le plan théorique que méthodologique, c'est qu'elle invite à agir différemment sur les conflits, à travers l'établissement d'un dialogue ouvert (Laville, 2006). Elle permet de transformer les interactions conflictuelles en opportunités de réflexion collective, où chacun des acteurs peut participer à la recherche de solutions (Ben Mrad, 2004).

Le recours à la médiation sociale dans le cadre de cette recherche n'est donc pas seulement un moyen de mieux comprendre les stratégies des acteurs dans les conflits liés à l'espace public, mais aussi une approche réflexive (Laville, 2006). En rendant les processus de dialogue et de négociation plus accessibles, la médiation sociale apparaît non seulement comme une pratique de résolution de conflits, mais aussi comme un moteur de transformation sociale (Ben Mrad, 2004). Enfin, la médiation sociale, qu'elle soit vue comme un concept ou comme une méthodologie, constitue un outil pour appréhender les conflits sociaux (Laville, 2006).

3.3 Modalité de recrutement

À la suite d'une préparation des conditions nécessaires à ce projet de médiation sociale et ayant identifié les parties prenantes, dans un premier temps, je suis allée faire mon recrutement des résidents du boulevard Lasalle. Je suis allée faire du porte-à-porte sur boulevard Lasalle, j'ai sélectionné un total de 15 résidences qui me semblaient les plus impactées par la fréquentation du site de la vague à Guy. J'y suis allée à trois reprises aux mois de septembre et d'octobre 2023, de jour et de soir. Voici les résultats du recrutement ;

- 1 maison en construction ;
- 1 refus, géographiquement trop loin ;
- 1 refus sans explication ;
- 1 refus pour manque de temps ;
- 3 refus pour barrières langagières ;
- 8 personnes intéressées.

Lorsque les personnes étaient absentes, j'ai remis, dans leur boîte aux lettres, une copie du formulaire de consentement papier qui expliquait le projet et qui leur transmettait mes coordonnées. Puis, je suis repassée une autre journée afin de les solliciter à la recherche. En ce qui a trait aux riverains intéressés, avec leur accord, j'ai pris leurs coordonnées pour faire un suivi. En ce qui concerne les membres de l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal, l'employé municipal et l'employée du KSF, je leur ai envoyé un courriel et ils ont confirmé leur disponibilité. Pour la date de la médiation sociale, l'employé de la municipalité de Lasalle a proposé plusieurs journées, puis j'ai validé avec l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal et l'employé du KSF. Le 17 octobre 2023 était la date où les participants étaient tous disponibles. Enfin, j'ai envoyé un courriel d'invitation aux huit riverains intéressés. Le courriel les invitait à confirmer leur présence et à remplir le formulaire de consentement.

3.3.1 Les critères de sélection

Pour les riverains, mes critères de sélections étaient :

- a) Habiter sur le boulevard Lasalle et être propriétaire (géographique) ;
- b) Être en contact avec les individus partageant l'espace public et la vie de quartier.

En ce qui concerne les autres critères de sélection, ils se basent sur l'engagement de bonne foi, l'intérêt et l'ouverture à vouloir prendre part à cette démarche.

3.4 La population à l'étude

Lors de la médiation sociale, il y avait trois citoyens résidents (3) sur le boulevard Lasalle, un employé municipal (1), une employée du KSF (1) et trois membres du comité administratif (3) de l'Association pour le surf de rivière du Grand-Montréal. Un total de huit participants (8) ont été présents.

3.5 Roue de Fiutak

Ce projet de recherche s'inspire des règles méthodologiques de la « Roue de Fiutak » dans ce projet de médiation sociale. Ainsi, il y a eu un rassemblement d'individus partageant une même situation conflictuelle. Voici les règles méthodologiques du dispositif :

Figure 3.1 Roue de Fiutak



(Dupont, 2019, p.147)

La roue de Fiutak établit des étapes claires du processus de médiation sociale, afin d'aborder diverses situations conflictuelles. Lors de la phase 1 (Quoi ?), j'ai résumé les grandes lignes du formulaire de consentement, puis présenté le matériel. Pendant cette première étape, j'ai invité les participants à faire un premier tour de table pour se présenter et je les ai invités à exprimer une attente pour la réunion. À la clôture de ce tour, nous avons élaboré un code de conduite pour faciliter la communication entre les parties. Ensuite, j'ai pris le temps de décrire le rôle d'une médiatrice sociale qui vise à offrir des espaces de dialogues lorsqu'il y a des différends dans des communautés, des groupes ou des individus. Dans cette même phase (quels sont les faits), les participants ont partagé leur expérience quant à leur vécu dans le quartier. En tant que médiatrice, mon rôle était d'assurer un temps de parole à tous les participants et de poser des questions pour clarifier la situation conflictuelle (Dupont, 2019, p.148).

La phase II a instauré un dialogue où les différentes parties se sont interrogées mutuellement dans leur perception de leur vécu sur le territoire. Ainsi, la conversation a permis : « l'une à l'autre pour tester leur représentation de la réalité et commencer à vérifier et comprendre quels peuvent être leurs véritables intérêts » (Dupont, 2019, p.148). Cela a marqué la transition vers la phase du "Pourquoi". Cette étape s'inscrit dans une continuation du partage des expériences vécues dans le quartier, où les participants ont été sollicités pour répondre à la question suivante : « J'aimerais que vous me parliez de la vie dans le quartier, ce qui va bien et ce qui va moins bien ». De manière consécutive, les participants ont partagé leurs points de vue sur les comportements des surfeurs considérés comme problématiques, mais aussi sur les aspects positifs de la vie de quartier. Les facteurs considérés comme dérangeants pour les riverains et les incivilités vécues par la communauté de surf ont été abordés. Ce dialogue interactif a amené à remettre en question mutuellement les parties quant à leurs perceptions du vécu territoriale.

La phase III est liée à l'exploration des différentes émotions liées à la situation conflictuelle, afin de créer un déblocage et une sortie du conflit. Certains participants ont exprimé leurs émotions quant à leur vécu dans le quartier et le fait de ne pas être entendus par les instances municipales de Lasalle, depuis plusieurs années. L'expression des émotions a eu lieu à plusieurs moments. Il convient de noter que ces étapes ne sont pas nécessairement linéaires, donc il a fallu s'ajuster en fonction de chaque situation lors de la médiation. Les conflits dans l'espace public sont souvent le résultat d'un déséquilibre entre les besoins, les valeurs et les intérêts des parties impliquées.

La phase IV (Et si?) visait à explorer des solutions possibles, afin de maximiser les options. En tant que médiatrice, j'ai guidé les parties dans l'exploration d'alternatives pour améliorer la cohabitation dans le quartier. Au cours de cette étape, j'ai demandé à tous les participants d'inscrire, sur un carton, l'enjeu sur lequel ils souhaitaient se concentrer pour la rencontre de ce soir. J'ai ramassé les cartons et je les ai regroupés sur un tableau à la vue de tous. J'ai demandé l'accord pour la lecture à haute voix. Certains participants ont écrit plus d'une idée, bien que la demande ait été d'inscrire un enjeu. Parmi les onze problématiques identifiées, le stationnement est revenu à quatre reprises. Par conséquent, nous avons exploré plus en détail cet aspect, qui était le plus récurrent, avec l'approbation des participants. Ainsi, nous avons engagé à nouveau un dialogue sur les perceptions des enjeux liés au stationnement et les perceptions des différents partis. Puis, la

discussion a dérivé vers la culture du surf et les bonnes pratiques pour faciliter la cohabitation entre riverains et les surfeurs. Également, dans cette phase, un membre de l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal a expliqué sa mission. L'employé de la municipalité de Lasalle a expliqué son rôle de recommandation aux élus municipaux en lien avec les enjeux de cohabitation. Enfin, il y a eu plusieurs propositions de solutions pour le stationnement et des suggestions pour favoriser les bonnes pratiques de surf ont été exprimées.

Pour finir, la phase V (Comment ?) permet de faire un plan d'action en choisissant dans les options explorées. L'élaboration d'un accord est uniquement possible si les parties parviennent à trouver un terrain d'entente. Lors de la médiation sociale, nous nous sommes arrêtés à la Phase IV, nous avons pu explorer diverses solutions pour le stationnement et une étiquette de conduite pour la communauté de surf, sans en venir à un plan d'action concret. Également, sur les cartons, il restait plusieurs autres enjeux à explorer.

3.6 La méthode et les instruments de collecte des données

La médiation sociale s'inspirait des règles méthodologiques de la roue de Fiutak. C'est une démarche compréhensive qui s'appuie sur le fait que les individus sont des producteurs actifs du monde social et qu'ils portent un savoir important qui doit être saisi de l'intérieur (Kaufman, 2011). J'ai utilisé un canevas de groupe composé de questions ouvertes, regroupées par thèmes et visant à favoriser la conversation entre les participants (voir Annexe). Les questions correspondaient aux différentes phases de la roue de Fiutak. Lors de la médiation sociale, les participants ont été des informateurs clés pour mieux saisir ce conflit de cohabitation en milieu urbain (Poupart, 1997 ; Paola Badino, 2014). Le groupe de discussion a favorisé l'auto-exploration des participants quant à la situation conflictuelle ayant une assise territoriale. (Poupart, 1997 ; Paola Badino, 2014). La médiation sociale s'est opérationnalisée sous l'aspect d'une conversation où les participants se sont posé des questions mutuellement. Cette méthode m'est apparue la plus appropriée pour atteindre nos objectifs, puisque nous ne visons pas à influencer les participants ni à leur suggérer des éléments en fonction de nos attentes. En tant que chercheuse/médiatrice sociale, je m'intéressais à découvrir les stratégies des participants quant aux enjeux liés à l'usage et au partage de l'espace public. La médiation sociale a donné accès à diverses facettes du vécu des participants, ce qui enrichit cette étude de cas. Cette proximité des participants facilite l'exploration approfondie de

leur réalité dans le quartier, offrant un meilleur portrait de l'environnement social lié à la problématique. Le groupe de discussion est un outil incontournable lorsqu'il s'agit d'étudier en profondeur les perspectives d'acteurs sociaux, car il permet de déceler des situations de déséquilibre, de pouvoir et d'exclusion (Poupart, 1997 ; Paola Badino, 2014).

3.6.1 Une méthode d'enquête axé sur l'observation

La médiation sociale nous a incité à adopter, comme outil de collecte de données, l'observation in situ et le journal terrain. Ce travail d'observation consiste à être attentif aux réactions, langage corporel, dynamique avec l'environnement et les interactions entre les participants. L'observation in situ a été effectuée pendant la médiation sociale pour avoir un complément d'information. Cette méthode m'a permis de récolter des données sur les comportements, les attitudes et les interactions en temps réel. Elle permet donc d'obtenir des informations sur des processus sociaux qui ne peuvent être observés autrement, tels que des réactions à la suite de commentaires (Grosjean *et al.*, 2001). La médiation sociale a eu une durée d'environ 1h30, ce qui a permis d'aller en profondeur dans les thèmes à aborder. Le canevas de groupe a été utilisé comme aide-mémoire, afin que la médiation sociale abonde davantage dans le sens d'une conversation. Les supports utilisés ont été l'enregistrement audio-vidéo et la prise de notes. La collecte de données a débuté dès le porte-à-porte via la rédaction d'un journal de bord sur mes observations terrain (Mucchielli, 2009). Également, j'ai pris des notes lors de la médiation sociale. Ensuite, l'écoute de l'enregistrement m'a permis de saisir la complexité de l'étude de cas, pour ensuite ouvrir sur la possibilité de produire des données inédites.

3.7 Les méthodes d'analyse des données : Traitement ou analyse des données

La méthode d'analyse des données débute par la transcription du verbatim, à la suite de l'enregistrement de la médiation sociale. J'ai fait plusieurs lectures de cette transcription, afin m'appropriier le contenu. Puis, j'ai utilisé la méthode de l'analyse thématique pour repérer les thèmes exprimés (Paillé et Mucchielli, 2008). Le but était de documenter l'importance de certains thèmes parmi l'ensemble de ceux abordés lors de la médiation sociale. L'analyse thématique est une méthode de recherche qualitative qui implique plusieurs étapes, notamment se familiariser avec les informations transcrites, puis d'organiser les thèmes récurrents et les émergences. Elle permet d'interpréter des données qualitatives en explorant l'expérience et les perceptions des participants.

De même, nous allons ajouter les éléments clés retenus dans notre journal de bord. Finalement, j'ai procédé à l'interprétation des résultats obtenus en faisant le lien avec la problématique, le cadre d'analyse et notre question de recherche.

3.8 Les considérations éthiques

Cette recherche se préoccupe des considérations éthiques des participants de la médiation sociale. Pour cette raison, les risques et les avantages quant à leur participation, ainsi que les moyens pour obtenir le consentement et pour respecter la confidentialité des données qui seront recueillies ont été pris en compte. Les risques pour les participants quant au projet de recherche étaient minimaux. Néanmoins, il est important de noter que l'intervention par médiation sociale peut, dans certains cas, exacerber les conflits. Chaque fois que la médiation sociale est utilisée, c'est en présence de conflits, ainsi, des risques sont présents autant pour la chercheuse que pour les participants. Des enjeux liés à cette dynamique, tels que des rapports de pouvoir, sont d'ailleurs abordés dans la discussion. Par exemple, il y avait des risques reliés au stress émotionnel lié à la participation, à la possibilité de confrontation, à l'expérience d'une résistance au changement, à la possibilité de dynamiques de pouvoir, à la volonté de performer et de s'exprimer adéquatement et à l'expression d'émotions difficiles en raison du conflit existant (Gauthier, 2009). Pour réduire les risques, j'ai établi un code de conduite au début de la médiation en collaboration avec les participants. Le code de conduite permet de définir des attentes dans les comportements des participants, ce qui favorise un environnement respectueux. Établir des règles facilite la communication entre les participants tout en rendant le processus de médiation sociale plus efficace. De surcroît, tous ont été avisés qu'ils pourraient mettre fin à leur participation à tout moment. Il importe de prendre en compte ces risques lors de la planification de la médiation sociale, afin de s'assurer que tous les partis soient disposés à avoir une attitude ouverte quant aux opinions et aux perceptions divergentes.

Plusieurs avantages peuvent ressortir de la participation à une médiation sociale, tels qu'une résolution rapide des conflits, une amélioration de la communication entre les différents partis impliqués, une prévention de la violence et un maintien des relations (Bondu, 1988 ; Guité, 2008 ; Lemaire et Poitras, 2004). La médiation sociale peut donc être une solution efficace et viable dans la résolution des conflits et la prévention des futurs différends.

Le consentement à la participation des sujets à la recherche se concrétise par la présentation des objectifs et par la signature d'un formulaire de consentement. Les éléments du formulaire de consentement ont été annoncés à nouveau lors du début de la médiation sociale. J'ai pris le temps nécessaire pour expliquer les tenants et les aboutissants de l'engagement de leur part.

La confidentialité des données est également assurée. Pour le respect de l'anonymat, les participants ont été identifiés à l'aide d'un nom fictif et la description de chacun de leurs rôles et fonctions est exposée de manière à ce qu'ils ne soient pas reconnus. Les données recueillies lors de la médiation sociale seront accessibles qu'à la rédactrice de la recherche et à la directrice de mémoire. Elles devront être détruites après un maximum d'une année après la finalisation du mémoire.

3.9 Limite de la recherche

D'abord, les résultats provenant de la médiation sociale traduisent les points de vue et les perceptions des personnes impliquées dans un phénomène particulier. Cependant, il est possible de se rapprocher de situations similaires quant à des enjeux de cohabitation sur un territoire. Le fait que j'aie participé à la majeure partie de la démarche, à titre de médiatrice dans le cadre d'une recherche, constitue à la fois un avantage et un désavantage. Être médiatrice sociale tout en ayant une posture de chercheuse dans cette recherche offre de nombreux avantages, tels que la compréhension des besoins et des préoccupations des participants liés à leur réalité sur le terrain, la facilitation de la communication entre les parties et l'établissement de relations de confiance. De surcroît, cela aide à garantir que la recherche est pertinente, inclusive et utilisée de manière constructive pour répondre aux besoins de toutes les parties prenantes impliquées.

Quelques désavantages se sont présentés également, car plusieurs identités se sont conjuguées dans ce projet de recherche : celles de témoin, de chercheuse, de surfeuse et de médiatrice. Le désavantage est donc lié à la proximité de la démarche pouvant engendrer le risque d'induire un biais involontaire dans la réalisation de cette recherche. Selon Mucchielli (2009), il n'y a pas de « bonne distance », puisque les chercheurs en font toujours trop ou trop peu. À cet égard, nous sommes demeurées vigilantes, afin de limiter les risques liés à ce biais. Par exemple, nous avons évité d'induire des réponses aux thèmes discutés ou d'être trop familières avec les participants (Gauthier, 2016)

CHAPITRE IV

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats recueillis auprès des participants ayant fait l'expérience du cercle de médiation sociale, en octobre dernier (2023). L'analyse des résultats sera complétée par des informations contenues dans un journal terrain. Cet outil de recherche a permis de consigner mes observations, réflexions, questionnements, anecdotes et mes entretiens informels lors de la phase exploratoire et la période de recrutement, ce qui a contribué à une compréhension plus approfondie du phénomène étudié. L'objectif principal de cette recherche était de créer un espace de dialogue où les différents acteurs impliqués dans le conflit peuvent s'exprimer, échanger des points de vue et se comprendre mutuellement. Les règles méthodologiques de la Roue de Fiutak ont orienté l'organisation des données dans ce chapitre. De plus, l'analyse thématique a été employée pour identifier et analyser les thèmes récurrents.

Ce chapitre est divisé en deux parties. La première partie fait le lien avec la phase 1 (« Quels sont les faits? ») et la phase 2 (« Pourquoi? ») de la roue de Fiutak. Dans cette section, la perception du quartier sera abordée, elle réfère à la façon dont les habitants et les surfeurs interprètent et décrivent leurs environnements en fonctions de leurs expériences personnelles, de leurs valeurs et de leurs attentes. Cette perception évolue dans le temps en réponses aux transformations du site de la vague à Guy. Ce thème est divisé en fonction des deux populations utilisant la rive : les résidents du boulevard Lasalle et les membres du comité administratif de l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal. Ensuite, le thème de la responsabilité municipale sera abordé. La seconde partie met l'accent sur la phase 4 (« Et si? Les solutions »). Dans cette deuxième portion, les thèmes du stationnement et de la culture du surf seront abordés.

Avant d'entrer en profondeur dans les deux parties susmentionnées, il est, selon nous, pertinent de rappeler notre question de recherche : Comment les conflits liés à l'appropriation de l'espace public en milieu urbain peuvent-ils évoluer par l'intervention d'une médiation sociale ?

4.1 Conflit de proximité

Les riverains du boulevard Lasalle et les surfeurs partagent un territoire commun, celui de la vague à Guy. Cependant, ils ne partagent pas les mêmes perceptions quant à son usage. La proximité de la vague à Guy par rapport aux riverains, qui habitent dans le quartier, et aux surfeurs, qui fréquentent cet espace récréatif, engendre des tensions pour plusieurs raisons. Il existe des conflits quant à l'usage de l'espace, marqué par l'afflux de surfeurs dans le quartier. Cette forte présence perturbe la tranquillité et l'intimité des riverains, qui aspirent à un environnement paisible. Les tensions émergent donc de la cohabitation entre les activités nautiques et la vocation du quartier résidentiel, où les habitants cherchent à préserver la tranquillité. Il existe des divergences dans les intérêts des résidents en termes d'usage de la rive et ceux qui l'utilisent comme un espace de loisir. Cette dichotomie crée des tensions perceptibles dans la gestion de l'espace public, engendrant un enjeu de cohabitation en milieu urbain, car plusieurs personnes utilisent et partagent un espace public, mais ont des intérêts et des attentes différents quant à son utilisation. Ce projet de recherche a permis d'offrir un espace pour discuter des tensions entre les parties impliquées. En favorisant le dialogue et la compréhension mutuelle, la médiation sociale a ouvert la voie à une discussion pour mieux saisir les tensions vécues dans le quartier.

4.1.1 Voisins en conflit : Les dynamiques de proximité

Au début de la médiation sociale, les participants ont été invités à répondre sous forme de conversation à la question ouverte que je leur ai posée : « J'aimerais que vous me parliez de la vie dans le quartier, ce qui va bien et ce qui va moins bien ». Cette question était liée à la phase 1 de la Roue de Fiutak (« quels sont les faits? »), dans un but d'aborder le vécu dans le quartier. La phase 2 (« pourquoi? ») a eu lieu tout au long du processus, car les partis impliqués se sont posés des questions mutuellement. Pour les résidents qui habitent le long de ce boulevard urbain, le quartier revêt différentes significations. Leurs perceptions du quartier façonnent leur expérience quotidienne et influencent leurs interactions avec l'environnement qui les entoure et avec les utilisateurs du site de la vague à Guy. Ce sont les riverains qui ont pris la parole en premier. Ces derniers ont raconté la transformation du quartier dû à l'augmentation du nombre d'utilisateurs pratiquant le surf de rivière :

Oui. Au début, c'était qu'il n'y avait vraiment pas beaucoup [de surfeurs] au début. C'était une dizaine, puis on les connaissait quasiment de nom. On les voyait chaque jour. (Alexandre, riverain)²

Auparavant, il y avait une familiarité dans les interactions sociales avec les surfeurs, car il y avait une quantité restreinte de personnes qui utilisaient le site de la vague à Guy. Les riverains ont été témoins de l'évolution du quartier. Dans les années 2000, le surf de rivière a émergé en popularité à Montréal, et certains surfeurs locaux ont exploré les possibilités quant aux endroits de vagues constantes sur la rivière du Saint-Laurent. Les kayakistes ont été les premiers utilisateurs de la vague à Guy, suivis des surfeurs. Au fil des ans, les besoins étaient grandissants à cause de la popularité de ce sport nautique, d'où le développement d'infrastructures telles que le projet d'aménagement des berges, finalisé en 2023. Le but de ce projet était de faciliter l'accès à l'eau, car les sentiers s'érodaient rapidement à cause de l'activité humaine. Le sport s'est rapidement démocratisé et le surf de rivière est devenu facilement praticable grâce aux sentiers d'accès à l'eau. De plus, la communauté de surf organise deux compétitions annuelles. La première compétition est le Logfest, une compétition pour les longboards, dont la première édition a eu lieu en 2021. La deuxième compétition, celle des olympiades, est une compétition amicale dans laquelle les équipes effectuent des défis et remportent un trophée. La première édition de cette compétition a eu lieu en 2020. Ce type d'événements favorise l'inclusivité à l'égard des nouveaux membres, ce qui renforce le tissu social de la communauté de surf. En contrepartie, le nombre de surfeurs grandissant crée une distance avec les riverains. Les activités dérangent les résidents, car elles durent toute la journée et qu'elles engendrent un grand rassemblement de personnes sur le site de la vague à Guy, devant leurs demeures. En effet, selon plusieurs, la popularité du site aurait été influencée par la COVID-19 :

Parce qu'on les voyait, mais il y avait moins d'utilisateurs. C'était moins connu probablement. Mais c'est vraiment depuis, à compter de la pandémie, il y a eu comme une explosion. (Maurice, riverain)

Depuis la pandémie, il y aurait une augmentation majeure de la fréquentation du parc. Dans un contexte de restrictions gouvernementales au Québec, empêchant les citoyens de sortir de leur territoire ou de leur région administrative, les individus ont dû adapter leurs modes de vie. Les

² Tous les noms des participants du projet de médiation sociale sont anonymisés.

mesures de confinement et de restrictions dans les déplacements ont limité la pratique d'activités physiques. Par exemple, la fermeture de salles de sport a amené la population à trouver des alternatives pour demeurer active, telles que le plein air, la course, la marche, le vélo, le surf, etc. Ces activités sont devenues des choix populaires pour rester actif tout en respectant les consignes de distanciation sociale. La proximité et l'accessibilité des activités étaient privilégiées. Ainsi, le surf de rivière est devenu plus populaire pendant la pandémie en raison de son accessibilité locale, de sa conformité aux mesures de distanciation sociale et de son attrait en tant qu'activité de plein air. En revanche, l'augmentation d'utilisateurs aurait entraîné une perte de la familiarité entre les riverains et les surfeurs. Désormais, les relations avec les utilisateurs de la vague à Guy sont distantes et même parfois indésirables. Il est possible de remarquer que les personnes qui fréquentent la rive ne se limitent pas aux surfeurs :

Auparavant, on ne voyait jamais des fêtes d'enfants, etc., qui se faisaient dans le parc. Mais là, maintenant, pendant l'été, à chaque fin de semaine, il y a des partys d'enfants, n'importe quoi. Il y a eu vraiment une explosion au niveau de l'utilisation même du parc. Et ça, avec l'explosion de la population du surf, on arrive au point où on en est rendu. (Maurice, riverain)

Il est possible d'observer une augmentation significative d'utilisateurs de la rive du boulevard Lasalle., reflétant une diversification des activités dans cet espace public. Il y a lieu de penser que le bord de l'eau à Lasalle est un endroit plaisant. C'est un cadre naturel avec une vue sur la rivière du Saint-Laurent, créant une atmosphère de détente. La rive permet d'avoir accès à un autre décor que celui de l'environnement urbain de la ville de Montréal. Les espaces au bord de l'eau offrent une variété d'activités récréatives. Parmi ces activités, se retrouvent la natation, le kayak, la pêche, les barbecues, les pique-niques, les fêtes, ou la randonnée le long de la rive. Le site de la vague à Guy est un lieu facilement accessible, ce qui rend l'endroit attractif pour des activités spontanées ou organisées. En effet, les regroupements pour des fêtes ont tendance à être à proximité du nouveau bloc sanitaire, donc devant les résidences des riverains. Il y a un afflux de visiteurs, car la vague à Guy est un lieu attrayant. Par conséquent, les riverains subiraient des impacts sur leur qualité de vie à cause de changements dans les dynamiques sociales du quartier. De fait, les défis du territoire vont au-delà d'un enjeu de cohabitation entre les surfeurs et les riverains :

Je pense, une chose à souligner, c'est que ce ne sont pas juste les surfeurs, parce que le parc est utilisé par plusieurs mondes. Des fois, quand on dit, le monde qui rentre, ce n'est pas toujours juste les surfeurs, c'est tout le monde qui utilise le parc. Ce ne sont pas toujours les surfeurs. (Alexandre, riverain)

Durant l'été, les fins de semaine, tu vois les grosses familles qui viennent avec les barbecues, puis tout, puis ils vont s'installer dans le parc. Puis il y a plusieurs voitures qui ne sont pas des surfeurs. Mais en fait, les surfeurs, ça fait encore plus de monde. C'est important de comprendre ça. (Julie, riveraine)

Les riverains observent des périodes plus achalandées durant l'été et la fin de semaine. En été, les températures sont agréables, ce qui incite les gens à passer du temps à l'extérieur, près de l'eau, pour profiter du soleil. Cela renforce l'idée que la rive du boulevard Lasalle est un parc accessible pour y pratiquer toutes sortes d'activités. Un des enjeux est que les personnes se stationnant sur le boulevard Lasalle auraient tendance à faire des demi-tours dans les entrées privées des résidents. Cette augmentation de l'occupation de l'espace public a des impacts concrets sur la vie quotidienne des habitants du boulevard Lasalle, engendrant des problèmes de circulation, de stationnement et de dangerosité :

Nous autres, ça fait 27 ans qu'on demeure sur le boulevard LaSalle, puis on connaît le quartier. C'était beaucoup plus tranquille avant, naturellement, mais ce n'est pas ça le problème. Un des problèmes qu'on trouve le pire, c'est que les gens descendent dans une direction, qu'ils se rendent compte qu'il y a un stationnement disponible, puis ils tournent dans l'entrée du monde. Il y a des journées, il y a 12 à 15 voitures qui tournent dans notre entrée, dans une journée pour aller prendre un stationnement. Il y en a qui font bien attention, il y en a d'autres qui... Julie s'est presque faire ramasser par une voiture qui tournait dans l'entrée. (Alexandre, riverain)

Ce résident souligne l'ancienneté et sa connaissance approfondie du quartier. Il reconnaît une perte de la tranquillité, mais affirme que cela ne constitue pas le problème central. Le gros problème serait plutôt le comportement des conducteurs qui tournent dans les entrées privées des résidents. Il met en lumière la dangerosité et la fréquence quotidienne de ce type de comportement. Certains utilisateurs de la rive peuvent effectuer cette manœuvre de conduite, car ils cherchent un endroit de stationnement spécifique, ou cela peut résulter d'une erreur de conduite. Cette manœuvre reflète un manque de respect envers les limites de la propriété privée, entraînant des situations dangereuses pour les riverains. À une fréquence de 12 à 15 fois par jour, les riverains peuvent ressentir une violation de leur propriété privée, car plusieurs véhicules y pénètrent sans aucune permission. Cela entraîne une augmentation du risque de conflit, car les riverains attachent une importance à la sécurité de leur domicile. Les demi-tours vécus quotidiennement sont dérangeants et peuvent être perçus comme une menace. De même, légalement, il est interdit d'opérer un demi-tour en présence d'une ligne continue comme celle sur le boulevard Lasalle, car cette manœuvre augmente les

risques d'accident. Lors de ma période de recrutement, un résident du boulevard Lasalle m'a d'ailleurs raconté devoir mettre des cônes pour empêcher les utilisateurs de la rive de faire des demi-tours dans son entrée privée. En utilisant des cônes pour bloquer son entrée privée, le résident cherche à protéger son espace. D'ailleurs, cette hausse de l'utilisation de la rive à des fins récréatives conduit les habitants du boulevard Lasalle à constater une pénurie de places de stationnement dans le quartier :

Ça, ça se fait quand il y a beaucoup de monde, les fins de semaine surtout, c'est là que c'est le pire, naturellement. L'autre problème qu'on a aussi, c'est le manque de stationnement. Ça, naturellement, les gens, les riverains sont rendus...ils vont stationner les autos sur la rue pour empêcher, pour laisser une place. Si tu attends de la visite une journée, tu dis qu'il n'y aura pas de place à stationner, ils vont stationner de bonne heure le matin sur la rue pour leur laisser une chance pour la journée, pour venir stationner. (Alexandre, riverain)

La fin de semaine est le moment où le problème de stationnement est le plus préoccupant. Cette période génère une augmentation significative du trafic et des difficultés pour trouver un stationnement. C'est un moment où les gens ont du temps libre. Il est donc cohérent que le boulevard Lasalle ait peu de places de stationnement disponibles. La fin de semaine, les familles prévoient des activités et la rive du boulevard Lasalle est propice aux réunions sociales. Le fort achalandage oblige, le matin, les riverains à devoir se stationner sur le boulevard Lasalle pour réserver des espaces à leurs visiteurs, ce qui équivaut à une prise de contrôle temporaire sur la rue. Au fil du temps, les riverains ont dû adapter leurs habitudes aux enjeux locaux. Leurs comportements sont une réponse à la demande accrue de stationnement. Alors, se stationner tôt le matin sur le boulevard Lasalle peut être interprété comme une stratégie d'occupation de l'espace public, car ils anticiperaient le problème. À ce sujet, lors de ma période de recrutement, un résident du boulevard Lasalle m'a raconté qu'il aurait acheté un deuxième véhicule qu'il laisserait stationné devant sa résidence pour empêcher les personnes d'occuper cet espace public, ce qui rend l'accès difficile pour les utilisateurs de la rive, car le résident tente d'occuper l'espace devant sa propriété de manière permanente. Ce véhicule stationné permet au riverain de protéger et de contrôler l'accès devant sa propriété privée. Ce comportement peut être également interprété comme une mesure de protection visant à préserver la qualité de vie du résident en évitant les inconvénients associés à la perturbation de la propriété privée. Bien que cette stratégie soit une réponse individuelle aux défis liés à l'utilisation de l'espace public, elle peut parfois générer des tensions au sein de la communauté

de surf. Les surfeurs seraient mécontents des riverains occupant des places de stationnement dans la rue, lorsque ceux-ci ont plusieurs stationnements privés.

4.1.2 Des enjeux de sécurité routières

Dans ce contexte de cohabitation entre riverains et surfeurs autour de la vague à Guy, un autre enjeu majeur émerge, celui de la sécurité et de la visibilité, notamment en raison de la présence de campeurs :

Aussi, tu ne peux pas avoir un gros campeur devant chez toi pendant toute la journée. Pis tu as de la misère à rentrer dans ton entrée, là. Tu dis, je vais mettre mon auto. Au moins, je vais mettre mon auto, je vais être capable de voir assez bien quand je sors ou quand je rentre. (Julie, riveraine)

Il y aurait des contraintes physiques liées à cette occupation de l'espace, telles que des difficultés d'accès aux entrées privées et à la visibilité, engendrant donc un enjeu de sécurité routière. Lors de ma période de recrutement, j'ai observé plusieurs résidences sur le boulevard Lasalle qui avaient des lignes sur le bord du trottoir pour délimiter les zones de stationnement. J'ai questionné les riverains concernés, et ceux-ci m'ont répondu que les lignes permettent une limite de stationnement, afin de sortir en sécurité de leur entrée. Les riverains ont donc développé des stratégies pour résoudre ce problème lié à l'utilisation de l'espace public dans un contexte urbain spécifique. En prenant conscience des contraintes quant aux campeurs, les résidents adoptent comme stratégie de délimiter les zones de stationnement pour contribuer à améliorer leur visibilité sur le boulevard Lasalle. Il y a lieu de penser que leur objectif est d'éviter les accidents de voiture. Néanmoins, le problème des campeurs irait au-delà de la sécurité, puisqu'il serait un facteur dérangeant en termes de temps d'occupation sur le boulevard Lasalle :

Les campeurs, ce n'est pas juste une journée ou une partie d'une journée. Les campeurs sont là, parkés pendant trois jours. Les gens couchent dans leurs véhicules, on les voit rentrer la nuit, ils se couchent, puis ils sont là, ils sont la voiture, le campeur, ce n'est pas déplacé de la nuit. Les gens sont là le matin, puis ils sont là, puis ils s'en vont surfer. Ça, je m'excuse, mais on est un quartier résidentiel, ce n'est pas un terrain de camping. Les campeurs ne devraient pas être là. (Maurice, riverain)

Il y aurait une insatisfaction quant à la présence prolongée des campeurs sur le boulevard Lasalle. Le quartier est de nature résidentielle et il serait inapproprié d'avoir des campeurs aussi longtemps stationnés sur la rue, pour les riverains. Leurs activités nocturnes viennent déranger la quiétude.

Les campeurs stationnés pendant plusieurs jours peuvent engendrer du bruit et les activités associées au camping peuvent créer un environnement inconfortable pour les résidents du quartier. De même, l'occupation prolongée de l'espace public réduit l'accès des riverains à ces emplacements, ce qui illustre des préoccupations quant à la disponibilité des espaces de stationnement pour les résidents locaux, notamment pendant les périodes de pointe. D'ailleurs, il est illégal de rester stationné plus de 24 heures à un même endroit. Les campeurs enfreignent un règlement de la municipalité de Lasalle. Les préoccupations des riverains sont croissantes en ce qui concerne le stationnement et la circulation en termes de dangerosité et de sécurité. Leur vécu dans le quartier vient mettre en évidence les tensions entre la vocation résidentielle du quartier et l'augmentation d'activités sur la rive du boulevard Lasalle.

Ultimement, les stratégies d'occupation de l'espace public par les riverains du boulevard Lasalle présentent des dynamiques complexes et évolutives dans ce quartier partagé avec la communauté de surf de rivière et les utilisateurs de la rive. Les perceptions des riverains reflètent une histoire marquée par la popularisation du surf de rivière, entraînant des changements significatifs dans le quartier. Au départ, la familiarité des riverains avec les surfeurs créait une atmosphère sociale conviviale. L'explosion de la popularité du surf pendant la pandémie a entraîné une perte de contrôle sur cette familiarité. La diversification des activités récréatives, telles que les fêtes d'enfants et les pique-niques, a contribué à une occupation plus intense de l'espace public. La gestion du stationnement est devenue un enjeu majeur, incitant des riverains à adopter des stratégies comme la délimitation des zones de stationnement et la réservation d'espaces de stationnement pour leurs invités. Ces actions sont des réponses aux défis croissants liés à l'achalandage, surtout durant les fins de semaine. Les riverains ont également exprimé des préoccupations liées à la sécurité routière, notamment aux dangers associés aux demi-tours fréquents dans leurs entrées privées. Les campeurs sur le boulevard Lasalle sont perçus comme des perturbateurs, ce qui met en évidence un désaccord avec la vocation résidentielle du quartier. La complexité des interactions entre les riverains et la communauté de surf reflète les défis inhérents à la cohabitation en milieu urbain.

4.1.3 Horizon Partagé : La vision du quartier par les membres de l'Association

À leur tour, les membres de l'association pour le surf de rivière ont été invités à répondre à la question suivante : « J'aimerais que vous me parliez de la vie dans le quartier, ce qui va bien et ce qui va moins bien ». Plusieurs tensions seraient inhérentes à l'usage de la rive du boulevard Lasalle qui découle du partage de cet espace public. Certaines de ces tensions concernent les problèmes de stationnement, les préoccupations liées à la sécurité et les divergences quant aux intérêts des acteurs impliqués, car chaque acteur possède sa propre vision du quartier. Lors de la discussion sur la perception du quartier en lien avec la sécurité des surfeurs, un aspect majeur a été soulevé, celui des actes de vandalisme visant les véhicules des surfeurs :

Il y a beaucoup l'aspect qui revient des vandalismes sur les véhicules. Il y a eu plusieurs cas où c'était soulevé, le dossier de pneus crevés, graffignures sur les véhicules. Les témoignages de la communauté des surfeurs et de l'association, on n'est pas ici pour pointer du doigt, comme on disait entre nous, parce que, à ce qu'on sache, c'est peut-être un surfeur qui est frustré, puis que lui-même ne veut pas qu'il y ait d'autres surfeurs, puis qu'il fait du vandalisme. Mais la situation est là, il y a eu du vandalisme sur des véhicules et les surfeurs, pour certains, ne se sentent plus en sécurité de venir surfer, puis de laisser leur véhicule sur place. Donc, je ne sais pas c'était quoi, les intentions de cette personne à faire du vandalisme, mais les effets sont là, sont présents. Donc ça, c'est un enjeu qui est quand même très sensible chez les surfeurs. (Victor, membre de l'association pour le surf de rivière)

La description des actes de vandalisme souligne des préoccupations en matière de sécurité pour la communauté de surf, car les membres de cette communauté ne se sentiraient plus en sécurité de se stationner sur le boulevard Lasalle. Bien que les motivations derrière ces actes de vandalisme demeurent incertaines, les effets sont manifestes, constituant un problème sensible au sein de la communauté de surf de rivière. Depuis 2021, il y aurait eu 12 actes de vandalisme déclarés. Les incivilités ont des effets considérables sur le sentiment de sécurité, car les utilisateurs de la vague à Guy peuvent se sentir menacés. Ils sont également vulnérables lorsqu'ils constatent que leurs biens sont vandalisés à proximité de leur lieu de pratique sportive. Le vandalisme engendre une peur des représailles et un climat de suspicion envers les riverains, affectant la convivialité dans le quartier. Une atmosphère de méfiance se développe, car les riverains sont considérés comme des potentiels suspects, ce qui fragmente le tissu social. Cela compromet le développement de relations avec les riverains, créant des barrières de communication, en alimentant les préjugés, ce qui peut entraîner des conflits et des tensions accrues. De fait, la constante appréhension de la violence est néfaste à l'amélioration des relations sociales. Notamment, les incivilités entraînent des coûts en

termes de réparation pour les propriétaires des véhicules. Ils doivent mettre de l'énergie dans les démarches nécessaires pour traiter les réparations, ce qui engendre des pertes financières. Le saccage sur les voitures entraîne également des coûts directs et indirects qui vont au-delà des réparations matérielles.

Un autre aspect suscitant des tensions est le stationnement. Une pratique courante des riverains consiste à se garer devant leur domicile. Cette habitude est perçue de manière négative par une partie de la communauté des surfeurs de rivière :

Je trouvais ça intéressant, ce que vous partagiez par rapport aux stationnements dans la rue, parce que c'est un enjeu qui est perçu de façon... Mal perçu par les surfeurs. Les riverains ont déjà un espace de stationnement. Pourquoi ils vont stationner dans la rue? C'est le fun d'entendre les voix, de savoir que vous êtes aussi... Vous recevez quelqu'un le soir ou vous voulez avoir quelqu'un à l'endroit pour qu'ils puissent se stationner aussi. C'est un des enjeux qui est ressorti. (Victor, membre de l'association pour le surf de rivière)

Il y aurait une incompréhension des surfeurs quant au fait que les riverains se stationnent sur la rue, bien que ceux-ci possèdent des entrées et des garages privés. Les surfeurs s'interrogent sur les raisons qui pourraient motiver les riverains à occuper l'espace public, alors que ces derniers ont déjà des places de stationnement privées. L'extrait suggère que les surfeurs estiment que les riverains ont amplement d'espace privé à disposition et qu'il serait plus approprié pour eux de l'utiliser plutôt que de recourir au stationnement dans la rue. Cette divergence de perception révèle une tension entre les riverains et les surfeurs concernant l'utilisation de l'espace urbain. Lors de ma période de recrutement, j'ai observé que chaque résidence avait en moyenne six à huit places de stationnement privées. Ainsi, la question de l'espace privé disponible pour les riverains entraînerait une perception négative chez les surfeurs, lorsque ceux-ci se stationneraient sur la rue. Les riverains expliqueraient que leur occupation du stationnement sur le boulevard Lasalle est effectuée dans un but de réserver des places à leurs invités. Cela est contradictoire avec la réalité sur le terrain, car quatre véhicules de propriétaires sont stationnés en permanence, depuis plusieurs années. Poursuivant la discussion au sujet des places de stationnement, la volonté de la communauté de surf pour trouver des solutions a été mise en avant :

Je pense que les surfeurs sont très intéressés à une solution de stationnement. Je pense que la majorité, ceux qui sont plus sensibilisés au fait que c'est dérangeant, aimeraient pouvoir se stationner ailleurs, ne serait-ce qu'il faut être moins dérangeants, moi la première. Quand je

suis capable de me stationner plus loin, je le fais. Je pense que les gens ont envie qu'on apporte des solutions à ce niveau-là, pour ne serait-ce qu'améliorer la bonne relation, parce que la vague, je ne pense pas qu'on puisse la déménager. (Caroline, membre de l'association pour le surf de rivière)

La majorité des utilisateurs de la vague à Guy souhaiteraient trouver une solution, car ils seraient conscients des inconvénients par rapport au stationnement dans le quartier. Autrement dit, les surfeurs voudraient pouvoir se stationner ailleurs pour minimiser les perturbations. Il y aurait une sensibilité quant aux préoccupations locales des riverains. Les surfeurs seraient prêts à faire des compromis pour maintenir une harmonie dans le quartier. Ils reconnaissent l'importance de minimiser les dérangements pour les habitants du quartier. En revanche, lors de ma période de recrutement, j'ai constaté que les surfeurs accordent toujours la priorité aux stationnements à proximité de la vague. Il est commode pour le transport de l'équipement d'être proche de la vague à Guy. Le transport de planches de surf peut être difficile, donc les surfeurs évitent d'effectuer de longues distances à pied. La proximité permet de retourner rapidement à sa voiture pour se changer, se reposer ou y récupérer du matériel. Enfin, les surfeurs peuvent également garder un œil sur leur véhicule. Cette contradiction souligne la complexité de trouver un équilibre entre les besoins pratiques des surfeurs et les préoccupations des riverains. Dans cet extrait, l'immobilité de la vague redirige la conversation sur des aspects qui peuvent être modifiables, tels les comportements irrespectueux de la part de certains surfeurs :

Je pense qu'il y a du non-respect qui est fait de la part de quelques surfeurs qui ne font pas attention. Se stationner devant le terrain de quelqu'un, c'est une chose. Se changer, déposer son surf sur le terrain de la personne, c'est une autre chose. Se changer la porte ouverte et se ramasser en bedaine devant le salon de la personne, du résident, c'est un grand manque de respect quant à moi. (Marc, membre de l'association pour le surf de rivière)

Il y a un non-respect de la propriété privée par la manifestation de comportements spécifiques, tels que se déshabiller et déposer sa planche de surf sur des terrains privés. Ces comportements peuvent être attribués à plusieurs facteurs. Par exemple, certains surfeurs ne sont pas conscients des limites de la propriété privée dans la zone entourant le site de la vague à Guy, à cause de leur familiarité avec l'endroit. Le manque de sensibilisation peut conduire à des comportements intrusifs sans intention malveillante, mais puisqu'ils ignorent des normes sociales, ils créent des tensions avec les riverains. La vague à Guy est un lieu où les règles sociales ne s'appliquent pas de la même manière, car les utilisateurs se considèrent à la plage, en contexte urbain. Les comportements irrespectueux peuvent également être liés à un manque de considération envers les riverains à cause

de la focalisation des surfeurs quant à leur passion, ce qui peut les rendre insensibles aux préoccupations des résidents locaux. Cependant, les comportements irrespectueux ne se limitent pas au périmètre du boulevard Lasalle, car certains surfeurs n'utiliseraient pas correctement les nouvelles infrastructures :

Ça, je m'excuse de l'interrompre, mais malgré l'installation de l'autre côté, c'est un problème qu'on vit régulièrement, on vit quotidiennement. Même que les gens, ils refusent d'utiliser la salle de bain qui est là, ils utilisent quand même les arbustes qui sont à côté. Même qu'on a déjà vu des gens faire leurs besoins sur le cabanon qui a été construit. (Maurice, riverain)

Il y aurait un problème d'utilisation inappropriée des installations, remarqué de manière régulière par les résidents. Les utilisateurs du site de la vague à Guy refuseraient d'utiliser les installations prévues, telles que les toilettes. Ces comportements ont des conséquences directes sur la qualité de vie des résidents riverains, soulignant un manquement aux comportements socialement acceptables. Les témoignages des résidents illustrent une persistance du problème. Le fait de ne pas utiliser les toilettes enfreint des normes sociales d'intimité, car faire ses besoins est généralement considéré comme un acte de nature privée. Remarquons que l'installation de toilettes sèches à la vague à Guy en 2020, ainsi que l'ouverture du bloc sanitaire en 2023 ont été tardives. En effet, en 2020, des bécosses ont été installées, mais elles étaient couramment sales et manquaient de papier de toilette. À cause des mauvaises conditions, les utilisateurs de la vague à Guy sont restés dans leurs habitudes initiales. Le site de la vague à Guy était de plus en plus achalandé et le manque d'installations adéquates a obligé les surfeurs à trouver d'autres moyens pour se soulager, dont l'utilisation de buissons ou du bord de l'eau. La communauté de surf s'est habituée à aller uriner dans les arbustes, et cette pratique est devenue socialement acceptable. Cette pratique est encore courante dû au mauvais fonctionnement du bloc sanitaire, avec un cycle de nettoyage très long :

Il y a eu plusieurs commentaires sur le fonctionnement de la toilette. Puis moi, pour avoir parlé avec les surfeurs, je sais qu'ils sont juste tannés d'attendre que la toilette finisse son cycle de nettoyage. Je vais aller derrière un arbre. Ce ne sont pas nécessairement les gens qui vont faire ça par négligence. Ce sont juste des gens qui disent : « Derrière un arbre, personne ne va me voir. Je suis tanné d'attendre. » Mais il y aurait quelque chose à faire pour améliorer, je pense, le fonctionnement de la toilette. (Marc, membre de l'association pour le surf de rivière)

Des problèmes par rapport au fonctionnement des blocs sanitaires auraient été soulevés par plusieurs personnes. Des frustrations liées à l'attente du cycle de nettoyage. Les surfeurs auraient adopté comme alternative d'aller derrière un arbre pour se soulager. Ce comportement serait une conséquence de leur impatience, conduisant certaines personnes à choisir des alternatives moins conventionnelles. Cette adaptation, bien qu'expliquée par la nécessité d'éviter les délais, soulève des préoccupations quant à la gestion appropriée des installations publiques. La remise en question du fonctionnement du bloc sanitaire souligne la nécessité d'améliorer ces installations pour résoudre ce problème récurrent. De plus, concernant l'utilisation de l'espace public, malgré la mise en place de casiers, la communauté de surf ne les utilise pas de manière systématique. De nombreux sacs sont encore laissés par terre dans le parc :

J'ai remarqué aussi que même s'il y a des casiers, on dirait que le réflexe de les utiliser n'est pas encore là. Il y a encore beaucoup de sacs par terre dans le parc. C'est sûr que c'est un peu désorganisé. Peut-être que c'est une piste de solution, aussi, de conscientiser à l'utilisation des casiers ou un petit peu plus. (Katia, employée de Kayak sans frontières)

Malgré la présence de casiers, peu d'utilisateurs de la vague à Guy en font usage. La mise en place de casiers n'est pas suffisante pour sensibiliser les surfeurs à l'utilisation appropriée des installations. Une piste de solution suggérée est donc de mettre l'accent sur la sensibilisation. Cela pourrait contribuer à améliorer l'ordre et l'esthétique de l'espace public. D'ailleurs, le fait d'éparpiller les biens personnels des surfeurs sur le site de la vague à Guy peut être interprété comme une stratégie d'occupation de l'espace public. Les surfeurs font une occupation symbolique de l'espace en marquant leur présence sans se soucier de l'impact visuel et de la désorganisation liée à cette pratique. Ce comportement peut être expliqué par le fait de vouloir être à proximité de leurs biens personnels et par la volonté d'y garder un meilleur contrôle. Certains surfeurs descendent leurs sacs à proximité de la vague à Guy, d'autres les déposent au sol à proximité du site, une minorité utilisent les casiers et d'autres utilisent leur véhicule pour ranger leurs sacs. Alors, la présence de casiers n'est pas suffisante pour inciter les surfeurs à les utiliser, bien que ces casiers pourraient potentiellement apporter des avantages en termes d'ordre et de sécurité. Les cabines de changement seraient aussi peu utilisées. L'explication réside dans la facilité offerte par le fait de se changer directement dans la voiture, permettant aux surfeurs d'être efficaces sans recourir aux installations prévues :

Je pense que les gens trouvent ça plus facile de se changer dans leur voiture parce qu'ils laissent leurs choses dans la voiture. Ils vont faire leur truc, ils s'habillent, ils se changent dans leur voiture régulièrement. (Alexandre, riverain)

L'idée de commodité est un élément clé dans cette explication, suggérant que la simplicité et la rapidité offertes par le changement dans la voiture l'emportent sur l'utilisation des infrastructures telles que les cabines de changement et l'usage des casiers. Le caractère régulier de ce comportement évoque une tendance générale plutôt qu'une exception, ce qui souligne l'importance de comprendre cette préférence dans le cadre des habitudes de la communauté de surf. Diverses raisons peuvent amener un surfeur à se changer dans un véhicule plutôt que les cabines de changement. La voiture est un endroit sec et au chaud qui protège du vent et du froid. De plus, certains peuvent y trouver une plus grande intimité. Le sol des cabines de changement est souvent humide et sale. La voiture permettrait donc de préserver la propreté de l'équipement de surf. Le véhicule évite aussi les allers-retours, si les individus préfèrent sécuriser leurs effets personnels tels que leur téléphone ou autres biens de valeurs. Certains surfeurs vont à la vague à Guy en période de pluie. En conséquent, la voiture pourrait offrir une protection contre les conditions météorologiques défavorables. En revanche, cette pratique courante serait décrite comme un manque de sensibilité à l'égard des riverains qui sont témoins quotidiennement de cette habitude :

Certainement perçu comme étant plus facile. Je pense que ce qui manque à ce point de vue-là, c'est de la sensibilité et de l'empathie de la part de ces gens-là. Je comprends ce que vous dites et vous avez raison, mais je trouve que ça ne se fait pas dans une société. Il faut qu'on pratique le vivre ensemble. Ce serait une belle façon de le mettre en pratique, justement, quitte à aller se changer ailleurs. (Marc, membre de l'association pour le surf de rivière)

Cette pratique ne s'alignerait pas avec les principes d'une société harmonieuse. Les comportements des surfeurs contribueraient à créer des tensions avec les riverains. Ce membre de l'association encourage une approche basée sur la compréhension mutuelle et le respect des autres membres de la communauté. Il suggère de trouver des alternatives, telles que l'utilisation des installations pour se changer ailleurs, ce qui contribuerait à promouvoir un environnement plus respectueux. Les stratégies adoptées par les surfeurs à la vague à Guy révèlent un ensemble de comportements et d'attitudes qui ont un impact sur les relations avec les riverains. Les surfeurs semblent avoir des préférences marquées en matière de commodité, ce qui les amène à privilégier des solutions rapides et pratiques, même si cela implique d'ignorer les installations prévues. Cette préférence pour la

commodité peut parfois entrer en conflit avec les normes sociales et les attentes des riverains en matière de respect de l'environnement.

La perception des membres du comité administratif pour le surf de rivière du Grand Montréal met en évidence la complexité des relations avec les riverains. La communauté de surf est victime de vandalisme, entraînant des préoccupations sur le plan de la sécurité dans l'espace public. Les conflits liés au stationnement sont clairement exposés, car les surfeurs voient le stationnement sur la rue occupé par les riverains d'un mauvais œil. Il y aurait également des problèmes quant au fonctionnement des toilettes, notamment des retards dans le nettoyage, ce qui nuit à l'expérience des utilisateurs, les obligeant à trouver des alternatives moins conventionnelles. L'inutilisation des casiers et des cabines de changement crée une désorganisation dans l'espace public. Enfin, certains surfeurs auraient des comportements irrespectueux envers la propriété privée des riverains. Les tensions chez les riverains seraient en constante augmentation en raison de l'occupation de l'espace public par les utilisateurs de la vague à Guy et de la rive.

4.2 Enjeux de gestion urbaine

Les installations publiques de la vague à Guy et leur entretien sont sous la responsabilité de la municipalité de Lasalle. Plusieurs employés jouent un rôle pour répondre aux besoins des communautés sur le territoire. Les responsabilités municipales vont au-delà de la mise en place d'aménagement urbain, car elles veillent au bien-être des collectivités. Le projet d'aménagement des berges et du bloc sanitaire représente un enjeu majeur. Les infrastructures sont attrayantes et elles ont entraîné une augmentation des utilisateurs du site de la vague à Guy. Les installations ont suscité particulièrement d'attention en raison des conflits liés à l'augmentation de l'achalandage dans le quartier et, par conséquent, une pénurie de places de stationnement. Dans cette optique, la participation d'un employé municipal revêt une importance particulière pour comprendre comment les collectivités perçoivent le quartier, afin de réfléchir à des solutions qui contribuent au bien-être de leurs résidents et des utilisateurs de la vague à Guy.

Dès le début de la médiation sociale, lors du tour de présentation des participants, il y a eu des tensions quant à l'absence d'élus municipaux dans le projet de recherche :

Il n'y a aucun élu qui est présent, qui selon moi est une embûche importante pour un progrès au niveau d'une médiation sociale. Sans les élus ici présents qui vont nous écouter de vive voix et non pas dans votre rapport ou dans un enregistrement, on n'accomplira absolument rien. [...] sans la présence d'élus, je pense qu'on ne perd pas notre temps parce qu'on a l'occasion de parler avec les représentants de Surf, mais on n'accomplira pas grand-chose.

Il y a une grosse différence de l'entendre, « hear say », comme on dit, du « oui dire » [...] que d'être présent dans la salle pour l'écoute de résidents qui vivent ça chaque jour et aussi des surfeurs de vive voix. Il y a une grosse différence. Je trouve ça décevant, ce n'est pas votre faute du tout, mais je trouve ça décevant qu'il n'y ait aucun représentant de la ville, aucun élu municipal qui a daigné prendre la peine de se présenter ici ce soir. Donc, voilà. (Maurice, riverain)

Le fait de discuter avec les représentants de l'association de surf a été bénéfique pour l'échange de points de vue et d'informations. La mise en relation des parties dans un conflit est importante pour résoudre les tensions. C'était la première fois qu'une communication directe a été établie entre les riverains et les membres du comité administratif pour le surf de rivière. Les parties ont pu exprimer leurs préoccupations dans le quartier, leurs points de vue et leurs besoins. L'implication d'un employé municipal contribue également à travailler ensemble, afin d'avoir une meilleure compréhension du conflit en milieu urbain. Lors de la période de recrutement, aucun riverain ne connaissait l'existence de l'association de surf. Ils ont donc pu s'adresser directement aux acteurs concernés, lors de la médiation sociale. Cependant, l'absence d'élus lors du projet de recherche est décrite comme un obstacle :

Je pense que l'idée, au niveau du cabinet, c'était que ça soit une démarche très administrative avec les citoyens à cette étape-ci. Par contre, où je peux peut-être vous rassurer ou du moins essayer, c'est que même si je comprends ce que vous avez mentionné, à l'effet que ce soit Madame Blanchet ou que les individus ne soient pas présents, je souhaite que vous compreniez qu'outre la notion de confidentialité, je fais un aparté, mais quand on participe à des rencontres et on s'assure que les éléments, les enjeux soient rapportés, soulevés, puis on les porte également... Je pense que vous les connaissez, puis je m'adresse à tout le monde. Vous avez des élus à l'arrondissement de Lasalle qui sont extrêmement engagés, extrêmement impliqués, puis, je vous dirais, extrêmement sensibles à cette situation-là. (Anthony, employé municipal)

Le projet de recherche est décrit comme une démarche administrative, ce qui n'est pas le cas. Les instances publiques et le pouvoir citoyen se sont rencontrés, mais c'est un projet de recherche universitaire indépendant de la municipalité de Lasalle. C'est une implication volontaire des

résidents et des surfeurs concernés par un conflit de cohabitation en milieu urbain. En s'engageant dans un processus de médiation sociale, les riverains et les surfeurs ont joué un rôle clé dans l'identification des tensions dans le quartier. Leurs témoignages ont aidé à mettre en lumière les sources de conflit et les enjeux sous-jacents. La participation citoyenne invite à s'impliquer dans un processus actif qui engage un dialogue. D'ailleurs, la médiation sociale a permis un renforcement du lien social. Par exemple, les membres du comité administratif pour le surf de rivière et les riverains ont échangé leurs coordonnées, à la fin de la rencontre. Désormais, les riverains pourront s'adresser aux instances adéquates. Enfin, l'employé municipal reconnaît l'absence physique des représentants officiels, mais souligne que cela ne reflète pas un manque d'engagement de leur part. Ce commentaire sur la sensibilité des élus municipaux fut rejeté par l'ensemble des riverains participants : « Ce n'est pas mon expérience. », « Moi non plus. », « Ce n'est pas mon expérience. » (Alexandre, Julie, Maurice, riverains).

Les riverains ont réagi de manière critique au commentaire de l'employé municipal. Alors qu'il avait reconnu l'absence physique des représentants officiels, assurant que cela ne traduit pas un manque d'engagement de leur part, les riverains participants ont unanimement rejeté son commentaire. Plusieurs d'entre eux ont exprimé leur désaccord en soulignant que cela ne correspondait pas à leur propre expérience avec la municipalité de Lasalle. Cela souligne un écart perceptible entre la perception de l'employé municipal et celle des résidents concernés. Lors de ma période de recrutement, l'ensemble des riverains ayant pris le temps de me parler (8) m'ont informé qu'ils se plaignent depuis plusieurs années à la municipalité de Lasalle, mais que rien n'a été mis en place. Cela a découragé plusieurs personnes à participer aux projets de recherche, dans le doute et l'inquiétude de perdre leur temps. L'employé municipal a répondu à la suite du désaccord des riverains quant à la sensibilité liée aux enjeux vécus sur le territoire :

Puis, sans dire que dans mon cas, on participe à la démarche, mais qu'on soutient la démarche, c'est pour également démontrer le niveau de sensibilité qu'on a par rapport à la situation. Moi, je peux vous confirmer que, de mon côté, on s'est rencontrés à plusieurs reprises. Vous m'avez même texté, envoyé des photos à un moment donné, je me souviens bien. J'ai toujours répondu, je tiens à vous le dire. Et puis je vous taquine quand je vous dis ça. Donc, on est extrêmement sensibles à cette situation-là, à cette cohabitation-là. Je pense que c'est un des objectifs de la démarche de la médiatrice qui est d'assurer une cohabitation agréable et viable pour tous les utilisateurs, les riverains. C'est là où je m'inscris, mais je vais également passer le message à Madame Blanchet que je vois demain en après-midi, non pas sur la teneur des propos, mais sur ce que vous avez mentionné par rapport à la défaite. (Anthony, employé municipal)

Dans cet extrait, l'employé municipal met en avant son engagement actif dans le processus, par un exemple, lors de communication avec un résident, concernant l'emplacement du bloc sanitaire, afin d'éviter toute pollution visuelle pour les riverains. Au cours de la phase exploratoire de cette recherche, en lien avec la mise en place des nouvelles infrastructures, aucun surfeur n'a été consulté concernant l'emplacement du bloc sanitaire, à l'exception d'un riverain, ce qui a généré des tensions au sein de la communauté de surf. La communauté a été exclue du processus décisionnel et n'a pas été prise en compte dans les décisions d'aménagement urbain. En effet, en tant qu'utilisateurs réguliers de la zone, le point de vue des surfeurs et leurs besoins auraient dû être pris en considération lors de la planification d'infrastructure. L'absence de consultation des surfeurs peut être interprétée comme un manque de reconnaissance quant à leur contribution à la vie de quartier.

Enfin, les interactions entre les riverains et l'employé municipal mettent en évidence des préoccupations persistantes non résolues auprès de la municipalité de Lasalle. Il y aurait un blocage institutionnel et communicationnel dans le conflit. Les préoccupations des riverains et leurs plaintes récurrentes ne sont pas prises en compte par les autorités municipales de Lasalle. Les riverains ont exprimé leur frustration quant à l'inefficacité des actions de la municipalité pour résoudre les tensions dans le quartier, depuis plusieurs années. Il y aurait une absence d'actions concrètes, ce qui entrainerait davantage de tensions. Cela peut renforcer l'impression des riverains que leurs voix ne sont pas entendues ou prises au sérieux par les décideurs politiques. Certains riverains ont même exprimé leur réticence à participer au projet de recherche, craignant que cela ne conduise à d'autres déceptions.

4.2.1 Les divergences observées dans l'application des règlements

En lien avec la perception du quartier par les riverains et les problèmes liés aux campeurs, un riverain a critiqué la responsabilité de la ville dans l'application des règlements. L'inaction de la municipalité face aux campeurs constituerait une défaillance dans l'exécution des règlements :

Je me suis fait confirmer il y a plusieurs années, par la police, qu'il y a un règlement municipal qui interdit aux campeurs de passer la nuit sur les rues résidentielles. Il n'y a jamais aucun policier qui fait quoi que ce soit. La ville se fie aux résidents pour jouer à la police. Ils disent « si vous trouvez un problème, s'il y a quelque chose, s'il y a du bruit dans le parc la nuit après 10h, s'il y a des feux de joie qui se font, des feux d'artifice, des campeurs, appeler la police, appelez 9-1-1 ». Donc, la ville remet ça sur les riverains. Donc, les campeurs, ce n'est pas juste une question de stationnement, ce sont les campeurs qui sont là pendant trois jours, quatre

jours. On n'est pas des intervenants de stationnement. On n'est pas un terrain de camping.
(Maurice, riverain)

La réglementation municipale interdisant aux campeurs de passer la nuit sur le boulevard Lasalle serait ignorée par les autorités policières. Il y aurait un transfert de responsabilités, obligeant les riverains à devoir signaler. Ils sont contraints de jouer le rôle de la police dans cette situation parce que les autorités policières semblent ne pas établir d'actions proactives pour faire respecter les règlements municipaux. Les riverains se sentent non seulement ignorés, mais aussi contraints à résoudre les problèmes par eux-mêmes. Les campeurs ne représentent pas seulement un problème de stationnement, mais ils transforment également le quartier en un terrain de camping, ce qui va à l'encontre du caractère résidentiel de l'endroit. L'absence d'interventions alimente le sentiment d'abandon et d'impuissance des riverains face aux problèmes de cohabitation dans le quartier. Ils se sentent démunis et laissés à eux-mêmes pour faire respecter les règlements et maintenir la qualité de vie dans leur communauté :

À 10 heures du soir, c'est ce qu'on voit. Le parc est techniquement fermé, mais il n'y a aucune patrouille qui est faite. Mise encore, le beau panneau que la ville a installé tout près de la vague à Guy, il y a des heures d'utilisation et des périodes d'année d'utilisation. En principe, la vague est supposée être fermée du mois d'octobre au mois de mars ou mois de novembre au mois de mars. (Maurice, riverain)

Il y aurait un défaut de surveillance nocturne par l'absence de patrouille policière, après 22h le soir. Le riverain fait référence à un panneau officialisé par la ville de Montréal indiquant des heures et des périodes d'utilisation de la vague à Guy n'étant pas respectées par les utilisateurs. Sur l'enseigne, la date officielle d'ouverture de la vague à Guy est du 1^{er} mai au 15 octobre. Les heures d'ouverture sont de 8 à 20h du 1^{er} mai au 31 août et de 8h à 18h du 1^{er} septembre au 15 octobre. Il y aurait une contradiction entre les règles officielles et la réalité sur le terrain. Le panneau d'informations serait donc inefficace, car les tentatives de réglementation ne seraient pas respectées. Les activités de surf continuent à se dérouler dans le parc même pendant les périodes où il est censé être fermé :

En principe, la vague est fermée... Mais ce qui n'est jamais respecté, évidemment, parce qu'il y a des surfeurs qui viennent, même en plein milieu de janvier, ils viennent surfer. Moi, j'ai déjà soulevé ça [...], je pense, ou même à d'autres élus municipaux. Si l'arrondissement est pour avoir des règlements de cette nature, il faut qu'il y ait une certaine application de ces règlements. Ce n'est pas juste un contrôle interne qui doit être fait par vous en termes d'associations de surf ou nous en termes de résidents riverains. C'est la ville qui doit prendre

cette responsabilité en main. Ça, ce sont des choses qui sont imposées ou qui sont dans les livres de l'arrondissement, de la municipalité. Ce n'est pas à nous de les appliquer, c'est à la ville. (Maurice, riverain)

Dès qu'il y a une règle qui est imposée, ou que ce soit un règlement municipal ou quelque chose, moi, je m'attends à ce que ce soit respecté. C'est juste ça. Si la ville se fout carrément des périodes d'utilisation, qu'elle enlève cette interdiction. Mais s'il y a un règlement qui est là dans les livres, il faut que ce soit respecté. Ce n'est pas que c'est un problème en soi, mais le règlement est là, la consigne est là. Il y a une certaine attente que ce soit respecté. [...] mais il y a quand même des enseignes qui sont irriguées aux accès, qui disent que le sentier est fermé, passage interdit. Donc, si la ville prend la peine de mettre une telle enseigne, ça veut dire que c'est plus que juste une recommandation, comme vous dites. (Maurice, riverain)

Il y aurait un non-respect fréquent des règlements de fermeture par la présence de surfeurs en plein milieu du mois de janvier. Le simple fait d'avoir des règlements ne serait pas suffisant. Le participant fait appel à une mise en œuvre plus rigoureuse en insistant sur la responsabilité de la municipalité de Lasalle. La responsabilité d'appliquer les règlements ne devrait pas reposer sur les membres de l'association de surf et sur les riverains. Ainsi, la municipalité doit être plus active pour garantir le respect des règlements municipaux. Le participant souligne que l'affichage de panneaux officiels entraîne des attentes en lien avec le respect des règles. Il y a un manque de cohérence entre les règlements existants et leur application. De même, il y a six pancartes qui indiquent « Sentier fermé pour la saison hivernale ». Donc, la ville aurait pris des mesures pour communiquer des directives claires aux surfeurs, bien qu'elles ne soient pas respectées. Il y aurait un contraste entre les recommandations et les règlements municipaux. La présence de panneaux signifie que la ville communique une instruction stricte plutôt qu'une simple suggestion. Dans les propos de Maurice, il y a un appel à l'application des règles ou à une modification des énoncés sur la signalisation officielle, car cela crée des attentes et de la confusion.

Finalement, les contradictions dans l'application des règlements soulignent les défis et les préoccupations des résidents du boulevard Lasalle. Les participants ont exprimé leur déception face à l'absence de décideurs politiques, leur présence étant considérée comme essentielle pour l'atteinte d'un progrès significatif dans la médiation sociale. Les riverains soulèvent des questions relatives à la responsabilité de la municipalité de Lasalle dans l'application des règlements, en particulier en ce qui concerne la présence de campeurs sur les rues résidentielles et l'utilisation de la vague à Guy en dehors des périodes autorisées. Il y aurait un transfert de responsabilités sur les riverains pour signaler les infractions commises par des utilisateurs de la vague à Guy, soulignant

le besoin d'une action proactive de la part des autorités. La présence de panneaux officiels avec des règlements crée des attentes chez les riverains quant à leur application. Cela met en évidence la nécessité d'une prise en charge plus active de la part de la municipalité pour appliquer ou pour modifier les règlements.

4.3 Configuration Urbaine

La deuxième section est en lien avec la phase 4 (Exploration des solutions) de la roue de Fiutak. À cette étape du processus de médiation sociale, les parties ont eu l'occasion de dialoguer sur leurs perceptions du quartier et de se poser des questions mutuellement. Les participants ont été invités à écrire sur un carton l'enjeu le plus problématique selon eux. Puis, les cartons ont été récupérés et collés sur un tableau à la vue de tous. Voici un résumé des éléments recueillis : stationnement, circulation, sécurité, voisinage, surfeur, cohabitation, environnement sain, vandalisme, comportements irritants des surfeurs, manque d'une culture de cohabitation, signalisations, nouveaux espaces de stationnement, réglementation, nombre de places, comportements, demi-tours dans les entrées privées, voitures qui tournent dans les allées privées des résidents et manque de sécurité. L'enjeu du stationnement est revenu à plusieurs reprises. Ainsi, j'ai proposé de discuter de cette thématique en profondeur. Les participants ont exploré un enjeu vécu dans le quartier en réfléchissant aux aspects positifs et négatifs. La récurrence du stationnement constitue un des points centraux de préoccupation pour ce groupe de discussion. Une réflexion collective, dont le stationnement a été mis comme point de départ, a eu lieu. Les thèmes ressortis au cours de la deuxième partie de la médiation sociale sont le stationnement et la culture du surf de rivière.

4.3.1 En quête de place : Les défis persistants du stationnement

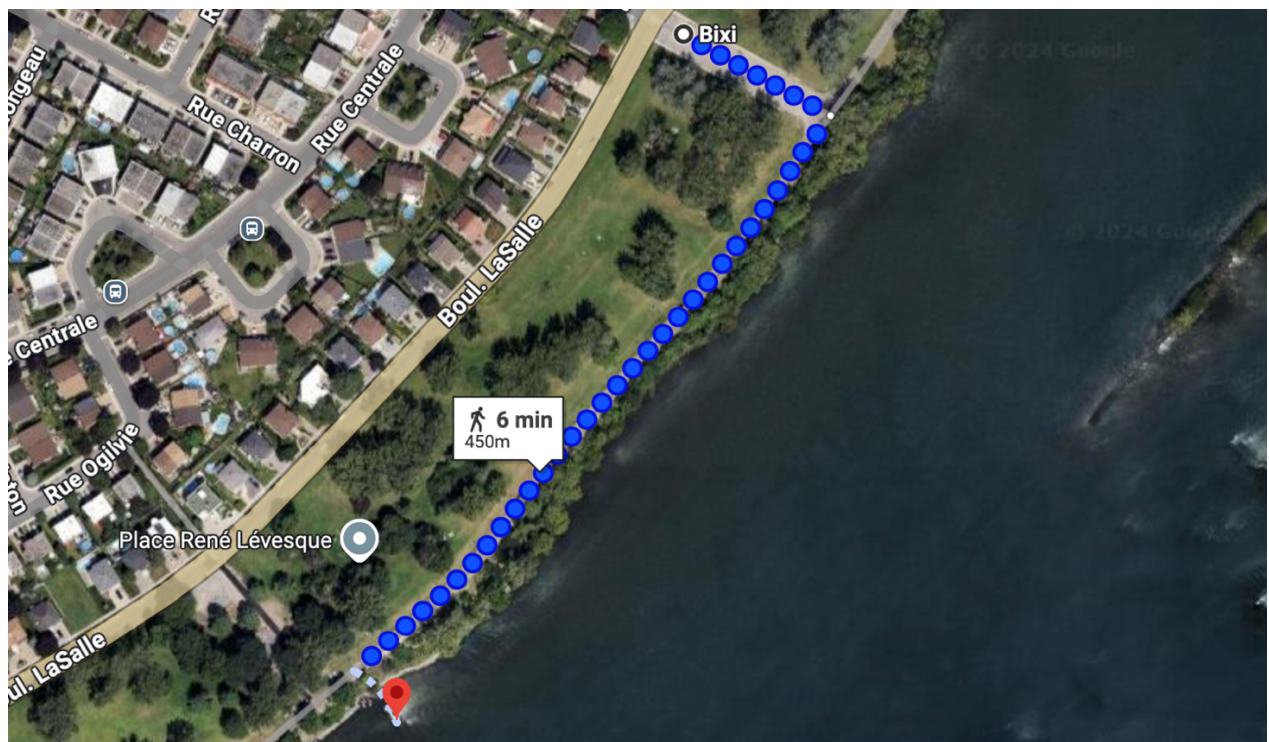
Au cours de la discussion, plusieurs alternatives ont été explorées. La nécessité d'une solution au problème de stationnement est devenue prioritaire compte tenu de la croissance de l'achalandage de la rive. Les participants ont examiné plusieurs pistes d'action. Parmi les suggestions évoquées, figurait l'idée d'utiliser le pavé de béton de la rue Gagné comme une option. Cependant, des préoccupations ont été soulevées quant à la faisabilité de cette proposition en termes de l'impact sur la circulation locale. Cela a incité à explorer d'autres solutions, telles que la transformation du boulevard Lasalle en sens unique. Cette proposition a suscité des débats quant à ses avantages et inconvénients. De plus, l'idée d'utiliser le stationnement au parc Riverside a été évoquée, bien que

des réserves aient été exprimées quant à la distance de la vague à Guy. Alors, la conversation sur les options de stationnement a débuté par une question sur la faisabilité d'aménager le pavé de béton de la rue Gagné :

En fait, le pavé en béton, j'ai toujours pensé à ça. Je me demande si c'est possible. [...] Je questionne, est-ce que ça serait possible de créer un espace de stationnement? Est-ce que les surfeurs vont l'utiliser aussi où il est trop loin de la vague? Ça va juste repousser le problème, le garder finalement. (Katia, employée du KSF)

La proposition d'aménager le pavé de béton, situé au bout de la rue Gagné, comme lieu de stationnement, suscite des réflexions approfondies. Actuellement sous-utilisé, cet espace est principalement profitable pour les stations de Bixi. Cet endroit pourrait potentiellement offrir 40 places de stationnement s'il est aménagé. Cependant, des interrogations ont émergé concernant sa pertinence en termes de distance, étant donné que ce dernier se trouve à environ 450 mètres de la vague à Guy, d'après Google Maps.

Figure 4.1 Carte satellite du territoire de Lasalle : Pavé de béton



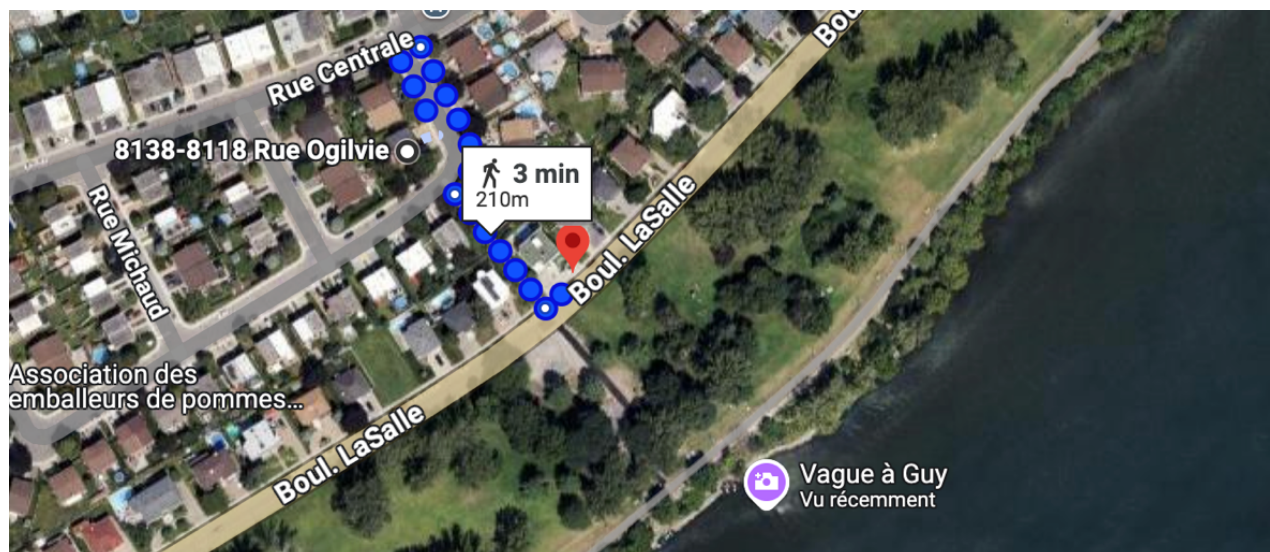
Source : Google Maps

Cette distance pourrait potentiellement décourager les surfeurs d'utiliser ce stationnement, remettant en question l'efficacité de cette solution pour résoudre le problème. Les surfeurs priorisent des places à proximité de la vague. De plus, il y a des préoccupations quant au fait que l'aménagement du pavé en béton ne fasse que déplacer le problème de stationnement vers d'autres endroits, soulevant des doutes sur l'impact réellement durable de cette nouvelle configuration :

C'est le coin de la rue Gagné. Tout ce que ça va faire, selon moi, ça, c'est mon point de vue personnel... Tout ce que ça va faire, ça va agir comme un débordement, un stationnement de débordement. Parce que les surfeurs vont quand même privilégier des places de stationnement qui se trouvent directement en face de la vague à Guy. La preuve étant que lorsqu'il y a beaucoup de monde qui est à la vague, les gens, ce qu'ils font, les surfeurs, ce qu'ils font, c'est qu'ils stationnent en arrière, ils passent par le sentier piétonnier, le sentier qui mène des rues dans l'arrière vers le boulevard Lasalle. Donc, pour moi, ça pourrait être une solution, mais ça n'allègera pas le problème qui est vécu par les citoyens, parce qu'on va quand même avoir des surfeurs qui vont privilégier ces espaces-là. (Maurice, riverain)

Les surfeurs adoptent des stratégies en termes de stationnement, particulièrement près de la vague à Guy. Bien que le pavé de béton de la rue Gagné puisse être considéré comme une solution pour soulager la congestion, il semble que cela ne résolve pas entièrement le problème pour les résidents locaux. Il est observé que les surfeurs ont une préférence pour les places de stationnement à proximité de la vague à Guy. Même si des options de stationnement supplémentaires sont fournies à proximité, les surfeurs continueront probablement d'occuper les emplacements les plus pratiques. Lors des journées de forte affluence à la vague, les surfeurs peuvent recourir à des alternatives de stationnement, comme se garer derrière les résidences et utiliser un sentier piétonnier pour accéder aux rues adjacentes du boulevard Lasalle.

Figure 4.2 Carte satellite du territoire de Lasalle : Sentier



Source : Google Maps

Cette stratégie alternative met en évidence le fait que, même si des efforts sont faits pour améliorer le stationnement, les surfeurs trouveront d'autres moyens de se garer à proximité. Cette observation remet en question l'efficacité du potentiel aménagement du pavé de béton pour alléger la pression sur le stationnement pour les riverains. Bien que cette option puisse être envisagée, elle semble incapable de résoudre les problèmes de stationnement actuels. D'autre part, le pavé de béton a d'autres usages :

Quand on parle du parc, du stationnement sur la rue Gagné, je sais qu'il y a beaucoup d'enfants qui apprennent avec leurs bicycles, ils font plusieurs petites activités. On peut penser à utiliser toutes ces choses-là pour les surfeurs, mais aussi penser qu'il y a d'autres mondes qui utilisent le parc aussi. (Julie, riveraine)

En effet, cet espace est également fréquenté par de nombreux enfants qui apprennent à faire du vélo et des cours de groupes. Cette diversité des utilisateurs met en lumière l'importance de considérer les besoins de différentes communautés lors de la planification des aménagements urbains. Il est crucial de reconnaître que le stationnement ne doit pas être pensé uniquement pour les surfeurs, mais également pour les autres groupes d'utilisateurs du parc. Les enfants et leurs familles, ainsi que d'autres membres de la communauté locale, dépendent de cet espace pour y pratiquer des activités de loisirs. Cette prise en compte de la diversité des besoins et des activités

pratiquées est cruciale dans la recherche de solutions de stationnement efficaces et équitables pour tous. Enfin, une autre proposition, celle de créer des zones de stationnement privilégiées pour les résidents, a émergé lors de la discussion :

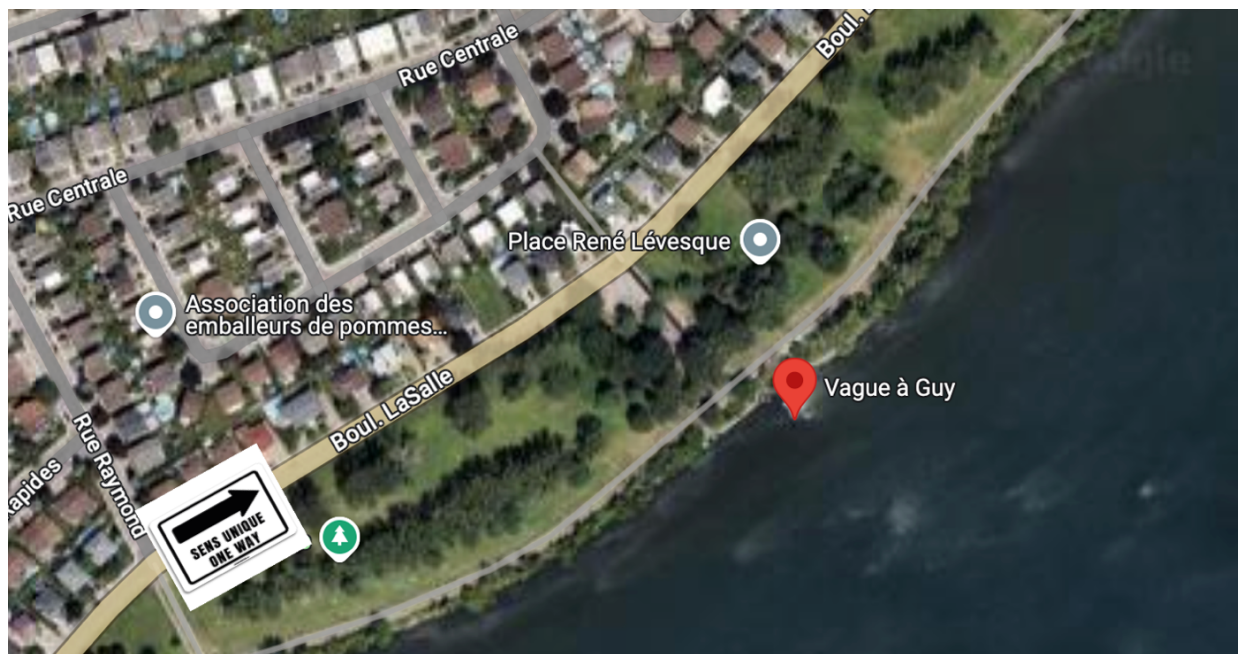
J'ai déjà suggéré ça. La réponse que j'ai eue de la ville, pas nécessairement de nouveau, mais que j'ai eue de la ville, c'est qu'une alternative semblable, tout ce que ça fait, ça repousse le problème ailleurs. Si on mettait un stationnement uniquement pour les citoyens, les surfeurs, puis les gens qui viennent visiter le parc ne se stationneront pas sur le boulevard Lasalle. Ils vont aller prendre des places des gens qui se trouvent sur les rues derrière nous. Donc la ville n'était pas très chaude à cette idée-là à l'époque. (Maurice, riverain)

La création de zones de stationnement réservées aux résidents est une alternative qui pourrait sembler attrayante à première vue, mais elle risque simplement de déplacer le problème vers d'autres zones du quartier. Si des places de stationnement étaient réservées aux résidents sur le boulevard Lasalle, cela pourrait inciter les visiteurs du parc et les surfeurs à se garer dans les rues avoisinantes. Cette redistribution du stationnement ne résoudrait pas réellement le problème, mais le déplacerait simplement ailleurs, créant des tensions et des problèmes supplémentaires pour les résidents des autres rues du quartier. Cette solution est inefficace et potentiellement préjudiciable à la communauté locale, expliquant pourquoi la municipalité de Lasalle est réticente à adopter cette approche. Plutôt que de résoudre le problème de manière durable, elle ne ferait que le déplacer. Puis, l'idée que le stationnement pourrait être changé de côté de rue, soit directement collé sur la rive du boulevard Lasalle, et non devant les résidences, a été suggérée :

Ce qui serait en soi une bonne idée. Mais qu'est-ce que vous allez faire ? Parce que si vous permettez un stationnement de l'autre côté de la rue, ça veut dire qu'une des deux choses, le stationnement de l'autre côté de la rue va être éliminé ou bien le boulevard de la Salle entre Gagné et Raymond va devenir un sens unique. Et ça, ça va venir... Ça va incommoder les résidents si la rue devient sens unique. [...] Si vous éliminez le stationnement du côté des maisons pour le mettre du côté du parc maintenant, les résidents, qu'est-ce que vous pensez qu'ils vont faire ? Ils vont se stationner de l'autre côté de la rue. Donc, ça ne viendra pas augmenter le nombre de places de stationnement pour les visiteurs du parc. (Maurice, riverain)

La proposition de déplacer le stationnement de l'autre côté de la rue soulève des préoccupations, car elle pourrait impliquer l'élimination du stationnement existant. Par conséquent, le boulevard Lasalle, entre les rues Gagné et Raymond, serait transformé en sens unique.

Figure 4.3 Carte satellite du territoire de Lasalle



Source : Google Maps

Cette éventualité de transformer le Boulevard Lasalle en sens unique pourrait entraîner des désagréments pour les résidents locaux, notamment en termes de circulation et d'accessibilité à leurs résidences. Toutefois, il convient de noter que les stationnements privés sont absents du côté de la rive, ce qui signifie un ajout de places de stationnement le long de cette zone. En l'absence de domicile sur la rive, les places disponibles pourraient effectivement doubler, voire tripler, offrant une solution plus équilibrée et viable. Cela pourrait également réduire les tensions et les conflits potentiels liés au stationnement dans le quartier en offrant des alternatives aux visiteurs du parc et aux utilisateurs de la vague à Guy. Néanmoins, le fait de changer le stationnement de côté entrainerait des difficultés pour les compagnies d'aménagement urbain engagées par les riverains :

Je voulais juste dire que c'est une des solutions qu'on avait proposé aussi de faire du stationnement des deux côtés. Parce que juste, si on a juste le stationnement de l'autre côté, c'est un problème parce qu'il y a beaucoup de maisons qui viennent faire l'aménagement paysager toutes les semaines avec leurs gros camions. Là, il n'y aurait plus de place à stationner. Il faut vraiment qu'il y ait quand même un stationnement du côté des maisons. La seule solution, ce serait, sans faire un boulevard, d'agrandir la rue et tout. Il faudrait peut-être la rendre à sens unique, puis ça donnerait du stationnement des deux côtés, puis ça éviterait complètement les « U-turn » dans les entrées. (Alexandre, riverain)

La proposition de déplacer le stationnement de l'autre côté de la rue suscite des préoccupations quant à son impact sur les résidents riverains. L'élimination du stationnement existant créerait des difficultés pour les résidents qui dépendent de ces espaces pour accueillir des services d'aménagement paysager ou pour des besoins quotidiens, tels que le chargement et le déchargement de biens. En revanche, il est important de noter que, avec leurs stationnements privés intérieurs et extérieurs, les riverains possèdent plusieurs espaces pour accueillir leurs équipes d'entretien ou leurs visiteurs. Avec une capacité de six à huit places disponibles par résidence, les riverains semblent posséder suffisamment d'espace pour répondre à leurs besoins. De surcroît, certains résidents pourraient se sentir soulagés par cette proposition, car elle signifierait que les surfeurs ne prendraient plus de place devant leur domicile, puisqu'ils se stationneraient directement devant la rive. La conversion du boulevard Lasalle en sens unique pourrait constituer une solution viable. Cette solution pourrait contribuer à réduire les manœuvres dangereuses, telles que les demi-tours dans les entrées, améliorant la sécurité routière dans le quartier :

Mais dès que cette partie-là est à sens unique, je comprends que ce serait une adaptation, ce serait peut-être moins fluide pour tout le monde. En un autre sens, les gens ne pourraient pas faire de U-turn, n'auraient pas à faire de U-turn non plus, parce qu'ils s'en iraient où, s'ils faisaient un U-turn dans une voie à sens unique? Et à ce moment-là, s'il y a des stationnements des deux côtés, est-ce qu'un côté peut être réservé aux résidents? Je ne sais pas si ce sont des choses qui s'appliquent ou qui se font ailleurs. Et de l'autre côté, il y a un autre côté qui devient un stationnement plus normal pour les utilisateurs du parc. (Marc, membre de l'association pour le surf de rivière)

La conversion du boulevard Lasalle en sens unique comporterait un avantage important, soit l'élimination des manœuvres dangereuses, telles que les demi-tours dans les entrées privées. Cela améliorerait la sécurité routière dans le quartier. La solution idéale est que le boulevard devienne une rue à sens unique avec du stationnement des deux côtés, un bord réservé aux riverains et l'autre bord de la rive réservé aux utilisateurs du parc. Cette modification urbaine permettrait de maintenir le stationnement des deux côtés de la rue, tout en tenant compte des besoins des résidents en matière d'aménagement paysager et d'autres activités. En effet, cette approche pourrait atténuer les problèmes de disponibilité tout en préservant les espaces nécessaires pour les résidents riverains. Cette approche permettrait de répondre aux besoins spécifiques des résidents tout en offrant un accès pratique au stationnement pour les visiteurs du parc, contribuant à une meilleure gestion de l'espace de stationnement dans le quartier. Certes, il y aurait des adaptations pour tous les utilisateurs, mais l'impact serait positif :

Mais au moins, ça permettrait peut-être d'avoir moins de gens qui vont se changer ou vont laisser leurs trucs sur les terrains des riverains, mais direct dans le parc quand ils débarquent des véhicules. (Victor, membre de l'association pour le surf de rivière)

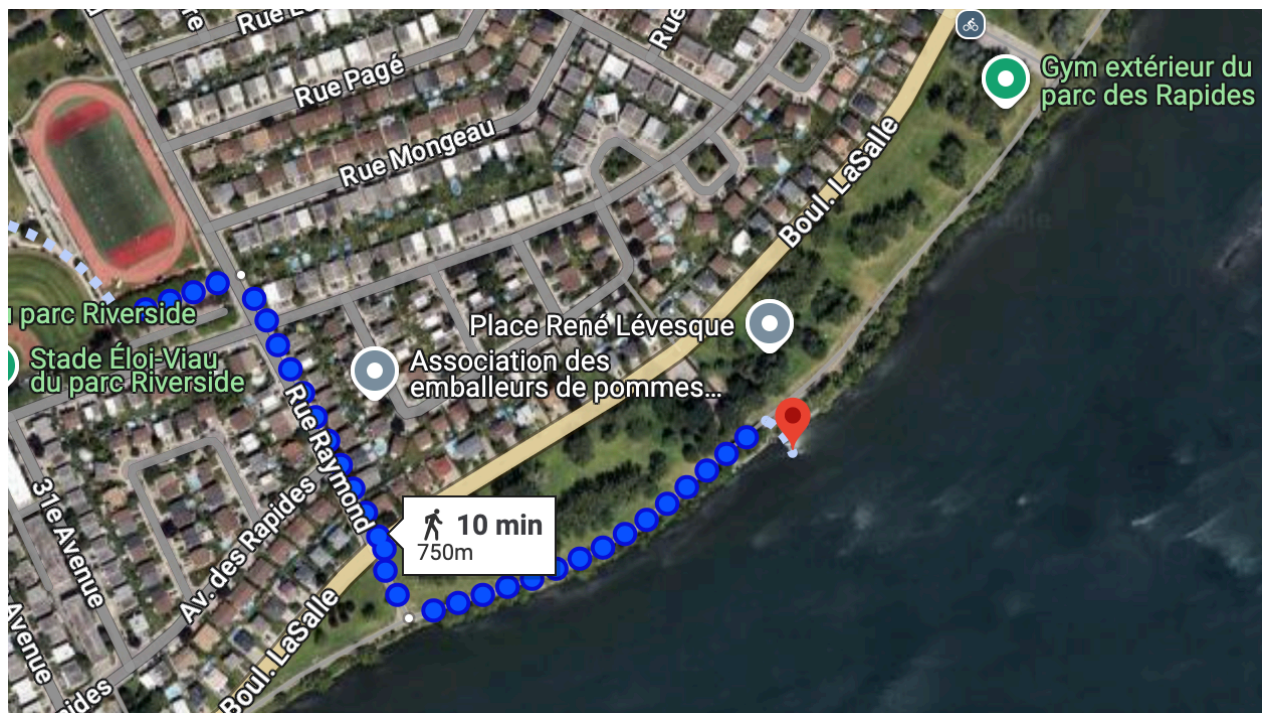
En déplaçant le stationnement vers la rive du boulevard Lasalle, cela aurait pour effet d'empêcher les surfeurs de se changer ou de laisser leur équipement sur les terrains privés des riverains lorsqu'ils débarquent des véhicules. La plus grande distance entre les lieux de stationnement et les résidences riveraines contribuerait également à diminuer le bruit potentiellement généré par les activités des surfeurs. Cette alternative pourrait avoir un impact positif sur la vie privée et le bien-être des résidents, en réduisant les irritants. En éloignant les activités des surfeurs des zones résidentielles, les ajustements apportés au stationnement pourraient favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les différents utilisateurs du quartier. Les avantages de cette solution ne seraient pas seulement à court terme, mais pourraient également être avantageux à long terme pour les deux parties. En améliorant les conditions de vie des résidents et en fournissant des installations de stationnement appropriées pour les surfeurs, cette approche pourrait contribuer à une meilleure qualité de vie dans le quartier dans son ensemble.

Ensuite, une seconde alternative pour garer les véhicules a été explorée : l'utilisation du parc Riverside comme possible stationnement destiné aux surfeurs. Ce parc est situé à une distance de 750 mètres de la vague à Guy, à environ 10 minutes de marche, selon Google Maps. Cette distance occasionnerait un défi pour les utilisateurs :

Je trouve que c'est là où on commence à s'éloigner un peu. Il y a des gens qui, oui, probablement, vont là pour passer la journée. Il y a des gens qui vont là pour pratiquer leur sport. Ils ont une heure entre les obligations professionnelles et les obligations familiales. C'est sûr que si ça implique de stationner à 1,5 km, ça commence à être un peu laborieux. (Caroline, membre de l'association pour le surf de rivière)

Il existe une pluralité de motivations pour aller surfer, liées à des contraintes temporelles. La distance entre le stationnement et le site de surf représente une contrainte significative pour les surfeurs. Pour ces utilisateurs, le temps est précieux. Une distance de 750 mètres entre le stationnement au parc Riverside et la vague à Guy peut être considérée comme un obstacle majeur.

Figure 4.4 Carte satellite du territoire de Lasalle ; Parc Riverside



Source : Google Maps

Cette distance pourrait être problématique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle nécessite un temps supplémentaire pour se rendre sur le site de surf, réduisant le temps disponible pour pratiquer le sport. Certains surfeurs pourraient être découragés d'une marche plus longue, surtout s'ils ont besoin de transporter leur équipement lourd sur une telle distance. Enfin, pour ceux qui ont des contraintes de temps strictes, la pratique du sport devient moins accessible. La distance entre le stationnement et le site de surf est un facteur crucial à considérer lors du choix d'un emplacement de stationnement. Il est essentiel que le stationnement soit situé à proximité du site, offrant un accès rapide et pratique pour répondre aux besoins des utilisateurs. L'idée de mettre une navette a été proposée pour améliorer le transport du parc Riverside à la vague à Guy par la municipalité de Lasalle, mais les riverains s'y sont opposés :

Je m'excuse, j'ai l'impression que j'ai l'air très négatif, mais je ne le suis pas. Je ne le suis pas, je vous le jure. Mais l'idée, le concept de navette, ça, ça m'inquiète. Quand vous parlez de choses comme ça, de navettes, je trouve ça inquiétant parce que déjà là, les descentes des autobus avec les nouveaux rafts, eux, ils ne sont pas supposés passer sur le boulevard Lasalle. Dans leur contrat, chaque année, j'ai des discussions avec les membres de la ville, c'est toujours la même chose. Dans le contrat, ils sont interdits de passer sur le boulevard Lasalle. Ils doivent prendre Bishop Power jusqu'à la rue Central, puis aller jusqu'au Lafleur, le Lasalle Drive in.

C'est ça, exactement. Ils ne sont pas supposés passer sur le boulevard LaSalle. Mais chaque année, ils passent quand même. Cette année, pour une raison quelconque, c'est arrivé à quelques reprises, mais ce n'était pas de façon récurrente. Là, si vous commencez à parler d'une navette, ça va venir augmenter l'achalandage sur le boulevard de Lasalle, qui est déjà en soi un gros problème. Moi, le nombre de fois que j'ai essayé de traverser le passage piétonnier pis j'ai failli me faire écraser. J'ai perdu le nombre de fois. (Maurice, riverain)

La navette aurait comme conséquence une augmentation de l'achalandage et entraînerait des problèmes de sécurité routière. Déjà, sans la présence de navette, il y aurait des difficultés à traverser aux passages piétonniers en raison de la circulation intense, mettant en danger la sécurité des utilisateurs et des résidents. De même, les autobus ne sont pas autorisés à passer sur le boulevard Lasalle selon leur contrat, mais ils le font, ce qui soulève des préoccupations quant au respect des accords contractuels. Les solutions à privilégier doivent permettre de réduire l'achalandage tout en augmentant la sécurité routière. Tout plan de transport alternatif doit donc prendre en compte ces préoccupations et travailler à trouver des solutions qui répondent aux besoins des utilisateurs tout en minimisant les impacts négatifs sur la communauté locale :

Il y a de plus en plus de surfeurs. On veut essayer de diminuer les irritants qui viennent avec le stationnement, mais les surfeurs vont continuer à venir. On ne peut pas diminuer le stationnement et la circulation tout en même temps. J'ai l'impression que réalistement, il faut accepter, puis il est mieux de diminuer les irritants dans ces choses-là, diminuer la circulation comme telle. Je vois difficilement comment ça serait possible. (Marc, membre de l'association pour le surf de rivière)

Les conflits émergent en raison de la croissance constante du nombre de surfeurs fréquentant la vague à Guy. Cette augmentation de la fréquentation pose un défi majeur en termes de gestion du stationnement et de la circulation. Il y a un dilemme, car il est difficile de réduire à la fois le stationnement et la circulation tout en maintenant un flux constant de surfeurs. Face à cette réalité, il faut adopter des attentes réalistes et se concentrer sur la diminution des irritants plutôt que sur la réduction de l'achalandage. Cette prise de conscience souligne la nécessité de trouver des solutions pour gérer les défis croissants liés à la popularité du site, tout en cherchant à minimiser les conflits entre les différents utilisateurs et les riverains. Les instances municipales ont un rôle à jouer, car les riverains et les membres de l'association pour le surf ne peuvent pas tous régler eux-mêmes :

C'est tous des trucs qu'on ne peut pas régler nous-mêmes naturellement. On n'aura pas de son de la municipalité et des instances intéressées. Mais quand vous dites, là où on traverse la rue, il y a des trucs que j'ai vus qui existent quand un piéton approche. On a une lumière qui arrête les passages de voiture. Peut-être que ça pourrait être une option sécuritaire, mais encore là,

comme je dis, il n'y a pas personne ici pour nous dire si c'est quelque chose qui est faisable ou qui existe ici au Québec. (Caroline, membre de l'association pour le surf de rivière)

Il y a une reconnaissance des limites de l'action, qui ne peuvent être résolues au niveau de la communauté, car certains enjeux nécessitent des interventions des autorités municipales. Cette participante propose une option pour améliorer la sécurité quant au passage piétonnier, mais avec incertitude, car les autorités compétentes doivent déterminer la faisabilité de cette solution. Il y a une prise de conscience par la reconnaissance que certains enjeux dépassent la portée de la communauté, d'où la nécessité d'une collaboration avec la municipalité de Lasalle pour déterminer la faisabilité et l'applicabilité des solutions proposées. L'employé municipal a donné des précisions quant au pouvoir de la municipalité sur le territoire :

Je crois qu'il faut revenir au parc des rapides, juste pour me rappeler ce que tu as dit. Je vous souhaite une précision, une information. C'est un parc dont la juridiction relève du central. Donc, pas à l'arrondissement, vous savez, le central, quand je parle du central, c'est le service des grands parcs, des sports et du Mont-Royal. Donc, si un jour, éventuellement, une des solutions, c'est de faire un réaménagement d'un stationnement dans le parc ou d'agrandir quelque chose d'existant, je ne dis pas que c'est impossible. Je dis juste que ce n'est pas un processus simple.

Je veux juste dire par rapport à la rue Gagné, tout ça, s'il faut agrandir, déborder, juste que vous compreniez qu'il y a une question de juridiction par rapport à la ville Centre, leur service, puis nous en arrondissement. Ça veut dire des discussions, des échanges, des validations localement aussi, mais il y a tout un processus. Toute réflexion par rapport à un réaménagement [...] au niveau de la halte sanitaire, ce n'est pas nous en arrondissement qui avons, si on veut piloter. (Anthony, employé municipal)

Le site de la vague à Guy relève du service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGMS). La municipalité de Lasalle aurait peu de juridiction sur cet espace public. Cette distinction s'avère importante pour mieux saisir les processus décisionnels quant aux différentes instances. Les options de réaménagement de stationnement impliquent un processus complexe en collaboration avec des autorités de différents niveaux. Les défis bureaucratiques liés à la modification du parc sont multiples. En résumé, les prises de décisions sur le site de la vague à Guy ne relèvent pas de la compétence directe de l'arrondissement de Lasalle, ce qui permet de prendre connaissance de la complexité des processus administratifs dans la réalisation des options proposées.

Dans l'ensemble, les différentes alternatives de stationnement dans le quartier, telles que le pavé de béton et le parc Riverside, illustrent des défis en termes de distance, car les utilisateurs de la

vague à Guy vont privilégier les stationnements à proximité du site. L'option d'une navette pour le parc Riverside a suscité des préoccupations liées à l'augmentation potentielle de l'achalandage sur le boulevard Lasalle, déjà problématique en termes de sécurité routière. Des inquiétudes ont été soulevées quant à l'efficacité des solutions proposées, notamment la possibilité que cela ne fasse que déplacer le problème. L'idée de changer le côté du stationnement sur le boulevard Lasalle et de le rendre à sens unique a suscité des perspectives mitigées sur sa faisabilité. Certains participants ont souligné la nécessité de maintenir des attentes réalistes en suggérant que l'accent devrait être mis sur la diminution des irritants plutôt que sur la réduction globale de l'achalandage. Enfin, la reconnaissance des limites de l'action locale a été soulignée, avec un appel aux autorités municipales pour jouer un rôle dans la résolution de certains enjeux. La recherche de solutions viables devra impliquer une collaboration étroite entre la communauté locale et les instances responsables pour atteindre un équilibre entre les besoins des surfeurs et les préoccupations des résidents.

4.4 La culture du surf

La culture du surf de rivière va au-delà d'une simple pratique sportive. Ce sport nautique constitue un mode de vie ancré dans une identité collective. La culture du surf englobe des valeurs, des attitudes, des comportements et des rituels qui influencent la manière dont les surfeurs interagissent sur le site de la vague à Guy et les uns avec les autres. En redirigeant la conversation sur la diminution des irritants, la question sur les moyens pour sensibiliser les surfeurs a été explorée :

Avec les réseaux sociaux, on communique beaucoup avec la communauté des surfeurs. Entre autres, on a des groupes Facebook ciblés d'utilisateurs de la vague à Guy. C'est assez facile de passer le message. On l'a fait dans le passé. On ne l'a pas fait énormément encore pour ce qui est la cohabitation avec les riverains, mais clairement je suis convaincu que c'est un bon canal pour ça. Il y a même, à priori, ça touche une autre facette de la pratique du surf, mais il y a des discussions en cours pour avoir une étiquette du surfeur à la vague à Guy qui vise plus le partage de l'espace et de la vague entre les surfeurs eux-mêmes. Mais s'il y a quelques comportements qu'on peut glisser dans cette étiquette-là, qui attire au stationnement, à l'occupation de l'espace du parc comme tel, j'ai l'impression que ça pourrait être des bonnes idées. Ça pourrait être un bon document dans lequel on pourrait glisser. Si le document voit vraiment le jour, c'est clair qu'on va pousser des gens beaucoup pour essayer de le faire adopter le plus possible par les gens. C'est une des choses que je vois. C'est une des deux choses. (Marc, membre de l'association pour le surf de rivière)

Via les réseaux sociaux, il existe un groupe dédié aux utilisateurs de la vague à Guy. Les principales communications ont été axées sur les aspects liés à la pratique du surf. Les réseaux sociaux seraient un bon canal pour transmettre des messages à la communauté. Il y a du potentiel pour élargir la conversation et aborder des sujets comme celui de la cohabitation avec les riverains. Cette initiative pourrait inclure de discuter des comportements liés au stationnement et à l'occupation de l'espace public. L'association souhaite également développer une "étiquette" du surfeur à la vague à Guy, afin de promouvoir le partage de l'espace public :

Un autre aspect qu'on a discuté aussi un peu, c'est la culture. Ça vient, je pense, d'abord par définir c'est quoi les bonnes pratiques, une bonne première étape. L'autre, c'est qu'il y a des gens qui pratiquent le surf depuis 20 ans, qui ont pris de mauvais plis, qui ont une influence sur les autres qui arrivent. Donc là où on essaie, puis on peut travailler là-dessus, c'est d'avoir des figures qui partagent une bonne pratique, des influenceurs d'une certaine manière, qui vont... Je pense que c'est à l'association, on est quand même, on est assez sensibilisés, puis on essaie de faire notre part. On essaie aussi de trouver des personnes dans la communauté qui ont de plus gros impacts, puis passer le message à ces gens-là pour qu'eux autres, au quotidien, ils passent à travers les autres surfeurs. Je pense que c'est un autre angle par lequel on peut essayer de changer la culture. (Victor, membre de l'association pour le surf de rivière)

Les notions de culture du surf et de définir clairement ce qui constitue de bonnes pratiques en matière de surf ont été évoquées. Il y a une volonté de formaliser des normes de comportements dans la communauté de surf. Les surfeurs expérimentés, pratiquant depuis de nombreuses années, peuvent avoir pris de mauvaises habitudes qui influencent les nouveaux arrivants. Donc, ils peuvent potentiellement les influencer à adopter certains comportements qui peuvent être irritants pour les riverains, causant des conflits et des tensions. Pour cette raison, il est suggéré de travailler de pair avec les vétérans. Ils pourraient agir comme des modèles au sein de la communauté, diffusant des messages positifs et responsables. En engageant les vétérans dans cette démarche, il est possible de créer un changement culturel et de favoriser un environnement de surf plus harmonieux et respectueux pour tous les utilisateurs de la vague à Guy. L'association joue un rôle dans la sensibilisation et la promotion de bonnes pratiques pour alimenter un changement de culture. Elle souhaite être une référence pour les surfeurs :

Je pense qu'il y a un bon chemin qui est fait dans le partage de bonnes pratiques. Il y a sûrement d'autres choses qu'on peut faire à ce niveau-là. L'association est de plus en plus importante. On commence, on est présents sur le web et on veut être aussi un point de recherche. Quelqu'un qui cherche sur la vague Guy, on veut essayer qu'il tombe sur un site qui a de l'information, qui va donner un bon partage d'informations. On peut travailler là-dessus. Sinon, c'est souvent

Facebook, mais après, ce sont les points de contact que je connais sur lesquels on peut travailler.
(Victor, membre de l'association pour le surf de rivière)

L'association gagnerait de l'importance, et elle serait une actrice clé dans le partage d'informations à la communauté de surf. De fait, l'association fait la promotion de valeurs telles que le respect, la courtoisie et la solidarité entre les membres de la communauté. Elle a également une visée de protection de l'environnement des sites actuels de surf. L'association organise des initiatives, comme celle d'éviter de laisser des traces (leave no trace) en invitant à rapporter les déchets à la maison pour éviter le débordement des poubelles, qui pourrait entraîner de la pollution dans les écosystèmes marins fragiles. Elle joue également un rôle d'éducation sur les règles de sécurité et l'étiquette dans l'eau, en particulier pour les nouveaux pratiquants. Elle souhaite élaborer des normes et des règlements pour encadrer la pratique du surf. Par exemple, cela pourrait inclure des directives sur le comportement dans l'eau et les règles de priorité, car certains conflits prennent naissance lorsque des surfeurs dépassent ou abusent du temps sur la vague. Tranquillement, des membres de l'association la représentent auprès des autorités locales, en agissant en tant que porte-paroles des surfeurs. L'association défend les intérêts des surfeurs en matière d'accès à l'eau et de protection des sites de surf. De là, les membres de l'association envisagent d'élargir leur présence sur les réseaux sociaux pour devenir un point de recherche pour les personnes souhaitant obtenir de l'information sur la vague à Guy. L'association souhaite également que les bonnes pratiques soient visibles par une affiche :

L'idée qui va ressortir, c'est sûr, c'est qu'on imprime une affiche avec... Si on revient au point précis de l'étiquette, c'est qu'on imprime une affiche, puis qu'on la mette à un, deux ou trois endroits autour de la vague à Guy, pour que les gens, dès qu'ils arrivent sur le site, surtout ceux qui vont faire du sport, en prennent connaissance. Peut-être que ce serait intéressant de collaborer avec la ville pour ça, question que ce ne soit pas juste un carton que je vais faire moi-même. (Marc, membre de l'association pour le surf de rivière)

L'association souhaite devenir un acteur proactif dans le partage d'informations. Un de ses moyens serait d'imprimer des affiches des bonnes pratiques et de les disposer à plusieurs endroits stratégiques à la vague à Guy. L'idée d'avoir une affiche visible de bonnes conduites présente plusieurs avantages pour la communauté de surfeurs. D'abord, l'affiche sert de support pédagogique pour informer sur les normes et les attentes de la communauté de surf. De plus, elle permet une accessibilité de l'information à tous ceux qui fréquentent le site. Cela inclut les surfeurs, mais aussi les spectateurs et les visiteurs occasionnels. Cette initiative permet également un

renforcement de l'image de l'association comme acteur responsable et engagé au sein de la communauté de surf. L'association souhaite que ce projet en devenir soit effectué en collaboration avec la municipalité de Lasalle. L'association démontre son engagement à travailler en partenariat avec les autorités locales pour promouvoir des activités récréatives sécuritaires et respectueuses. Cela peut également ouvrir la voie à d'autres initiatives de collaboration à l'avenir. Pour terminer, un membre de l'association a clarifié leur mission :

Un autre point qui est quand même relié, puis je trouve ça pertinent de le partager. Un autre aspect de la mission de l'association, c'est de créer de nouvelles vagues. C'est aussi dans un objectif de dégorgement les endroits praticables en ce moment. Quand on regarde la vague à Guy, puis les gens, d'où est-ce qu'ils se déplacent pour venir à la vague à Guy pour surfer. Ça vient de la rive Nord, ça peut faire une heure de route en périphérie. C'est un des objectifs qu'on travaille fort et aussi c'est très et très administratif. Donc, on joue avec les villes, les différentes instances gouvernementales qui peuvent nous permettre de créer de nouvelles vagues. Mais c'est un autre aspect quand même qu'on espère rapidement être capables d'en créer des nouvelles et répartir un peu à la fois. (Victor, membre de l'association pour le surf de rivière)

L'association travaille activement à la création de nouvelles vagues. Cela pourrait avoir un impact sur la répartition des utilisateurs de la vague à Guy, et cela pourrait donc diminuer la surfréquentation du site. L'objectif est de désengorger les sites actuels pour répartir les surfeurs. La popularité du site entraîne des tensions entre les surfeurs pour plusieurs raisons. Par exemple, il y a un accès limité à la vague, car une seule personne peut surfer à la fois, ce qui crée un temps d'attente et des frustrations lors des périodes d'achalandage. De plus, certains surfeurs surfent l'épaule droite de la vague, ce qui augmente les risques de collisions, créant des confusions sur la priorité. Il y a également une concurrence dans l'espace, car il est difficile d'entrer à l'eau lorsqu'il y a une attente dans les escaliers. Certains surfeurs veulent déposer leurs planches lourdes, donc ils empruntent des sentiers non balisés. Le fait que le site soit surchargé empêche les surfeurs de profiter pleinement de leur session à cause de l'attente. L'engorgement est problématique pour la communauté. Ainsi, la description de la mission de l'association par Victor a permis de clarifier ses intentions. Cela a pu montrer aux parties impliquées dans le conflit qu'elle a des objectifs précis. L'association a contextualisé ses actions, pour que les différents acteurs puissent mieux comprendre les motivations derrière ses initiatives et leur pertinence par rapport au conflit en question. Les membres de l'association ont identifié des intérêts communs avec les riverains, dont celui de désengorger le site de la vague à Guy. Cela peut rassurer les parties prenantes quant à l'engagement de l'association à trouver des solutions à long terme. Également, Victor a souligné la collaboration

avec diverses instances gouvernementales. Il a donc démontré que l'association cherche à travailler en partenariat avec les autorités pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Cela contribue à renforcer sa légitimité et son efficacité.

En résumé, la culture du surf de rivière va bien au-delà d'une simple pratique sportive. Certains comportements peuvent être irritants pour les résidents du quartier. En abordant les problèmes de cohabitation à la vague à Guy, les membres de l'association pour le surf de rivière ont souligné l'importance de sensibiliser les surfeurs aux bonnes pratiques et de promouvoir un changement de culture au sein de la communauté. L'utilisation des réseaux sociaux semble être un outil efficace pour communiquer avec la communauté de surf et pour diffuser des messages sur la cohabitation avec les riverains. L'idée de créer une étiquette axée sur le partage de l'espace public à la vague à Guy est une initiative qui a comme but de favoriser des comportements respectueux et responsables. La mission de l'association pour le surf de rivière est centrée sur la promotion des bonnes pratiques, la protection de l'environnement et la collaboration avec les autorités locales afin de diminuer l'achalandage du site de la vague à Guy. En travaillant sur la création de nouvelles vagues et en cherchant des solutions durables pour désengorger les sites actuels, l'association s'engage à résoudre les conflits locaux et à favoriser un environnement respectueux pour tous les utilisateurs.

CHAPITRE V

INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

À la lumière des résultats obtenus lors de l'analyse thématique, nous tenterons, dans le chapitre qui suit, de répondre à la question de recherche : Comment les conflits liés à l'appropriation de l'espace public en milieu urbain peuvent-ils évoluer par l'intervention d'une médiation sociale ? Pour ce faire, certains thèmes du quatrième chapitre seront repris et nous essaierons de dégager quelques constats en fonction de l'analyse des résultats.

La vague à Guy représente un lieu privilégié pour les interactions sociales, car les individus se rencontrent, tissent des liens sociaux et se trouvent parfois en désaccord. La médiation sociale a offert une opportunité d'explorer les points de vue des habitants locaux et des surfeurs impliqués dans cette étude de cas. L'objectif général de cette recherche fut réussi, car nous avons mis en place un espace de dialogue où les différents acteurs impliqués dans le conflit ont pu s'exprimer, échanger des points de vue et se comprendre mutuellement. Également, lors de la médiation sociale, les différents partis ont été sondés sur des solutions quant aux problématiques liées au stationnement. Les besoins ciblés ont été identifiés. Enfin, cet espace de discussion a permis d'identifier les stratégies des participants pour revendiquer leurs droits et faire valoir leurs intérêts lors de conflits liés à l'usage et au partage de l'espace public, en milieu urbain.

5.1 Vague de changement

Le surf de rivière est devenu un sport nautique de plus en plus populaire à Montréal, notamment grâce à des endroits emblématiques tels que le site de la vague à Guy, Habitat 67 et les rapides de Lachine. Ces lieux sont considérés comme des points de rencontre pour les passionnés de surf, de kayak et de planche à pagaie. La popularité du site de la vague à Guy pourrait être liée à la pandémie. Les habitants riverains du boulevard Lasalle ont noté une nette augmentation de cette pratique sportive, en plus des réunions sociales comme les fêtes d'enfants et diverses activités organisées au bord de l'eau. La popularité croissante du surf de rivière aurait exacerbé les défis de cohabitation entre les résidents locaux et les adeptes de ce sport. L'engouement pour le surf de rivière aurait modifié la dynamique sociale et urbaine du quartier, notamment en ce qui concerne la gestion de l'espace public. Le site de la vague à Guy est devenu un lieu de rassemblement propice

à l'émergence et à la persistance de conflits sociaux. La pratique du surf de rivière et les diverses activités récréatives qui en découlent entraînent des tensions avec les résidents établis depuis de nombreuses années dans le quartier.

Le conflit serait bien plus complexe qu'une simple querelle de voisinage. Depuis de nombreuses années, les résidents en face de la vague à Guy ont soumis diverses plaintes à la municipalité de Lasalle et au poste de police du quartier (PDQ13). Ces problématiques sont bien connues de la municipalité. Au cours de la période de recrutement (2023), tous les résidents avec qui j'ai pu discuter ont fait part de leurs préoccupations à la municipalité de Lasalle, mais aucune mesure concrète n'aurait été mise en œuvre en réponse à ces plaintes. Cela témoigne d'obstacles démocratiques persistants, créant davantage de tensions auprès des riverains. Il y a lieu de penser que les tensions actuelles ont peut-être été exacerbées par l'inaction de la municipalité face à un conflit persistant.

5.1.1 Le conflit comme levier de changement

Le conflit par rapport au site de la vague à Guy est enraciné dans une dimension spatiale, étant donné qu'il est lié à l'utilisation différenciée d'un espace public. En réunissant surfeurs et riverains, la médiation sociale a facilité la communication entre les parties. Ce conflit a également une dimension interpersonnelle, car il y a plusieurs individus ayant des besoins et des intérêts divergents partageant un même territoire. Le conflit est un concept relationnel, car il est un levier de socialisation entre les acteurs concernés par une situation (Carré, 2004 ; Guité, 2008). Ainsi, le conflit a joué un rôle constructif en favorisant l'émergence de dialogues et de propositions de changements au sein du quartier. Il a ouvert la voie à une communication entre les parties tout en facilitant la recherche de solutions (Picard et Marc, 2012). Par exemple, les riverains ont été conviés à la mairie de Lasalle pour échanger sur la situation, ce qui constitue une première dans le quartier. De même, ce projet de recherche a été une occasion pour les riverains et les membres de la communauté de surf de dialoguer et de collaborer pour la première fois. Cette rencontre a favorisé une plus grande compréhension de la diversité des expériences vécues dans le quartier. Bref, le conflit a renforcé les relations sociales entre les participants, car ils ont travaillé ensemble pour réfléchir à des solutions qui conviendraient à toutes les parties.

5.1.2 L'impact de la médiation sociale

La médiation sociale comme outil de démocratisation du conflit a permis aux tensions qui perturbent depuis plusieurs années d'être prises en compte. Grâce à l'organisation de cette rencontre, les relations entre les riverains et les membres de l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal se sont améliorées, favorisant la création et la réparation du lien social. Bien que certains échanges aient été confrontants en raison de la diversité des points de vue, cela a permis d'explorer les différentes dimensions du conflit. Néanmoins, des liens de réciprocité se sont établis entre les membres, promouvant des attitudes telles que la tolérance envers les différences. Cette tentative de résolution collective des problèmes sociaux a contribué à la reconnaissance sociale des participants en valorisant leurs paroles et leur connaissance du quartier. Ce processus collaboratif a favorisé l'échange de savoirs, d'expériences et de compétences des parties. La réunion de ces personnes a favorisé le partage d'idées concernant diverses solutions pour améliorer leurs conditions de vie. La médiation sociale a permis une participation citoyenne plus active, renforçant le pouvoir des citoyens impliqués, car ils ont réussi à collaborer malgré les rapports conflictuels persistant depuis plusieurs années. En réunissant un ensemble d'individus impliqués dans une situation conflictuelle, ceux-ci se sont transformés en acteurs actifs.

5.1.3 Le climat de tension à la vague à Guy

Depuis 2015, la vague à Guy est devenue un point central de discussions à la suite de l'engagement de la ville de Montréal dans un projet d'aménagement des berges. La préservation de ce site est devenue prioritaire en raison de l'érosion rapide des berges causée par l'activité humaine (Malboeuf, 2020). Les retombées de ce projet ont permis d'améliorer l'accès à l'eau tout en limitant les impacts environnementaux. Avec l'augmentation de la fréquentation du site de la vague à Guy, de nouveaux besoins sont apparus pour les utilisateurs. En 2021, dans le but de promouvoir une utilisation responsable du site de la vague à Guy, deux panneaux informatifs ont été installés à l'entrée des mises à l'eau. Ces panneaux fournissent des conseils sur les conduites à adopter, les obligations des utilisateurs, les interdictions et les dangers. Cependant, ils ont été rapidement malmenés : ceux-ci ont été arrachés et cachés dans des buissons. L'instauration des panneaux aurait créé des tensions, car la vague à Guy est un lieu où les utilisateurs s'autogèrent. Les réglementations, telles que celles de porter un casque et une veste de sauvetage, ne font pas partie des habitudes des membres de la communauté. Les règles énoncées sur les panneaux sont en contradiction avec les pratiques des

surfeurs. Les nouvelles réglementations ont été perçues comme opprimantes, entraînant un rejet de la part des utilisateurs. Les pancartes ont entraîné une rupture de l'atmosphère informelle de la culture du surf par une tentative de formaliser et de contrôler. Par conséquent, certains membres de la communauté de surf ont réagi, exprimant leur opposition à toute forme d'ingérence extérieure dans leur pratique sportive. Ce type de comportement peut être interprété comme une manifestation de la volonté de préserver leur autonomie et leur liberté au sein de leur espace de surf.

Par la suite, il y a eu un incendie volontaire des cabines de changement liées au bloc sanitaire, une semaine après leur inauguration en avril 2023. Cette nouvelle attaque a profondément choqué la communauté de surf. Par conséquent, un climat de suspicion entre les membres, ainsi qu'une méfiance accrue envers les riverains du quartier, ont fait leur apparition. Cet incendie a aggravé les tensions et a eu des répercussions sur les surfeurs, qui se sont sentis encore plus vulnérables et ciblés. L'incendie volontaire des cabines de changement a eu des conséquences dévastatrices à la fois sur le plan matériel et social, mettant en évidence les défis auxquels sont confrontées les autorités locales et la communauté de surf. En mai 2023, le bloc sanitaire a été rouvert après les réparations nécessaires à la suite de l'incendie. Cet équipement offre aux utilisateurs de la rive une alternative hygiénique. Cependant, des problèmes de fonctionnement, notamment liés au cycle de nettoyage prolongé, ont été signalés. D'ailleurs, l'affluence d'utilisateurs a transformé la rive en un lieu métissé de loisirs divers, où la pratique du surf coexiste avec d'autres activités récréatives. L'occupation du site par la communauté de surf peut parfois susciter des frictions avec d'autres utilisateurs ou les riverains, compromettant la cohésion sociale. Les tensions et conflits émergeant de la communauté de surf éclairent les défis liés à la gestion des espaces récréatifs partagés. Alors, la résolution de ces tensions nécessitait la création d'un espace de dialogue pour offrir une compréhension mutuelle quant aux vécus des parties en conflit sur le territoire, expliquant l'importance de la mise en place d'une rencontre de médiation sociale.

5.1.4 Incivilités en milieu urbain

Depuis 2021, la communauté de surf a été confrontée à une série d'actes de vandalisme, engendrant un sentiment d'insécurité. Plusieurs incidents ont été dénoncés, tels que des rayures sur des voitures, des vitres de pare-brise brisées et des pneus crevés, totalisant 12 actes de vandalisme. Cette série d'incidents reflète des signes évidents de tension dans l'environnement, soulignant que

l'espace public, en tant que lieu de rencontre, est propice à la naissance de conflits (Brougre, 1991). Ces actes d'incivilité ne sont pas simplement des symptômes isolés, mais révèlent des désaccords sous-jacents, ayant un impact sur la qualité de vie des utilisateurs du site de la vague à Guy. L'espace public se définit comme un lieu ouvert et accessible où les individus ont le droit de se réunir, de se déplacer, et de s'adonner à divers loisirs (Berdoulay, 2004). La rive du boulevard Lasalle constitue un espace public où les surfeurs utilisent le territoire pour leurs activités nautiques. La notion du droit revêt d'une importance centrale dans le concept d'espace public, car elle garantit aux citoyens le droit de circuler et de se réunir librement dans l'espace public (Éditeur officiel du Québec, 2023). Ce droit est essentiel à la vie démocratique et sociale d'une société, conférant des libertés spécifiques dans l'utilisation de l'espace public. Il englobe la possibilité d'entrer sur un territoire et de participer à la vie publique en toute sécurité (Birkner et Mix, 2014). Ainsi, il y a lieu de penser que la sécurité n'est pas garantie sur le territoire LaSallois, car plusieurs membres de la communauté de surf ont été victimes de vandalisme, depuis plusieurs années. En conséquence, certains surfeurs choisissent de stationner leurs véhicules plus loin ou derrière le boulevard Lasalle, afin d'éviter d'être victimes d'infractions contre les biens.

Somme toute, le conflit entourant l'usage et le partage de la rive du boulevard Lasalle souligne l'importance du respect des droits dans l'espace public. La rive devrait offrir un environnement sécurisé pour que les individus puissent exercer leurs droits de s'adonner à diverses activités en toute sécurité. Cependant, la réalité actuelle témoigne que l'insécurité persiste. L'espace public est marqué par des actes de vandalisme, ce qui compromet la jouissance du site de la vague à Guy pour la communauté des surfeurs. Ainsi, la résolution de ce conflit ne se limite pas seulement à la question territoriale, mais également à la garantie de la sécurité et du plein exercice des droits dans cet espace public.

5.2 Luites de pouvoir et conflits

Cette recherche s'intéresse aux usages conflictuels de l'espace public, en mettant en lumière les connaissances des acteurs impliqués dans le conflit. Ce chapitre se focalise sur les enjeux associés à l'usage et au partage de l'espace public. Comprendre ces dynamiques permet d'interpréter la manière dont les riverains et les surfeurs revendiquent des droits dans l'espace public et leurs stratégies mises en œuvre pour faire valoir leurs intérêts.

5.2.1 Espace vert, espace de jeux

Depuis les années 2000, l'urbanisme est marqué par un désir d'aménager des espaces verts destinés aux collectivités (Manusset, 2012). Il y a donc eu une réintroduction de la nature dans les milieux urbains. Les espaces verts sont porteurs de dynamiques sociales qui soutiennent une certaine cohésion dans un quartier (Manusset, 2012). En général, la présence d'espaces verts influence positivement la qualité de vie des habitants d'un territoire. Ils servent de lieux de vie où plusieurs individus se rencontrent et apprennent à vivre ensemble : « Les espaces verts sont des lieux propices et recherchés pour la pratique des relations sociales. Ils sont des espaces où s'observent deux fois plus d'activités sociales » (Manusset, 2012, p.6). Cette tendance à intégrer la nature dans la ville ouvre de nouvelles perspectives en matière de loisirs urbains, comme le montre l'exemple du surf de rivière. À la suite du projet d'aménagement de la vague à Guy, la ville de Montréal a ouvert de nouvelles voies de développement urbain, avec un désir de devenir une capitale pour le surf de rivière (Sabourin, 2009). L'espace urbain est alors repensé comme un lieu de plaisir, de bien-être et d'épanouissement (Bourdeau-Lepage, 2011).

En revanche, les espaces verts ne sont pas exempts de conflits et de rapports de pouvoir. La fréquentation de ces espaces permet d'identifier plusieurs logiques d'usages, telles que la recherche de soi, la recherche de l'autre et des autres, et la recherche de la nature (Manusset, 2012). Ces différents usages attirent une variété d'utilisateurs, chacun ayant ses propres attentes et comportements dans les espaces verts. Par exemple, des discussions ont émergé autour du site de la vague à Guy concernant la présence d'utilisateurs extérieurs au quartier, venant perturber la quiétude des résidents locaux. Ces tensions mettent en lumière comment les espaces verts peuvent devenir des lieux de conflit et de négociation entre différents groupes, cherchant à imposer leurs visions de l'espace. Ainsi, la nature peut être un élément d'appartenance et de cohésion sociale, mais aussi un terrain où s'expriment les rapports de pouvoir et les tensions territoriales (Bourdeau-Lepage, 2011). Les utilisateurs du site de la vague à Guy et les habitants sont des acteurs de transformation et de renouvellement de leurs quartiers. Ils emploient des stratégies pour faire valoir leurs droits et leurs intérêts lors de conflits. Enfin, l'aménagement des espaces verts en milieu urbain illustre leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et la cohésion sociale, mais révèle également les tensions qui peuvent surgir autour de leur utilisation.

5.3 Surf en milieu urbain : Entre passion et controverses

La pratique du surf de rivière illustre la relation entre les pratiquants de sports nautiques et l'environnement urbain. À travers leurs interactions avec le site de la vague à Guy, les surfeurs créent une relation unique avec le fleuve Saint-Laurent, faisant de la rive un lieu d'éclosion d'expériences sportives où cohabitent diverses manières de vivre, d'habiter et d'imaginer l'endroit (Calogirou, 2010). Le site de la vague à Guy est devenu un lieu populaire de rencontre où les passionnés partagent leurs expériences, leurs techniques et leur amour pour l'eau. Cette dimension sociale renforce le sentiment d'appartenance à une communauté soudée par une passion commune : « Les formes culturelles et sportives sont des supports à l'affirmation des identités » (Calogirou, 2010, p.109). Le surf de rivière met en évidence des valeurs culturelles où le corps occupe une place essentielle dans l'espace (Calogirou, 2010). Alors, la passion pour ce sport nautique constitue un mode de reconnaissance sociale, permettant aux surfeurs de s'affirmer dans l'espace public malgré les conflits de cohabitation (Calogirou, 2010).

Le site de la vague à Guy peut être exploré à travers la valorisation et l'appropriation du lieu. La valorisation du site en tant que lieu emblématique du surf de rivière est à la fois matérielle et symbolique. Le projet d'aménagement des berges, incluant des rénovations et l'implantation de nouvelles structures, a augmenté l'attrait des lieux, transformant la perception et les usages de cet espace (Gravari-Barbas et Ripoll, 2011). Les effets de cette valorisation peuvent être ambivalents, car d'une part, les infrastructures sont améliorées pour les utilisateurs, mais d'autre part, l'achalandage augmente, modifiant la composition sociale et culturelle du quartier et entraînant des tensions avec les habitants (Gravari-Barbas et Ripoll, 2011). Souvent jugés comme générateurs de désordre urbain, les surfeurs font face à plusieurs défis, car leur présence peut être perçue comme indésirable, comme en témoignent les plaintes des riverains. L'espace public, en tant que lieu de socialisation et d'apprentissage de l'altérité, devient alors un support pour comprendre les enjeux vécus par les participants dans cette étude de cas. Le surf perturbe l'ordre établi, déclenche des débats et des réactions sociales. Par conséquent, les résidents du quartier et les utilisateurs du site de la vague à Guy mettent en œuvre des stratégies pour faire valoir leurs intérêts, qui n'ont pas toujours les effets escomptés.

L'engouement pour le surf a entraîné une appropriation de l'espace public par les pratiquants de sports nautiques. L'appropriation est souvent un phénomène spontané et informel (Gravari-Barbas et Ripoll, 2011). Bien que l'espace public soit théoriquement ouvert et accessible à tous, dans le cas de la vague à Guy, une partie de l'espace est utilisée de manière exclusive par les surfeurs (Laurent, 2010). Ainsi, l'espace public perd de son caractère public et devient un lieu symbolique. Cette appropriation symbolise un changement majeur dans la perception, l'utilisation, le contrôle et le partage : « Ce rapport singulier à l'espace et conséquemment à l'Autre génère des interactions particulières, différentes approches, des positions et des logiques propres » au surf de rivière (Laurent, 2010, p.64). Les tensions apparaissent entre les groupes rivaux qui conçoivent différemment le territoire, ne pouvant évoluer ensemble (Laurent, 2010). Le surf peut donc être perçu comme une pratique perturbatrice, se déroulant dans un espace public où la population s'attend à une forme de discrétion (Laurent, 2010). C'est dans ce contexte que les conflits en milieu urbain prennent naissance. Les espaces verts urbains sont sujets à des conflits de partage et de cohabitation en raison des rapports de pouvoir et des tensions entre différents acteurs (Baudry, 2016). Ces conflits émergent autour de l'appropriation, de l'utilisation et de la gestion de ces espaces, notamment autour de la visée résidentielle du boulevard Lasalle. Les prises de position des différents acteurs sur un territoire peuvent basculer du consensus au conflit, selon leur vision du quartier (Baudry, 2016).

Les enjeux de partage liés aux espaces verts dans les milieux urbains, tels que le site de la vague à Guy, illustrent la complexité de concilier les intérêts variés des acteurs vivant à proximité du site de la vague à Guy et des utilisateurs (Baudry, 2016). L'appropriation de l'espace par les surfeurs transforme ces lieux en symboles de nouvelles pratiques sociales et culturelles. Les riverains, qui perçoivent souvent ces espaces comme des lieux de tranquillité, voient surgir des tensions dues à l'incompatibilité des usages avec ceux des surfeurs. Les stratégies déployées par chaque groupe, qu'elles soient de résistance ou d'appropriation, visent à défendre leurs intérêts et à moduler l'accès à l'espace public, exacerbant les tensions existantes. La gestion des espaces verts urbains ne se réduit pas simplement à une question d'infrastructures, mais elle nécessite une compréhension approfondie des dynamiques sociales et culturelles en jeu.

5.4 Jeux de pouvoir : Stratégies des acteurs

5.4.1 Stratégies des surfeurs pour revendiquer leur droit à l'espace public

Au cœur des dynamiques qui façonnent l'utilisation de l'espace public, la communauté de surf émerge comme un acteur mobilisant une variété de stratégies. Face aux conflits inhérents, les surfeurs ne sont pas simplement des utilisateurs passifs, mais plutôt des utilisateurs actifs dans la défense de leurs droits en lien avec la pleine participation à la vie urbaine. Cette interprétation met en lumière les différentes stratégies employées par la communauté de surf pour faire face aux défis qui émergent dans l'espace public.

En termes de stratégies employées, certains surfeurs stationnent leurs campeurs pendant plusieurs jours sur le boulevard Lasalle. Cette présence peut être interprétée comme une stratégie d'occupation, constituant une forme d'appropriation symbolique de l'espace public. Cependant, cette pratique génère des tensions, particulièrement dans un quartier où le stationnement est un enjeu concurrentiel avec les riverains. Ces tensions découlent de la nature résidentielle du quartier pour les riverains, alors qu'il est utilisé comme un lieu de camping par les surfeurs. Cette occupation prolongée du stationnement peut être interprétée comme une manière pour les surfeurs de manifester leur présence en tant que communauté locale, démontrant un fort sentiment d'appartenance à l'égard de la vague à Guy. Cette pratique peut contribuer à accentuer les dynamiques conflictuelles, car les surfeurs cherchent à inscrire leur pratique sportive au cœur même du tissu urbain, tout en heurtant les attentes et les droits perçus par les riverains.

Les comportements perçus comme irrespectueux de la part des surfeurs révèlent une dimension stratégique liée à l'occupation de l'espace public. Ils peuvent être interprétés comme des manifestations de la culture du surf, accompagnées de normes de conduite propres à cette communauté. Par exemple, plusieurs surfeurs se déshabillent devant les résidences. Il y a une normalisation du port du maillot en milieu urbain, qui est non problématique du point de vue des surfeurs, mais dérangeante pour les riverains, confrontés à des scènes de nudité quotidiennement. Les surfeurs démontrent une familiarité avec cet espace qu'ils considèrent comme le leur. Par ailleurs, les cabines de changement seraient sous-utilisées, puisque les surfeurs privilégient le changement dans leurs véhicules et préfèrent y laisser leurs effets personnels. Cette stratégie serait

motivée par la commodité offerte par le véhicule, l'emportant sur l'utilisation des cabines et des casiers.

En dernier lieu, bien que des indications soient émises quant à des dates et à des heures d'utilisation de la vague à Guy, celles-ci ne sont jamais respectées. Il y aurait des surfeurs même au milieu du mois de janvier, ce qui va à l'encontre des restrictions saisonnières. Les surfeurs démontrent que cet espace peut être accessible tout au long de l'année, indépendamment des saisons ou des règlements établis. Le fait de surfer en janvier illustre une passion profonde, représentant une affirmation du droit de poursuivre cette activité, peu importe les conditions météorologiques ou les restrictions en place. Pratiquer le surf en hiver peut être interprété comme une manière de revendiquer le droit à une autonomie dans l'utilisation de la vague à Guy.

Dans l'ensemble, la communauté de surf mobilise diverses stratégies pour défendre son droit à participer pleinement à la vie urbaine malgré les conflits. Les différentes stratégies déployées reflètent une diversité de méthodes de revendication de leur droit à l'espace public. Le site de la vague à Guy est en constante évolution et est sujet à des ajustements stratégiques face à divers enjeux rencontrés.

5.4.2 Stratégies des riverains pour revendiquer leur droit à l'espace public

Les stratégies d'occupation de l'espace public jouent un rôle clé dans la modulation des rapports de pouvoir entre deux groupes aux intérêts divergents. En termes de stratégies employées, certains résidents stationnent leurs véhicules sur le boulevard Lasalle plutôt que dans leur entrée privée. Cette stratégie peut être interprétée comme une forme de protestation passive ou comme une mesure de protection pour préserver leur accès à la rue. Elle permet de limiter les inconvénients causés par l'achalandage de visiteurs dans le quartier.

Un autre riverain qui est dérangé par l'afflux constant d'utilisateurs de la rive qui effectuent des demi-tours dans son entrée a décidé de prendre des mesures en installant des cônes. Ces cônes ne sont pas simplement des obstacles physiques, mais des symboles de sa volonté de protéger sa propriété privée. Par cette action, le riverain exprime son mécontentement face à l'utilisation non autorisée de son espace privé. Les surfeurs habitués sont particulièrement sensibles aux habitudes et aux comportements des résidents, car ils interagissent quotidiennement avec l'environnement.

Cette situation met en évidence les conflits potentiels entre les droits de propriété privée et l'accès à l'espace public. Un autre riverain aurait acheté un deuxième véhicule qu'il laisserait stationner devant sa résidence en permanence. L'achat d'un second véhicule reflète un investissement économique majeur dans la protection de l'espace public. C'est une stratégie visant à dissuader les utilisateurs de la rive de se garer près de sa propriété, renforçant sa position et son contrôle sur l'espace public, devant chez lui. Ce comportement peut être interprété comme une stratégie de protection de sa propriété. Toutefois, cette stratégie suscite des tensions supplémentaires avec les autres utilisateurs de la rive témoins de ce comportement et soulève des questions quant à la légitimité de l'appropriation individuelle de l'espace public. Bref, les stratégies d'occupation de l'espace public par les riverains illustrent de manière significative comment les rapports de pouvoir sont modulés entre différents groupes sur le territoire. Ces stratégies témoignent de la manière dont les résidents tentent de préserver et de contrôler leur environnement face à l'afflux de visiteurs.

5.4.3 La privatisation de l'espace public

L'extension de la propriété privée vers l'espace public pose des défis d'envergures. Les riverains, dans leur perception, considèrent souvent la rue comme une extension de leur domaine privé, ce qui engendre des tensions avec les utilisateurs de la rive. En effet, l'espace public et l'espace privé ont de grandes distinctions qui peuvent être décrites sous plusieurs angles. En ce qui a trait à la nature de l'espace, le privé fait référence à un espace personnel et intime réservé aux individus ou à un groupe restreint tel que la famille. Cet espace est protégé par des droits de confidentialité (Maurice et Causer, 2005). La nature de l'espace public, quant à elle, réfère à un espace ouvert et accessible à tous, mais soumis à des règles et des normes collectives (Maurice et Causer, 2005). En ce qui concerne la régulation et le contrôle, dans l'espace privé, le contrôle est exercé par les individus et les décisions sont prises dans une sphère personnelle (Maurice et Causer, 2005). Dans l'espace public, la régulation et le contrôle sont régis par des institutions publiques et des règles établies par la société (Maurice et Causer, 2005). En ce qui concerne les fonctions et les rôles sociaux, dans l'espace privé, ils réfèrent à un lieu de relations personnelles et de vie domestique (Maurice et Causer, 2005). L'espace public représente plutôt l'arène de la vie sociale où se déroulent des interactions avec des inconnus, ainsi que des échanges d'opinions et d'idées (Maurice et Causer, 2005). En ce qui concerne les frontières entre le privé et le public, elles sont souvent floues et en évolution. Ainsi, le public et le privé sont deux dimensions complémentaires, mais

distinctes de la vie sociale, avec leurs propres règles, fonctions, dynamiques et frontières (Maurice et Causer, 2005).

Dans le cas de la vague à Guy, les habitations des riverains sont de nature privée, avec des limites claires de leur terrain marquées par le trottoir, qui sépare le privé du public. Dans le cas de leur résidence, les riverains possèdent le droit d'utiliser leur espace privé de manière exclusive. En revanche, le boulevard Lasalle est un espace public destiné à être utilisé par des piétons, des cyclistes, des conducteurs de véhicules, des surfeurs ou d'autres utilisateurs. Le fait que les riverains considèrent que la rue est en quelque sorte une extension de leur propriété privée pose plusieurs problèmes, en commençant par les tensions avec les utilisateurs quotidiens de la vague à Guy, qui sont témoins de leurs comportements. L'espace public est un lieu de tensions lorsqu'il est en concurrence. Ces tensions peuvent conduire à des conflits et à des ressentiments, car les riverains limitent l'accès équitable au boulevard Lasalle. Leurs stratégies d'occupation de la rue entraînent une privatisation de l'espace public, ce qui va à l'encontre du principe de l'espace public comme étant un lieu ouvert et accessible. Les stratégies des riverains limitent la capacité des utilisateurs de la rive à profiter de cet espace commun, ce qui remet en question le caractère démocratique de l'espace public en donnant à certains individus un contrôle excessif. Alors, l'équité dans l'accès n'est pas respectée, car il y a des limitations pour que les utilisateurs de la rive puissent se rassembler librement : « Dans son aspect physique, l'espace public est, avant toute chose, l'endroit où il n'y a pas d'obstacle, où quiconque a la possibilité d'accéder et de participer » (Berdoulay et al., 2001, p.417). En conséquence, l'émergence de conflits avec les utilisateurs de la rive est inévitable, puisque ces derniers ressentent de l'injustice en raison des restrictions imposées par les riverains.

Également, pour les riverains, les membres de la communauté de surf enfreindraient des normes sociales correspondant à des comportements non acceptables dans l'espace public. Certains membres de la communauté de surf violeraient des normes de conduite, du fait que le site de la vague à Guy est en milieu urbain, mais que les utilisateurs se comportent comme à la plage et non dans un quartier résidentiel (Apter et De Lavergne, 1987). Par exemple, certains surfeurs déposent leurs planches de surf sur des terrains privés ou se déshabillent à la vue de tous. Ces exemples témoignent de la façon par laquelle la sphère publique et privée est définie en termes de droits et de responsabilités, selon chaque groupe (Apter et De Lavergne, 1987). Les habitudes des surfeurs

mettent à l'épreuve la façon dont il convient de se comporter en public, selon la perception des riverains (Apter et De Lavergne, 1987), d'où la friction de la frontière entre le domaine public et privé en termes de normes de conduites, de droits, d'obligations et de libertés (Apter et De Lavergne, 1987). La rupture avec la normalité des comportements en ville versus le site de la vague à Guy « [...] intensifie et renforce le besoin de son rétablissement. La normalité est un code fonctionnel bien compris, dont la violation produit des réactions de colère » (Apter et De Lavergne, 1987, p.191). De là émergent plusieurs plaintes quant aux usages du site par les surfeurs. Les riverains possèdent leur système de référence normatif, qui est bien différent de celui de la communauté de surf.

Cette recherche a permis d'illustrer que l'espace public cache beaucoup plus de choses qu'il en révèle (Apter et De Lavergne, 1987). Les changements apportés au site de la vague à Guy ont transformé les fonctions de la rive, car le quartier résidentiel est devenu un espace urbain fortement convoité. La diversité des utilisateurs, composée entre autres des collectivités locales de surf et des riverains, a une contribution importante dans la production de l'espace urbain (Le Goix et Lourdier-Malgouyres, 2005). L'espace public remplit des fonctions structurantes, car il modère « les discontinuités et fractures entre les groupes sociaux et les territoires urbains » (Le Goix et Lourdier-Malgouyres, 2005, p.7). C'est un lieu de rencontres, constituant la trame de la continuité urbaine. Les conflits dans l'espace public sont inévitables, en raison de la concurrence et des différences marquées en termes d'usages (Thisse et Scotchmer, 1993). L'espace public est donc le lieu où les problèmes sociaux prennent forme et acquièrent une dimension publique (Berdoulay et al., 2001). C'est un lieu de problématisation de la vie sociale où les problèmes sont signifiés, mais aussi signalés à la municipalité de Lasalle, entre autres (Berdoulay et al., 2001). À partir de groupes divers, avec des attentes et des intérêts divergents, se développe un rapport à l'autre. L'espace public est donc un lieu où s'exercent des tensions entre des identités particulières et des systèmes de valeurs. Au fond, les rapports de force sont manifestes par les stratégies des riverains et des surfeurs. Cela pose la question du contrôle de la production de l'espace urbain (Le Goix et Lourdier-Malgouyres, 2005).

En somme, l'augmentation de l'achalandage sur la rive du boulevard Lasalle, accentuée par la pandémie, a introduit de nouveaux usages de l'espace public. Cette intensification de l'utilisation, associée à une hausse des utilisateurs de la vague à Guy, cause des problèmes pour les riverains

résidant sur le boulevard Lasalle. L'augmentation du trafic et la diminution des places de stationnement entraînent des difficultés pour les riverains. Face à ces défis, les résidents ont développé diverses stratégies, telles que le stationnement en permanence sur la rue et l'utilisation de cônes pour limiter l'accès à leur entrée privée, dans le but de protéger leur espace de vie. Cependant, ces stratégies sont mal perçues par la communauté de surf de rivière, suscitant des tensions. Les multiples préoccupations démontrent un souci profond des riverains pour la préservation de la quiétude résidentielle. Les actions entreprises par les riverains attestent de leur volonté à protéger leurs résidences, mais elles peuvent être interprétées comme des mesures hostiles par les surfeurs. Alors que les riverains considèrent souvent la rue comme une extension de leur propriété privée, les surfeurs et les autres utilisateurs voient cet espace comme un lieu d'accès libre. Ces différences de perception ont conduit à des conflits, compromettant le caractère démocratique et inclusif de l'espace public.

5.5 Cohabitation et tensions dans l'espace public

Les stratégies déployées par la communauté de surf et les riverains modulent les rapports de pouvoir sur le territoire en exerçant un contrôle de l'espace public. Un espace public est « un espace social de construction des identités citoyennes, où les identités se fondent et résultent d'un réseau de communication, d'échange et de négociation de points de vue d'intérêt général » (Amossy et Burger, 2011, p.11). Dans l'espace public surviennent des luttes pour l'accès, reflétant des tensions plus larges dans la société. Ces conflits sont à la fois sociaux et politiques. Les milieux urbains, en constante mutation démographique, économique et sociale, influencent les modes de vie et d'habitation (Guimond et al., 2020). Par exemple, le site de la vague à Guy a subi des transformations majeures. L'embellissement des lieux et la reconfiguration du mobilier urbain favorisent le surf de rivière. Cette nouvelle configuration de l'espace permet d'identifier différents groupes d'utilisateurs. La cohabitation avec ces nouveaux usagers peut être empreinte de fermeture ou d'ouverture face à l'autre (Guimond et al., 2020). Le vivre ensemble dans le partage et l'usage d'un territoire implique donc des tensions, des négociations et des rapprochements, car il réfère à la rencontre de divers groupes (Guimond et al., 2020, p.43).

L'espace public est propice aux rencontres en raison de la proximité géographique entre les groupes (Guimond et al., 2020). Les conflits et tensions persistants, alimentés par divers facteurs, servent de prétexte pour réaffirmer les rapports de pouvoirs entre les acteurs sur le territoire (Guimond et al., 2020). Cela inclut la possibilité de dialogue et les stratégies déployées par les acteurs pour négocier, faire des compromis, et former de nouvelles alliances (Guimond et al., 2020, p.49). La proximité fait référence aux tensions et interactions sociales entre différents acteurs partageant un même espace géographique (Sénécal, 2005). Ces conflits sont enracinés dans des dynamiques de pouvoir. Ils prennent racine dans le quotidien des acteurs, qui défendent leurs façons de faire, d'habiter et d'échanger avec les autres, manifestant des méthodes de résistance (Sénécal, 2005). Les acteurs participent à l'organisation des structures spatiales selon les stratégies qu'ils utilisent pour faire valoir leurs intérêts et revendiquer leur droit à l'espace public. Ainsi, les groupes investissent les lieux de signification symbolique (Morin et al., 2008). Les riverains, percevant la rive comme un lieu de détente, voient surgir des tensions dues à l'incompatibilité des usages de cet espace avec ceux des surfeurs percevant la rive comme un lieu de rassemblement et de loisir. Un même lieu peut être investi de significations et d'usages différents, ce qui entraîne des conflits lorsque des groupes aux repères normatifs divergents convoitent ces lieux (Morin et al., 2008). Le site de la vague à Guy est une structure de rapports de position entre des groupes en compétition pour l'appropriation de lieux communs.

Au fond, les stratégies déployées par les riverains et les surfeurs révèlent la complexité de la cohabitation dans les milieux urbains. À travers le contrôle de l'espace public et l'imposition de restrictions, ces acteurs cherchent à moduler les rapports de pouvoir sur le territoire. En exerçant un contrôle sur l'accès et l'usage des espaces publics, les riverains et les surfeurs tentent de préserver et de promouvoir leurs visions respectives du site de la vague à Guy, ce qui influence la manière dont le territoire est utilisé. Les luttes pour l'accès à cet espace reflètent des tensions sociales et politiques plus larges. Les stratégies adoptées par les surfeurs et les riverains montrent comment les transformations urbaines influencent les modes de vie et d'habitation. Les tensions persistantes servent de prétexte pour réaffirmer les rapports de pouvoir entre les acteurs. En s'appropriant des espaces spécifiques, les surfeurs et les riverains participent à la redéfinition des dynamiques de pouvoir locales. Ces interactions montrent que le contrôle de l'espace public est un enjeu de pouvoir et d'identité.

5.6 Discussion

Dans cette discussion, nous aborderons deux thèmes qui façonnent les dynamiques spatiales de la vie en milieu urbain : l'appropriation de l'espace public et l'importance de la participation citoyenne à l'urbanisme. Le premier thème explore les enjeux liés à l'utilisation et à la perception de l'espace public. La cohabitation entre différents groupes sociaux, tels que les riverains et les utilisateurs de la rive du boulevard Lasalle, notamment les surfeurs, soulève des questions complexes par rapport à la vocation résidentielle du quartier et aux stratégies d'appropriation de l'espace public. Les tensions et les conflits qui en résultent révèlent des dynamiques de pouvoir et de contrôle, ainsi que des frontières symboliques entre normalité et marginalité, qui influencent la manière dont les individus perçoivent et investissent les espaces urbains. Le deuxième thème décrit l'importance de la participation citoyenne dans les projets d'urbanisme, dans un but de tirer des leçons sur l'exclusion des riverains et surfeurs lors de projet d'aménagement des berges. En impliquant les habitants et les utilisateurs locaux dès les premières étapes de conception des projets, il est possible de prendre en compte leur expertise. La mise en place de processus participatif nécessite l'engagement de décideurs, afin d'établir une démarche de coconstruction.

5.6.1 L'appropriation de l'espace public en milieu urbain

Ce projet de recherche met en évidence le fait que l'espace public comporte des rapports sociaux, pouvant se manifester sous forme de rapports de pouvoir qui peuvent parfois se transformer en conflits (Ripoll, 2005). La gestion de l'espace public a suscité une gamme d'émotions chez les riverains et les membres de la communauté de surf. La vague à Guy est le théâtre de divers enjeux qui affectent la vie quotidienne des individus qui fréquentent le site ou qui y vivent à proximité. Il est indéniable que les transformations majeures apportées au site pour répondre aux besoins de la communauté de surf ont créé des tensions avec les riverains. Les conflits autour de l'utilisation de l'espace public sont donc inévitables, car différents groupes sur le territoire ont des intérêts et des besoins divergents. Les stratégies d'occupation de l'espace public deviennent alors des moyens pour les groupes de contrôler et de défendre leurs intérêts dans cet espace partagé (Bélanger, 2010). Ces stratégies peuvent prendre différentes formes, telles que la revendication de l'usage exclusif de certains espaces ou la mise en place de règles informelles pour réguler l'utilisation. Ces dynamiques illustrent la complexité des interactions humaines dans les espaces publics urbains, où les tensions entre les différents acteurs reflètent souvent des enjeux de pouvoir plus large. Les

stratégies d'occupation de l'espace public illustrent des formes de contrôle. De fait, les riverains et les surfeurs ont démontré leur capacité d'appropriation du site de la vague à Guy et du boulevard Lasalle :

Les espaces publics ne sont pas appropriés de la même façon par les individus et les groupes aux positions sociales différentes. Il en est de même dans les quartiers résidentiels où les résidents, à travers leurs pratiques quotidiennes, leurs usages et leurs représentations, s'approprient les espaces publics. Si leur sentiment de familiarité se transforme en sentiment d'attachement, ils pourront considérer ces espaces comme leur appartenant, comme une extension de leur logement, comme leur chez-soi (Bélanger, 2010, p.147).

Cette appropriation de l'espace public est souvent liée à un sentiment d'appartenance au territoire (Ripoll et Veschambre 2008), c'est-à-dire que le sentiment d'appropriation évolue vers un sentiment plus profond d'appartenance, où le lieu devient une extension de l'identité individuelle et collective. Ainsi, les stratégies d'appropriation de l'espace en milieu urbain ne sont pas simplement une finalité en soi, mais aussi un moyen de revendiquer son appartenance et de faire valoir ses droits. Cette perspective enrichit notre compréhension des dynamiques sociales et spatiales qui façonnent la vie urbaine. Les enjeux de cohabitation sont souvent marqués par une lutte pour le contrôle et l'appropriation de l'espace. Les riverains et les surfeurs ont mis en place des stratégies pour exercer une forme de domination sur le territoire qu'ils considèrent comme le leur. Cette dynamique de contrôle reflète les rapports de force et de pouvoir omniprésents dans la société (Ripoll et Veschambre 2008). Le contrôle de l'espace et de ses usages est un moyen de défense, se traduisant parfois par des restrictions ou des interdictions de certaines pratiques sur le territoire. Cela inclut les disparités dans l'accès au site.

Dans ce conflit, la notion d'intimité joue un rôle central, car la maison est perçue comme un lieu qui distingue l'espace privé de l'espace public (Leroux, 2008). Pour les riverains, la préservation de leur intimité revêt d'une importance cruciale en termes de régulation, de préservation de soi et de représentation sociale. Leur domicile est perçu comme un sanctuaire censé les protéger des menaces extérieures, ce qui n'est pas toujours le cas en raison de l'achalandage du boulevard Lasalle, entraînant des risques en termes de sécurité routière et d'intrusion dans leurs espaces de stationnement privés. Ainsi, la maison devient un lieu où se construit et se défend la sphère intime de chaque individu, face aux intrusions potentielles, contrairement à la sphère publique, symbole de sociabilité et de partage. De même, les surfeurs ont développé un sentiment de familiarité envers

le site de la vague à Guy, qui contribue à renforcer leur sentiment d'appartenance et leur droit à occuper cet espace. Pour les membres de la communauté de surf, leurs connaissances des lieux leur permettent de se sentir chez eux, même s'ils partagent cet espace avec les résidents :

La cohabitation implique le partage des espaces de vie, des espaces d'articulation et des espaces publics : c'est le fait de « voisiner », c'est-à-dire mettre en scène et confronter les différentes cultures de l'habiter entre des personnes ou des familles de provenances sociales et culturelles diverses, qui n'ont pas choisi d'être ensemble ni de se fréquenter, tout en trouvant une grande proximité physique. (Leroux, 2008. p.17)

Cette proximité avec le voisinage marque des transitions entre la vie sociale et la vie privée. L'intimité des riverains joue un rôle fondamental dans la conception de leur habitation. La recherche de tranquillité est l'un des éléments importants pour les riverains. L'afflux de surfeurs sur le territoire déstabilise donc la vocation résidentielle du quartier. Loin d'être une surface neutre, le site de la vague à Guy est structuré par un ensemble de positions et parsemé de significations symboliques (Margier, 2013). Ainsi, les espaces publics évoluent, ce qui engendre des conflits d'appropriation et de cohabitation. Par conséquent, selon la vision du quartier, « certains groupes peuvent empêcher le déploiement de celui d'autres groupes et déclencher des cohabitations parfois difficiles. » (Margier, 2013, p.176). Pour cette raison, il fallait une rencontre de médiation sociale, afin de mieux saisir les enjeux dans l'espace public, selon les stratégies déployées par les riverains et les surfeurs. À partir de la projection de soi dans l'espace urbain, les parties en conflit participent à l'appropriation de l'espace public de plusieurs manières. Pour les riverains, ils l'investissent comme une extension de leur chez-soi. Cette étude de cas illustre que, dans des espaces publics ordinaires, se jouent également des rapports de pouvoir. Les riverains et les surfeurs ont des visions différentes de ce qui est approprié ou non dans l'espace public. Dès lors, ces idéologies spatiales se confrontent, d'où l'émergence des conflits et des rapports de pouvoir pour renforcer les normes spatiales désirées et pour instaurer des frontières symboliques entre normalité et marginalité (Margier, 2013). Dans l'habitude des surfeurs, les riverains perçoivent des transgressions aux comportements qui s'opposent aux valeurs résidentielles. Leurs habitudes apparaissent comme une menace dont il convient de réduire les nuisances (Margier, 2013). En effet, ces deux groupes participent à l'appropriation de l'espace public de différentes manières, projetant leur identité et leur conception de l'espace urbain. Les riverains considèrent souvent cet espace public comme une extension de leur domicile, tandis que les surfeurs le voient comme un terrain de jeu.

Dans le cadre du capitalisme contemporain, la propriété privée émerge comme un système fondamental divisant la société entre ceux qui possèdent une propriété et ceux qui n'en possèdent pas (Ripoll, 2005). Cette division reflète les valeurs capitalistes qui placent la possession individuelle au cœur de la société. L'espace public, quant à lui, prend tout son sens en opposition avec le domaine privé (Paperman, 1992). C'est dans cette dualité que se déploient les dynamiques de pouvoir et d'exclusion, définissant qui peut accéder à quel espace et dans quelles conditions. L'appropriation de l'espace public n'est pas simplement une question de possession matérielle, mais plutôt un enjeu social. Elle exprime un rapport de force et de contrôle, où certains individus ou groupes cherchent à dominer l'espace en limitant l'accès aux autres (Ripoll, 2005). Dans les moments de conflits sociaux, l'espace devient souvent le champ de bataille où se jouent des rapports de force, parfois de manière violente, reflétant les luttes pour le pouvoir et la reconnaissance dans la société (Ripoll, 2005). Ainsi, les riverains tentent, par la dénonciation aux instances municipales ou au poste de police du quartier, de réguler les rassemblements à la vague à Guy pour maintenir l'ordre public. Ces mesures illustrent la dimension de contrôle et de restriction de l'espace public, où les normes spatiales sont souvent dictées par les intérêts des propriétaires ou des détenteurs du pouvoir. Dans ce contexte, tout rassemblement dans l'espace public est susceptible d'être perçu comme une perturbation de l'ordre établi, ce qui entraîne souvent des réponses répressives de la part des autorités (Ripoll, 2005). La lutte pour l'appropriation de l'espace est le reflet des tensions et des enjeux qui traversent la société contemporaine, mettant en lumière les inégalités et les rapports de pouvoir qui sous-tendent le système capitaliste. Ces différences de vision conduisent à des conflits et à des jeux de pouvoir visant à renforcer les normes spatiales préférées.

Dans le cas spécifique de la vague à Guy, un espace occupé par la communauté de surf, l'appropriation de l'espace va au-delà de la simple utilisation physique. En effet, l'aménagement des lieux pour une population spécifique souligne une volonté de créer un endroit qui répond aux besoins et aux intérêts des surfeurs. Depuis les années 2000, les pionniers du surf ont établi leurs propres normes de conduite, sans nécessiter d'autorisation formelle pour l'utilisation du site, ce qui suggère une forme d'appropriation autonome et autorégulée. Cette appropriation symbolique de l'espace public par la communauté de surf constitue une affirmation identitaire et sociale dans le tissu de la société (Ripoll, 2005). En reconnaissant cet espace comme étant le leur, les surfeurs se positionnent de manière visible et affirmée dans le milieu urbain, ce qui contribue à la légitimation

de leur présence sur ce territoire. Cette appropriation symbolique s'inscrit dans une logique où l'espace devient un élément de valorisation et de reconnaissance sociale (Ripoll, 2005). Ainsi, s'approprier un espace comme la vague à Guy ne se limite pas à une simple occupation physique, mais représente un processus complexe d'intégration et de reconnaissance sociale, où l'espace devient un vecteur essentiel de construction identitaire et de capital symbolique (Ripoll, 2005). Ces réflexions sur les modalités d'appropriation de l'espace, ainsi que sur leurs enjeux et conditions, soulignent les divisions, les rapports de force, voire les conflits qui traversent le site de la vague à Guy.

L'espace public est un lieu dynamique où les problèmes sociaux se manifestent, se développent et se règlent par le biais de solutions (Berdoulay et al., 2004). Il représente un théâtre où se déroulent des conflits, des débats et des dialogues qui problématisent la vie sociale (Berdoulay et al., 2004). Cette scène publique offre une multitude de perspectives où se jouent les interactions entre la différence et la cohabitation (Berdoulay et al., 2004). En effet, l'espace public est non seulement le lieu où les tensions sociales se manifestent, mais est également le lieu où les solutions émergent. Ainsi, il constitue une mise en scène de la vie publique, où se déploient les différentes facettes de la société contemporaine, reflétant à la fois ses défis et ses possibilités de coexistence. Cependant, pour saisir pleinement sa signification, il faut l'appréhender dans sa complexité spatiale. L'espace public ne se limite pas à une simple dimension physique, mais englobe les interactions sociales, les dynamiques culturelles et les enjeux politiques qui s'y déroulent. Dans le contexte de la société contemporaine, où les défis sont nombreux et variés, la question de l'espace public demeure essentielle (Ripoll, 2005). En effet, c'est à travers la reconnaissance et la valorisation de l'espace public que nous pouvons affronter les défis. La notion d'espace public va au-delà de la simple matérialité des lieux et incarne un idéal de partage, de dialogue et de coexistence dans une société en constante évolution.

Ultimement, il y a lieu de penser que l'espace public est politique, car c'est le reflet des dynamiques sociales, des rapports de pouvoir et des enjeux de contrôle qui traversent la société. Les interactions dans l'espace public révèlent des tensions, des conflits et des jeux de pouvoir entre différents groupes sociaux qui cherchent à s'approprier et à influencer l'utilisation de ces espaces. La cohabitation en milieu urbain implique le partage des espaces publics (Leroux, 2008). La proximité avec les surfeurs affecte l'intimité des riverains, qui joue un rôle fondamental dans la conception

de leur habitation. L'afflux de surfeurs sur le territoire déstabilise la vocation résidentielle du quartier. Les espaces publics sont donc le théâtre de multiples enjeux sociaux, où se confrontent des visions différentes de leurs usages. Ainsi, les stratégies d'occupation de l'espace public reflètent des formes de contrôle et de pouvoir. Les riverains et les surfeurs ont démontré leurs stratégies d'appropriation du site de la vague à Guy et du boulevard Lasalle. Les différences de vision de l'espace public conduisent à des jeux de pouvoir pour renforcer les normes spatiales désirées (Margier, 2013). Ces groupes participent à l'appropriation de l'espace public de différentes manières, en projetant leur propre identité et leur propre conception de l'espace urbain. Les stratégies d'appropriation de l'espace en milieu urbain ne sont pas simplement une finalité en soi, mais aussi un moyen de revendiquer son appartenance et de faire valoir ses droits.

5.6.2 L'importance de la participation à l'urbanisme

Comme il a été documenté dans ce projet de recherche, l'exclusion sociale des tables de concertations pour le projet d'aménagement des berges et l'inexistence de conseils municipaux à ce sujet auraient potentiellement exacerbé les conflits de cohabitation en milieu urbain. La participation citoyenne dans des projets d'urbanisme est nécessaire pour plusieurs raisons. Elle est un pilier de la démocratie, car elle permet aux populations de participer à des décisions qui auront des effets sur leurs conditions de vie (Denolle et Duval, 2016). Pour cette raison, les résidents et les surfeurs auraient dû être reconnus comme des experts locaux, car ils connaissent mieux que quiconque les besoins et les défis du quartier. De même, la participation citoyenne renforce le lien social et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Le projet d'aménagement des berges et du bloc sanitaire de la vague à Guy a permis d'éclairer le rapport entre les individus et l'espace public. En effet, lors de la modification d'un milieu urbain, il importe d'inclure les habitants et les populations utilisant le territoire (Noyer et Raoul, 2008). L'intention qui sous-tend la concertation citoyenne vise à : « répondre aux aspirations des habitants et des usagers des quartiers » (Noyer et Raoul, 2008, p.2), expliquant l'interrogation sur la place réservée aux riverains et aux surfeurs dans les projets d'urbanismes. La concertation est une étape indispensable, car les citoyens sont appelés à devenir des associés dans l'élaboration d'un projet. Ceux-ci enrichissent les réflexions par leurs points de vue et leurs compétences. De fait, alors qu'un projet d'urbanisme est une activité sociale en continu, une concertation citoyenne est : « un

processus par lequel l'action publique urbaine travaille à la régulation consensuelle » (Noyer et Raoul, 2008, p.4). Il faudrait donc créer des espaces qui permettent aux locaux de poser des questions et de se renseigner sur les aménagements en cours et à venir. En revanche, une tendance se maintient, car les problèmes de quartier sont souvent présents comme objet de discussion et non de délibération. Ces questions sont généralement perçues comme des points de potentielles frictions ou de conflits latents, plutôt que comme des opportunités pour un dialogue constructif et une résolution proactive des enjeux vécus en milieu urbain.

De fait, les élus et les concepteurs de projet sont davantage orientés vers le futur du territoire, tandis que les habitants sont centrés sur leur vécu quotidien, riche en expérience, tel que sur l'ensemble des plaintes des résidents. Les habitants du quartier et les utilisateurs de la vague à Guy sont des experts des lieux. En tant qu'utilisateurs quotidiens, ils sont en mesure de faire valoir des points de vue ancrés dans des préoccupations ordinaires, souvent non pris en compte par les concepteurs de projets. L'habitant possède des savoirs sur les difficultés particulières d'un espace public. Cependant, il y a lieu de penser qu'à cause des contraintes liées à des échéanciers politiques et techniques, les tables de concertations sont souvent laissées de côté. Le rapport entre les concepteurs du projet et les habitants du quartier définit la problématique entre l'articulation du savoir professionnel et du savoir profane. Cela remet en question le devoir de composer avec « l'expertise d'usage » de l'habitant. Cette expertise d'usage représente la connaissance que les habitants ont de leur environnement quotidien, souvent ignorée ou sous-estimée dans les processus décisionnels. Pourtant, les tables de concertation peuvent être préventives, car elles permettent d'estomper par avance « ce qui est pressenti comme conflictuel : une tension sur tel ou tel point étant prévisible, la concertation a pour objet de réduire cette tension, de faire baisser la pression » (Noyer et Raoul, 2008, p.9), ce qui aurait été bénéfique dans l'élaboration du projet d'aménagement des berges à Lasalle. Il y a lieu de se demander si la mise à l'écart des citoyens est une condition pour éviter le ralentissement des projets (Noyer et Raoul, 2008).

Dans la majorité des projets d'urbanisme, la mise en place de procédures participatives des citoyens n'est pas en mesure de garantir une réelle prise en compte de l'avis du public dans les décisions (Denolle et Duval, 2016). Par exemple, les enquêtes publiques auraient tendance à arriver très tardivement : « à un stade où il n'est plus permis de discuter les différentes options, où le projet de construction ou d'aménagement soumis à autorisation est présenté sous sa forme quasi définitive

ne laissant que peu de place à son éventuelle évolution » (Denolle et Duval. 2016, p.32). Alors, les discussions avec les citoyens doivent être pensées à des stades précoces de l'élaboration de projet d'urbanisme. Néanmoins, malgré l'élaboration de procédures pour garantir la participation citoyenne, les maîtres d'ouvrage ne sont pas tenus de prendre en compte l'avis du public : « La concertation prend ainsi, le plus souvent, la forme d'une information pédagogique » (Denolle et Duval. 2016, p.33). Sous ce prétexte, la participation citoyenne est souvent perçue de manière péjorative, coûteuse, et comme ralentissant les projets, consistant donc un obstacle à l'activité économique (Denolle et Duval, 2016). Les consultations publiques peuvent parfois conduire à des conflits et à des contestations, surtout si les opinions des citoyens divergent. Éviter ces consultations peut aider à minimiser ces risques. Il est important de noter que l'évitement des consultations publiques présente des inconvénients, notamment en termes de légitimité démocratique, de transparence et d'acceptation sociale des décisions prises. La consultation des citoyens est une étape cruciale, d'où la volonté de dépasser la simple consultation pour s'inscrire dans une démarche de coconstruction.

En effet, la participation citoyenne est un levier efficace pour régénérer la démocratie, car c'est une pratique « au sein de laquelle l'individu fait l'apprentissage du débat raisonné sur l'intérêt général et la chose publique » (Carrel, 2013, p.145). Les tables de concertation permettent de prendre la parole publiquement et d'acquérir une visibilité politique. En revanche, cette pratique est remplie de fausses promesses. Les citoyens de quartier se rendent parfaitement compte que leur implication tardive n'aura aucun effet sur des décisions déjà prises (Carrel, 2013). Une mise en garde est importante, car la participation citoyenne peut également être instrumentalisée de manière à impliquer les citoyens dans une direction « dont le sens n'aura pas été déterminé par ces derniers, mais par d'autres acteurs usant de leur position d'autorité » (Parazelli, 2011, p.1). La consultation tardive des citoyens a des effets délétères tels que le manque de transparence institutionnelle, la perte de confiance envers les élus et l'inefficacité des politiques publiques (Carrel, 2013). Il est donc nécessaire que la participation citoyenne ne soit pas effectuée au bout de la chaîne de décision, elle doit s'exercer « tout au long des processus de mise en œuvre des politiques publiques : diagnostic initial, élaboration, mise en œuvre opérationnelle, évaluation des impacts » (Carrel, 2013, p.149).

Dans cette recherche, l'exclusion des riverains et des surfeurs devient une question sociale, d'où la nécessité de s'intéresser aux causes des déséquilibres entraînant un déficit de participation (Castel, 1995). L'exclusion « n'est ni arbitraire ni accidentelle. Elle relève d'un ordre de raisons proclamées » (Castel, 1995, p.18). Au lieu d'agir sur les symptômes, il faut agir sur les causes. Le premier geste à accomplir est d'instaurer des espaces de délibération qui favorisent la prise de parole des citoyens sur les affaires publiques et la diffusion de l'information sur les projets d'urbanisme (Blondiaux, 2001). Redonner une voix aux citoyens leur permet d'être entendus par les politiciens, ce qui permet de mettre en scène des visions alternatives du quartier. Il est certain que les espaces de délibération demandent des modalités d'encadrement, car c'est un jeu de confrontation. Plusieurs difficultés peuvent survenir, telles que l'incapacité des citoyens à s'exprimer sur le même pied d'égalité ou à parler le même langage que celui des élus ou des conseillers municipaux (Blondiaux, 2001). De plus, les employés municipaux doivent assumer le risque de la contestation, de la critique et du désordre (Blondiaux, 2001), ce qui a été un enjeu dans cette étude de cas. Dans cet espace de délibération, il faut une ouverture d'esprit pour favoriser l'émergence de solutions, car l'expertise citoyenne peut entrer en concurrence avec les experts municipaux (Blondiaux, 2001). De là, la concertation citoyenne oblige à concevoir un nouveau mode d'action publique qui accepte une complexification dans la prise de décision. Par conséquent, les rythmes de délibération seront plus longs et plus coûteux en termes de temps et d'énergie, mais la participation citoyenne demeure un investissement durable (Blondiaux, 2001).

En résumé, la réflexion autour de la question de l'exclusion sociale dans les projets d'urbanisme souligne l'importance de la participation citoyenne. Elle est essentielle pour garantir une prise en compte adéquate des besoins et des aspirations des habitants dans la planification et la gestion des espaces urbains. L'espace public est politique, car il est le lieu où se manifestent et se résolvent les conflits sociaux, où se négocient les rapports de pouvoir et où s'expriment les aspirations et les revendications des citoyens. La participation citoyenne est un moyen de démocratiser la gestion de l'espace public et de favoriser une prise de décision collective, inclusive et transparente. Les habitants et les utilisateurs locaux possèdent une expertise sur leur environnement quotidien, qui est souvent négligée. Leur implication dès les premières étapes de conception des projets peut conduire à des solutions plus adaptées et durables, tout en renforçant le lien social et la confiance entre le gouvernement et les citoyens. Cependant, la mise en place de procédures participatives ne

garantit pas toujours une réelle prise en compte de l'avis du public, et peut même être perçue comme un obstacle à l'activité économique. Pour surmonter les défis, il est nécessaire d'instaurer des espaces de délibération ouverts où les citoyens peuvent s'exprimer librement sur les affaires publiques.

CONCLUSION

Pour conclure ce projet de recherche, il est essentiel pour moi de partager les défis et les leçons tirées de mon expérience sur le terrain, ainsi que mes réflexions en tant que chercheuse. Il semble que, malgré toute la préparation effectuée en amont, la réalité du terrain peut toujours réserver des surprises inattendues. Au début du projet de recherche, j'avais des craintes concernant ma posture de chercheuse et de surfeuse. Ensuite, lors de l'élaboration de la problématique de recherche, j'ai rapidement remarqué qu'il y avait peu d'informations disponibles sur la vague à Guy. En ligne, il n'y avait aucune information sur le conflit de cohabitation entre les surfeurs et les riverains et sur les actes de vandalisme. Alors, en tant que surfeuse, dont le lieu de pratique principal est la vague à Guy depuis six ans, j'ai pu observer la démocratisation du surf de rivière. En effet, la popularité de la vague à Guy a connu une explosion significative en 2020, à cause de la pandémie, comme il a été souligné ci-haut par les riverains. Pour cette raison, ma présence sur le terrain a été bénéfique pour cette recherche, car elle m'a permis de comprendre les défis et les conflits internes qui ont fait surface en raison de la croissance du site de la vague à Guy. Cette perspective de l'intérieur m'a permis de mieux comprendre les enjeux sociaux liés à la popularité du surf de rivière, ce qui a enrichi ma recherche.

Mon poste de travailleuse de rue en 2020 a également été un atout pour cette recherche. Cet emploi m'a permis d'accéder à des espaces de dialogue tels que la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine (TACSU) de Lasalle. Sans cette opportunité, je n'aurais jamais été exposée aux défis quotidiens rencontrés par les riverains. C'est au sein de cette instance que j'ai pris connaissance des préoccupations des riverains à l'égard de l'occupation de la rive par les surfeurs. J'ai notamment mieux compris certaines inquiétudes concernant la gestion des déchets, les feux et la pollution visuelle et sonore. Cette prise de conscience a été révélatrice, car je n'avais jamais réalisé l'impact du surf de rivière sur le quotidien des résidents du quartier. Tout comme moi, la plupart des membres de la communauté n'étaient pas conscients des enjeux rencontrés par les riverains. Selon moi, il y a lieu de penser que ma triple expérience en tant que chercheuse universitaire, surfeuse et travailleuse de rue a été un atout. À partir d'une immersion prolongée dans le contexte étudié, j'ai développé une compréhension approfondie des dynamiques sur le terrain. Cette position privilégiée m'a permis de recueillir des données par le biais de la

participation directe et de l'observation participante. J'ai pu recueillir des informations riches et variées éclairant différents aspects de mon sujet de recherche.

Ce projet de recherche m'a également permis d'effectuer un travail sur ma posture de chercheuse. Le rôle de médiatrice sociale était de créer un espace de dialogue pour les parties en conflit. Lors de la phase de recrutement, durant laquelle je suis allée à la rencontre des riverains, ma posture de chercheuse et mes savoirs de praticienne en intervention sociale se sont activés. J'étais à l'écoute des préoccupations et des besoins des participants. Personnellement, je pensais uniquement leur présenter mon projet de recherche, mais au contraire, j'ai discuté avec chaque riverain pendant un minimum de 30 minutes, car ceux-ci avaient beaucoup de choses à me raconter. Ma posture d'écoute et d'ouverture a établi un climat de confiance avec eux, ce qui a permis de discuter davantage en profondeur de leurs vécus. J'ai réalisé que, pour les riverains, l'aspect crucial était d'établir un dialogue avec la municipalité de Lasalle et de rencontrer des surfeurs. Tranquillement, les pièces du casse-tête se plaçaient. Lors du recrutement, j'ai remarqué que le conflit était potentiellement lié à d'autres enjeux. Au départ, lorsque j'avais pensé le projet, tout me portait à croire que le conflit, ayant une assise territoriale, se situait entre les surfeurs et les riverains. L'ensemble des plaintes des riverains en plus des actes d'incivilités envers les surfeurs illustre un conflit de cohabitation par des indicateurs de climat de tension.

Réflexion faite, à mon avis, l'exclusion sociale du projet d'aménagement des berges et du bloc sanitaire a été la goutte qui a fait déborder le vase. Initialement, mon hypothèse de recherche était que les tensions actuelles étaient exacerbées entre les surfeurs et les riverains parce qu'ils avaient été écartés de l'ensemble du processus décisionnel. Cela s'est confirmé lors de ma phase de recrutement, car l'ensemble des riverains rencontrés m'ont informé du fait qu'ils se plaignaient depuis plusieurs années à la municipalité de Lasalle, mais que rien n'avait été mis en place. Aucun employé municipal n'avait pris le temps de venir à leur rencontre. Cela a d'ailleurs découragé plusieurs résidents de participer au projet de recherche, dans le doute et l'inquiétude de perdre leur temps. De plus, la communauté de surf a été fâchée et déçue de ne pas avoir été consultée lors du projet d'aménagement des berges et du bloc sanitaire. De ce fait, les deux parties considérées en conflit ont été exclues des processus décisionnels et non pris en compte dans les décisions ayant un impact sur l'utilisation de l'espace public. En effet, en tant qu'utilisateurs réguliers de la zone (riverains et surfeurs), leurs points de vue et leurs besoins auraient dû être pris en considération

lors de la planification et de l'aménagement de projet d'urbanisme. L'absence de consultation peut être interprétée comme un manque de reconnaissance quant à leur contribution à la vie de quartier.

L'absence d'interactions entre les riverains, les surfeurs et les représentants municipaux souligne des préoccupations persistantes. Il semble y avoir un blocage institutionnel et communicationnel dans la gestion du conflit, persistant depuis plusieurs années. Les plaintes récurrentes des riverains ne semblent pas être prises en compte par les autorités municipales, ce qui suscite une frustration croissante chez ces derniers. Cette inaction apparente renforce le sentiment des riverains que leurs préoccupations ne sont ni entendues, ni prises au sérieux par les décideurs politiques. Certains riverains ont même exprimé leur hésitation à participer au projet de recherche, craignant que cela ne conduise qu'à de nouvelles déceptions. Bref, le conflit entre les surfeurs et les riverains révèle que les tensions sont enracinées dans des questions d'exclusion sociale, ce qui contribue à perpétuer le conflit plutôt qu'à le résoudre. Pour parvenir à une résolution durable, il est impératif que les décideurs politiques reconnaissent et intègrent les perspectives et les besoins de toutes les parties concernées dans la gestion de l'espace public.

6.1 L'ingérence et les violences institutionnelles

L'ingérence et les violences institutionnelles ont représenté un défi dans ce projet universitaire. Ces phénomènes sont complexes, subtils et peuvent entraver le bon déroulement, compromettant les objectifs de recherche. Il y a médiation sociale lors d'un conflit, mais dans ce projet de recherche, le conflit, ainsi que les rapports de pouvoir, ont été sous-estimés. Dès le mois de juin 2023, nous avons reçu de nombreux messages de la part des employés de la municipalité, qui cherchaient des informations sur le projet de recherche, ainsi que des détails confidentiels sur les participants et l'avancement du processus de recrutement. Malgré une montagne de demandes et une pression constante, j'ai toujours refusé de divulguer de telles informations, ce qui a été mal perçu par la municipalité, même si cela était conforme aux normes éthiques de mon université. L'argument principal avancé pour obtenir ces informations était que le projet de recherche était soumis à la responsabilité de la municipalité de Lasalle.

Les signes d'ingérence étaient manifestes et il y avait un manque de compréhension quant au statut des participants. Il y a un principe d'égalité, donc la municipalité de Lasalle n'avait pas à avoir plus

d'informations ou à être mieux préparée que quiconque à la médiation sociale. En revanche, les employés municipaux considéraient que j'étais soumise à leur autorité, ce qui a entraîné des demandes répétées pour obtenir des informations. Il est probable qu'ils aient mal interprété leur rôle, car ils ont révélé être des partenaires plutôt que des participants, ce qui explique leur insistance à obtenir des renseignements. Ainsi, ils se sont octroyé un statut dans la recherche. Dans cette situation, une intervention aurait dû être faite avant la médiation sociale, afin de clarifier les attentes et leurs rôles dans le projet de recherche. Une discussion préalable aurait pu aider à dissiper les malentendus et à établir des limites claires quant à la participation de la municipalité. Cela aurait pu éviter les tensions croissantes et les tentatives d'ingérence dans le projet de recherche. En l'absence de cette clarification préalable, les demandes insistantes des employés municipaux ont créé un environnement de travail désagréable.

Lors de la médiation sociale à la mairie de Lasalle, certaines tensions ont eu lieu du fait que nous discutons d'un conflit. Les riverains ont adressé des enjeux aux employés de la municipalité quant à leurs responsabilités, ce qui a été un sujet délicat et sensible. Bien que cela ait été perçu comme une occasion pour les riverains de faire entendre leurs préoccupations directement à la municipalité, des rapports de pouvoir ont eu lieu. La décision de tenir la médiation sociale à la mairie de Lasalle plutôt que dans un lieu neutre a eu des conséquences significatives sur le déroulement. Par exemple, un employé municipal s'est introduit dans le projet de recherche sans invitation, malgré les demandes répétées de quitter les lieux. Cette intrusion non désirée a perturbé le processus, ce qui a ajouté une tension supplémentaire à la situation. Le lieu de la médiation a eu un impact sur les rapports de pouvoir entre les différentes parties impliquées. L'endroit choisi a peut-être rendu difficile pour l'employé municipal de recevoir les critiques des riverains de manière constructive, ce qui aurait été potentiellement plus facile dans un lieu neutre et impartial.

À la suite de la médiation sociale, ma directrice et moi avons consulté le Comité d'éthique de la recherche en partenariat avec les êtres humains (CERPÉ) pour obtenir des conseils. Les relations tendues avec les employés municipaux constituaient notre point de préoccupation, d'autant plus que le problème étudié préexistait sur le territoire, bien avant ce projet de recherche. Il était devenu de plus en plus évident que la municipalité de Lasalle cherchait à me faire porter le fardeau de la résolution du conflit, laissant une impression d'ingérence et de transfert des responsabilités. Les violences institutionnelles et les rapports de pouvoir, caractérisés par des comportements tels que

les abus de pouvoir, ont exposé des risques pour la sécurité des participants ainsi que la mienne. Face à ces considérations concernant l'intégrité des participants, il a été décidé de mettre fin au projet de recherche. Cette décision a été motivée par la nécessité de protéger les droits et le bien-être des participants, ainsi que de préserver mon intégrité en tant que chercheuse.

6.2 Une histoire qui finit bien

Malgré plusieurs revirements de situation imprévisibles, la médiation sociale avec les résidents m'a permis de développer de l'empathie à leur égard et de mieux comprendre comment ils sont invisibilisés dans leurs conditions de vie. Désormais, lorsque je vais surfer et que je croise certains résidents rencontrés lors du recrutement, nous nous saluons et parfois discutons, ce qui était impensable auparavant. La réunion entre les résidents et les membres de l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal semble avoir apaisé les tensions. Ils ont réalisé que personne n'avait de mauvaises intentions et que les deux parties étaient sensibles à la réalité de l'autre, ce qui a contribué à calmer les tensions. Ils ont même échangé leurs coordonnées pour rester en contact après la médiation sociale.

De même, une table de quartier, organisée par l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal a eu lieu en automne 2024. Ces rencontres permettront de discuter des problèmes persistants liés aux enjeux de partage et d'usage de l'espace public en milieu urbain. En plus de favoriser une coopération entre les résidents et les surfeurs, ces interactions sociales contribuent à créer un sentiment de communauté dans le quartier, ce qui favorise le développement de liens interpersonnels plus profonds, renforçant le tissu social. Cela encourage une atmosphère de compréhension mutuelle, les interactions sociales étant essentielles pour promouvoir un environnement de vie harmonieux. De plus, l'association va organiser une initiation au surf de rivière pour les riverains, encadrée par Kayak sans frontières (KSF). L'initiation des riverains au surf de rivière pourrait présenter plusieurs avantages positifs. Tout d'abord, cela pourrait offrir une occasion aux riverains de mieux comprendre la passion et les activités des surfeurs locaux. En apprenant à surfer, les riverains pourraient également développer un sentiment d'appartenance plus fort à leur communauté et se sentir plus investis dans la vie du quartier. Partager une activité récréative comme le surf de rivière pourrait favoriser le rapprochement entre les résidents et les

surfeurs. L'initiation au surf de rivière pour les riverains offrirait donc une opportunité précieuse de favoriser des relations positives au sein du quartier.

Également, des employés municipaux ont travaillé en collaboration avec l'Association pour le Surf de rivière du Grand Montréal, afin de garantir une approche inclusive dans l'élaboration d'un projet pilote. En impliquant les membres de l'association, les responsables municipaux ont pu bénéficier de perspectives sur les défis rencontrés par la communauté de surf et identifier des solutions adaptées à leurs besoins. La consultation des riverains est prévue dans les prochaines étapes. Le plan d'action reflète un engagement des autorités municipales à intégrer les opinions et les préoccupations de tous les utilisateurs de l'espace public. Cette approche favorise la découverte de solutions équilibrées qui pourraient répondre aux besoins variés de la population locale. Le projet pilote a pour but de déplacer le stationnement du côté de la rive. Les autorités locales espèrent évaluer l'impact de cette mesure sur la fluidité de la circulation, sur la sécurité des usagers de la route et sur l'amélioration du partage et de l'usage de l'espace public. Les données recueillies lors de ce projet pilote permettront d'orienter les décisions futures et d'adapter les interventions en fonction des résultats observés. Cette démarche témoigne de la volonté des autorités municipales de promouvoir une gestion participative de l'espace public, dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des surfeurs.

Enfin, plusieurs leçons sont à tirer, car ce projet de recherche a démontré l'importance de combiner les rôles personnels et professionnels de manière réfléchie. Initialement, j'avais des préoccupations quant à l'impact de mon identité de surfeuse. Cependant, j'ai réalisé que mes expériences terrain étaient en réalité des atouts, car elles m'ont permis de m'immerger dans la communauté étudiée. La recherche exploratoire a rapidement révélé le manque d'informations disponibles sur le sujet. Alors, mon expérience personnelle m'a donné un accès privilégié à des données du milieu, enrichissant ma recherche. Mon rôle de travailleuse de rue m'a également ouvert des portes vers des espaces de dialogue, à travers lesquelles j'ai pris conscience des préoccupations des riverains concernant les pratiques des surfeurs. Le projet de recherche a renforcé ma sensibilisation aux impacts de nos activités sur la vie quotidienne des résidents locaux. Sur le plan professionnel, cette recherche m'a permis de réaliser l'importance de clarifier les rôles et les attentes dès le début de projet. Les tensions croissantes avec les employés municipaux ont révélé l'importance d'une communication claire et de la défense des principes éthiques. Les demandes insistantes de la part

d'employés municipaux d'obtenir des informations ont souligné la nécessité d'établir des limites et de préserver l'autonomie du projet de recherche. La décision de tenir la médiation sociale à la mairie de Lasalle, plutôt que dans un lieu neutre, a également eu des conséquences significatives. Cette expérience a souligné l'importance du choix du lieu dans la dynamique des interactions et des rapports de pouvoir. Enfin, la décision de mettre fin au projet de recherche a été guidée par la priorité de protéger l'intégrité des participants et la mienne.

En résumé, ce projet a été une leçon d'humilité et de réflexion critique. Il a mis en lumière l'importance de l'immersion sur le terrain, de la participation active et de la réflexivité dans la recherche universitaire, tout en soulignant les défis éthiques et pratiques auxquels les chercheurs peuvent être confrontés.

Maintenant quand j'irai par le monde
si on me demande qui je suis
je dirais une femme qui écrit

- Lorrie Jean-Louis

POST FACE

En conclusion, bien que le projet de médiation sociale ait pris fin à l'automne 2023, je suis restée engagée et informée des différents projets en cours sur le territoire. En août 2024, la table de quartier, organisée par l'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal, qui était initialement prévue pour l'automne, a finalement eu lieu avec succès. Elle a rassemblé une vingtaine de riverains, ainsi que la mairesse, qui rencontrait pour la première fois, en groupe, les surfeurs et les riverains afin de discuter de plusieurs enjeux importants.

Par ailleurs, la plus grande compétition de surf de rivière de la région s'est tenue en septembre 2024. La vague à Guy s'est métamorphosé en un lieu de rassemblement pour la première édition de la *Classique de la Vague à Guy*, une compétition de surf qui réunissait 32 surfeurs et surfeuses et a suscité un vif intérêt au sein de la communauté locale. L'engouement a été visible grâce à la présence de kiosques de restauration tenus par des commerçants de LaSalle, ainsi que diverses activités telles que des démonstrations de slackline et des initiations aux planches d'équilibre.

Même les riverains, avec lesquels les relations n'ont pas toujours été simples, ont été invités à participer. L'Association pour le surf de rivière du Grand Montréal et des employés de la municipalité auraient travaillé ensemble pour envoyer des lettres aux riverains. En décembre 2024, une seconde table de rencontre est prévue, réunissant des riverains, des membres de l'association pour le surf, ainsi que des représentants municipaux. Cette démarche illustre la continuité du projet, qui, bien que prenant des formes différentes, poursuit son développement. Ce projet de recherche a permis de semer une graine qui continue à prendre racine à travers des initiatives collectives.

ANNEXE A : RAPPORT D'ÉVÈNEMENT

Évènement 1

- Type d'évènement : Graffiture
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Août 2021

Résumé : Graffitures sur le véhicule stationné sur le boulevard Lasalle.

Évènement 2

- Type d'évènement : Graffiture
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Automne 2021

Résumé : Graffitures sur le véhicule stationné sur le boulevard Lasalle.

Évènement 3

- Type d'évènement : Accident de voiture
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Décembre 2021

Résumé : Lorsqu'il était rendu proche de la vague, il a vu le résident monter dans sa voiture et faire marche arrière dans son véhicule volontairement, suffisamment fort pour clairement bouger le véhicule de la victime à 100m.

Évènement 4

- Type d'évènement : Pneu crevé
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Mai 2022

Résumé : Pendant sa session de surf, un individu est venu crever un pneu de son véhicule.

Évènement 5

- Type d'évènement : Vitre de pare-brise craquée
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Mai 2022

Résumé : Pendant sa session de surf, un individu est venu fracasser sa vitre de pare-brise

Évènement 6

- Type d'évènement : Graffiture
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Juin 2022

Résumé : Graffitures sur le véhicule stationné sur le boulevard Lasalle.

Évènement 7

- Type d'évènement : Graffiture sur le devant de la voiture
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Juillet 2022

Résumé : Graffitures sur le véhicule stationné sur le boulevard Lasalle.

Évènement 8

- Type d'évènement : Pneu crevé
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Juin 2023

Résumé : Pendant sa session de surf, un individu est venu faire planter un pique dans le pneu intérieur droit du véhicule.

Évènement 9

- Type d'évènement : Pneu à plat
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Juillet 2023

Résumé : Pneu à plat, après la session de surf.

Évènement 10

- Type d'évènement: Pneu crevé
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Août 2023

Résumé : Pendant sa session de surf, un individu est venu faire planter un pique dans le pneu du véhicule.

Évènement 11

- Type d'évènement : Pneu à plat
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Septembre 2023

Résumé : Pneu à plat, après la session de surf.

Évènement 12

- Type d'évènement : Pneu à plat
- Où : boulevard Lasalle
- Date : Octobre 2023

Résumé : Pneu avant droit avec un vice

ANNEXE B : CANEVAS DE GROUPE

1) Les raisons - motivations à la base de leur implication au sein du cercle de médiation portant sur les difficultés vécues dans leur quartier

- Circonstances vous ayant amené à participer à cette médiation ?
- Quelles sont les motivations et attentes envers le processus ?
- J'aimerais que vous me parliez de la vie dans le quartier: ce qui va bien et ce qui va moins bien.

2) L'usage et le partage de l'espace public. Pour ce thème, les dimensions à explorer sont :

- Avez-vous des interactions avec les gens du quartier ?
- Pouvez-vous décrire votre expérience personnelle en matière de partage de territoire ?
- Quels sont les problèmes ou les défis les plus importants liés au partage de territoire ?
- La perception du conflit ;
- La place et la position de l'acteur dans ce conflit ;

3) Compréhension du cercle et appréciation de la démarche. Pour ce thème, les dimensions à explorer sont :

- Quelles solutions mises en place pour résoudre les conflits liés au partage de territoire ?
- Quelle est votre appréciation des solutions proposées ?
- Quels sont les points forts/faibles de celui-ci ?

4) Vos recommandations

- Est-ce qu'il y a des questions que je ne vous ai pas posées et que vous auriez aimé que je vous pose ?
- Quelles sont les principales recommandations que vous feriez aux personnes responsables d'une nouvelle démarche semblable à celle-ci ?

ANNEXE C : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

Sur la vague de la réconciliation

Étudiante-chercheuse

Sarah Arcand-Larocque, Maîtrise en travail social (mémoire de recherche), 438-227-9487, arcand-larocque.sarah@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Jade Bourdages-Lafleur, Professeure École de travail social de l'UQAM, (514) 987-3000 poste 1279, bourdages-lafleur.jade@uqam.ca

Préambule

Nous sollicitons votre participation à un projet de médiation sociale. Nous aimerions vous inviter à une rencontre de groupe pour une période de 1h30 à la Marie d'arrondissement de Lasalle.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire attentivement les renseignements qui suivent. Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles de manière à ce que vous consentiez à participer en toute connaissance de cause.

Description du projet et de ses objectifs

Cette recherche s'intéresse aux usages conflictuels de l'espace public, en milieu urbain, ainsi qu'aux stratégies des acteurs impliqués dans les pratiques de résolution de conflit. C'est donc une recherche impliquant des riverains vivant sur le boulevard Lasalle, des membres de l'association pour le surf de rivière du Grand Montréal et des employés municipaux dans la mise en œuvre d'une médiation sociale. Ce projet souhaite mettre en lumière la manière dont les individus négocient et maintiennent des relations sociales, ainsi que leur perception des tensions vécues dans le quartier. Nous cherchons à faire une médiation sociale auprès d'un groupe de 9 personnes.

Objectifs poursuivis ; entretenir l'espace de dialogue entre les groupes ; identifier les stratégies des participants quant aux partages et à l'usage de l'espace public ; prévenir les conflits et identifier les besoins ciblés et sonder les points de vue sur des solutions.

Nature et durée de votre participation

La participation à cette étude implique une rencontre de groupe, d'une durée de 1h30. Avec votre accord, un enregistrement audio et vidéo sera utilisé à des fins d'analyse qualitative de l'entretien.

Également, nous allons prendre des notes sur nos observations durant le processus de médiation sociale.

L'étudiante-chercheuse et la directrice de recherche (Jade Bourdages-Lafleur) demeurent disponibles pour répondre à vos questions ou pour discuter de vos préoccupations. Prenez note que c'est avec plaisir que nous vous transmettrons les résultats de la recherche. Il vous suffira de nous en faire la demande verbalement ou par écrit.

Avantages liés à la participation

Plusieurs avantages peuvent ressortir de la participation à une médiation sociale, tels qu'une résolution rapide des conflits, une amélioration de la communication entre les différents partis impliqués, la prévention de la violence et un maintien des relations. La médiation sociale peut donc être une solution efficace et viable dans la résolution des conflits et la prévention des futurs différends. Vous pourriez ne pas retirer personnellement d'avantages à participer à cette étude. Toutefois, vous aurez contribué à l'avancement de la science.

Risques liés à la participation

Le risque associé à votre participation son minimal. Néanmoins, elle vous demandera peut-être d'aborder des sujets ou des expériences susceptibles de provoquer des émotions pouvant vous faire vivre un certain inconfort. Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante ou de vous retirer en tout temps sans avoir à vous justifier. Une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation. Il est de la responsabilité de l'étudiante-chercheuse de suspendre ou de mettre fin à l'entretien si elle estime que votre bien-être est menacé.

Confidentialité

Les renseignements recueillis lors de la médiation sociale sont confidentiels et seuls les responsables du projet et sa directrice de recherche (Jade Bourdages Lafleur) auront accès à l'enregistrement et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche c'est-à-dire les notes écrites, l'enregistrement numérique, la transcription codée et votre formulaire de consentement sera conservé séparément sous clé par l'étudiante-chercheuse responsable du projet pour la durée totale de cette recherche. Les données ainsi que les formulaires de consentement pourront être détruits au maximum 1 an après le dépôt final du travail de recherche.

- Engagement à la confidentialité

Je m'engage à garder confidentiels les propos tenus lors de la médiation sociale, afin de préserver la confidentialité de la participation. Initial _____

Voulez-vous être informés de la publication de ce travail de recherche ? Initial _____

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous

n'avez qu'à aviser un des chercheurs verbalement ; toutes les données vous concernant seront inutilisées dans le projet de recherche.

Compensation

Vous ne recevrez pas de compensation financière pour votre participation à ce projet de recherche.

Des questions sur le projet ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

- Sarah Arcand-Larocque : arcand-larocque.sarah@courrier.uqam.ca
- Jade Bourdages-Lafleur : bourdages-lafleur.jade@uqam.ca

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants de la Faculté des sciences humaines impliquant des êtres humains (CERPÉ FSH) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au [plan](#) de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPÉ FSH : cerpe.fsh@uqam.ca ou 514-987-3000, poste 3642].

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

- (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire ;
- (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard ;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus ;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE D : CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : Sur la vague de la réconciliation

Nom de l'étudiant : Sarah Arcand-Larocque

Programme d'études : Maîtrise en travail social (mémoire de recherche)

Direction(s) de recherche : Jade Bourdages-Lafleur

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2024-10-04**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Sylvie Lévesque
Professeure, Département de sexologie
Présidente du CERPÉ FSH

ANNEXE E : AVIS DE CONFORMITÉ

AVIS FINAL DE CONFORMITÉ

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : Sur la vague de la réconciliation


Nom de l'étudiant : Sarah Arcand-Larocque

Programme d'études : Maîtrise en travail social (mémoire de recherche)

Direction(s) de recherche : Jade Bourdages-Lafleur

Merci de bien vouloir inclure une copie du présent document et de votre certificat d'approbation éthique en annexe de votre travail de recherche.

Les membres du CERPE FSH vous félicitent pour la réalisation de votre recherche et vous offrent leurs meilleurs vœux pour la suite de vos activités.



Sophie Gilbert
Professeure, Département de psychologie
Présidente du CERPÉ FSH

BIBLIOGRAPHIE

- Amossy, R. et Burger, M. (2011). Introduction : la polémique médiatisée. *Semen*, 31, p. 7-24.
- Apter, D. et De Lavergne, P. (1987). Espace public/Espace privé. *Politiques et management public*, 5(3), p. 185-203.
- Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1).
- Association | Surf Grand Montréal. (2024). Récupéré de : <https://www.surfgrandmontreal.org>
- Baillergeau, É. (2007). Organisation communautaire et pratique professionnelle au Québec : Nouveaux défis, nouvelles problématiques. *Informations sociales*, 143(7).
- Balatti, S. (14 octobre 2022) Interviewé par Arcand-Larocque, S.
- Baudry, S. (2016). Nature en ville et conflits urbains. *Recherches anglaises et nord-américaines*, 49, p. 143-154.
- Bélanger, H. (2010). Pour qui et à qui ce parc? Gentrification et appropriation de l'espace public dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal (Canada). *Lien social et Politiques*, 63, p. 143-154.
- Ben Mrad, F. (2004). La médiation sociale : entre résolution des conflits et sécurisation urbaine: *Revue française des affaires sociales*, 3, p. 231-248.
- Berdoulay, V. et al. (2004). L'espace public à l'épreuve : Régressions et émergences. *Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine*. 224 p.
- Berdoulay, V. et al. (2001). L'espace public entre mythe, imaginaire et culture. *Cahiers de géographie du Québec*, 45(126), p. 413-428.
- Berdoulay, V. et al. (2004) L'espace public ou l'incontournable spatialité de la politique. L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences, *Presses de la MSHA*, Bordeaux, p.9-27.
- Bherer, L. (2005). Les promesses ambiguës de la démocratie participative, *Éthique publique*, 7(1).
- Birkner, N. et Mix, Y.-G. (2014). Qu'est-ce que l'espace public? Histoire du mot et du concept. *Dix-huitième siècle*, 46(1), p. 285-307.
- Blanchet, N. (18 octobre 2022) Interviewée par Arcand-Larocque, S.

- Blondiaux, L. (2001). Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège. *Mouvements*, 18, p. 44-51.
- Bonafé-Schmitt, J.P. (1988). Plaidoyer pour une sociologie de la médiation, *Annales de Vaucresson*, 2(29), p. 19-43.
- Bondu, D. (1998). Nouvelles pratiques de médiation sociale : jeunes en difficulté et travailleurs sociaux. *Paris : ESF Éditeur*.
- Boulanger, P. (2015). Parc des Rapides: un écosystème unique au coeur de la métropole, *Journal Métro*. Récupéré de : <https://journalmetro.com/actualites/montreal/772284/parc-des-rapides-un-ecosysteme-unique-au-coeur-de-la-metropole/>
- Bourdeau-Lepage, L. (2011). Repenser la ville. *Géographie, économie, société*, 13, p. 5-10.
- Brevan, C. (2001). Médiation sociale. Nouveaux modes de résolution de conflits de la vie quotidienne. Actes du Séminaire européen organisé par la Délégation interministérielle à la ville dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne-Programme Oisin Paris-Créteil. *Ministère de la ville à Créteil, Éditions de la DIV*.
- Brougre, G. (1991) « Espace de jeu et espace public », *Architecture & Comportement* 7(2), p. 165-176.
- Calogirou, C. (2010). Le skate, un corps à corps avec la ville. *Diversité*, 160, p. 109-115.
- Carré, C. (2004). Sortir des conflits avec les autres. *Paris : Eyrolles*.
- Carrel, M. (2013). La gouvernance est-elle démocratique? Les enjeux de la participation citoyenne, *Informations sociales*, 179, p. 144-151.
- Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion », *Lien social et Politiques*, 34, p. 13-21.
- Coser Lewis, A. (1982). Les fonctions du conflit social. *Paris, Presses Universitaires de France*, 183 p.
- Coulon, A. (2020). Introduction. Dans A. Coulon (éd.) : L'École de Chicago, p. 3-4. *Paris, Presses Universitaires de France*.
- Côté, D. et Graton, D. (2014). Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes dans les recherches en sciences humaines, sociales et de la santé. *Québec : Les Presses de l'Université du Québec*
- Demazière, D. et al., (2004). La médiation sociale: Résolution alternative des conflits et reconstruction des liens sociaux, *Revue Française de Sociologie*, 43(4).
- Denolle, A.-S. et Duval, E. (2016). Urbanisme et participation, *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, 14, p. 31-39.

- Diop Sall, F. (2018). Chapitre 8. La méthode ethnographique. Dans F. Chevalier (éd.) : Les méthodes de recherche du DBA, p. 140-157. *Caen : EMS Éditions*.
- Doré, G. (2005). L'organisation communautaire et l'éthique de la solidarité, *Service social*, 40(1), p. 125-141.
- Doyon, F. (2015). « Chevaucher le fleuve par sa houle », *Le Devoir*. Récupéré de : <https://www.ledevoir.com/societe/444345/plint-d-eau-chevaucher-le-fleuve-par-sa-houle>
- Dupont, B. (2019). Processus créatif et processus de médiation: *Revue Tiers*, 24(1), p. 143-158.
- Duval, M. (2008). L'action collective pensée par Hannah Arendt : comprendre l'agir ensemble pour le favoriser, *Service social*, 54(1), p. 83-96.
- Edgar, A. (2021). Sport and Covid-19, *Sport, Ethics and Philosophy*, 15(1), p. 1-2.
- Éditeur officiel du Québec. (2023). Architecture de gestion de l'information législative-Legal Information Management System, *Charte des droits et libertés de la personne*. Récupéré de : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>
- Fontaine, A. (2012). La recherche ethnographique en travail social : l'exemple d'une étude de cas sur le travail de rue. *Pensée plurielle*, p. 83-96. <https://doi.org/10.3917/pp.030.0083>
- Fontaine, A. et Wagner, G. (2017). La négociation du sens et des usages des pratiques en travail de rue auprès des jeunes. Rapport de recherche. *Le JEFAR, Université Laval*.
- Fortier, J-F et Pizzaro Noël, F. (2018). La sociologie de A à Z. *ERPI science humaines, Deuxième édition du renouveau pédagogique Inc*. 292 p.
- Foucault, M. (1975). Surveiller et punir : naissance de la prison. *Gallimard*, 134 p.
- Fourniau, J. M. (2007). L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains dans les conflits d'aménagement. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, (XLV-136), p. 149-179.
- Freund, J. (1983). Genèse des conflits. Dans J. Freund, *Sociologie du conflit*, p. 113-181. Paris : Presses Universitaires de France.
- Gauthier, B. (2009). Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données. *Presses de l'Université du Québec (PUQ)*.
- Gauthier, B. (2016.). Évaluation d'un cercle de médiation dans le quartier « Petit Maghreb » à Montréal. *Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal*, 136 p.

- Giraud, L. et Grésy, J.-É. (2017). Faire avec les personnes, et non à leur place. La médiation sociale, de l'expérimentation à la professionnalisation, *Négociations*, 28(2), p. 127-134.
- Godrie, B. (2019). La co-construction des savoirs au prisme de l'épistémologie et des inégalités sociales, *SociologieS*.
- Grafmeyer, Y. et Joseph, I (Dir.). L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine. *Aubier*, p.378, 1984. [halshs-00606860](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00606860)
- Gravari-Barbas, M., & Ripoll, F. (2010). Introduction : De l'appropriation à la valorisation, et retour. *Norois*, 217, p. 7-12.
- Grosjean, M. et Thibaud, J-P. (2001). L'espace urbain en méthodes. *Éditions parenthèses*, p. 1-18.
- Guibert, C. (2006). Politiques de communication et identifications territoriales différenciées : Les usages politiques des vagues et de l'univers du surf par les municipalités de la côte Aquitaine, *Téoros : Revue de recherche en tourisme*, 25(2), p. 62-71
- Guimond, L., Simard, M., et Gilbert, A. (2020). Cohabitation et espace de rencontre comme moteurs de la nouvelle ruralité au Québec. *Revue Organisations & Territoires*, 29(2), p. 41-53.
- Guité, L., M. Jaccoud et B. Dupont. (2007). Médiation sociale à Montréal : Comparaison de trois projets pilotes.
- Guité, L. (2008). Évaluation d'un projet de médiation sociale à Montréal. *École de Criminologie, Université de Montréal*, p. 1-208.
- Héroux, M.-C. (2002). Évaluation de l'implantation d'un programme de justice réparatrice : *la Boutique de droit de Trois-Rivières*. *Université de Montréal*, rapport de stage de maîtrise.
- Jean-Louis, L. (2023). *Main d'œuvre*. Mémoire d'encrier, 102 p.
- Kaufman, J.-C. (2011). L'entretien compréhensif : l'enquête et ses méthodes. *Armand colin, Paris, 3e édition*.
- Laperrière, A. (1982). Pour une construction empirique de la théorie : la nouvelle école de Chicago, *Sociologie et sociétés*, 14(1), p. 31-40.
- Larousse, Éditions. (2024). Définitions : règlement. Dans *Dictionnaire de français Larousse*. Récupéré de <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A8glement/67657>
- Laurent, J. (2010). En flat ou sur les curbs, l'influence de l'espace sur les interactions sociales chez les skaters montpelliérains. *Staps*, 88, p. 61-77.
- Lavictoire, H. (19 octobre 2022). Interviewé par Arcand-Larocque, S.

- Laville, J.-L. (2006). *La médiation sociale : Une nouvelle approche de la gestion des conflits. Presses Universitaires de France.*
- Lebon, F. et Sauvadet, T. (2019). Introduction: L'occupation juvénile de l'espace public par défaut d'espace privé. *Agora débats/jeunesses*, 83, p. 43-54.
- Lefebvre, S. et Roult, R. (2009). Les nouveaux territoires du surf dans la ville, *Téoros*, 28(2), p. 55–62.
- Le Goix, R. et Loudier-Malgouyres, C. (2005). La production privée des espaces publics. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 99, p. 28-38.
- Lemaire, E. et Poitras, J. (2004). La construction des rapports sociaux comme l'un des objectifs des dispositifs de médiation, *Esprit Critique*, 6(3), p. 17-29.
- Le petit Robert ; conflits - *Définitions, synonymes, conjugaison, exemples. Récupéré de : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/conflits>*
- Leroux, N. (2008). Qu'est-ce qu'habiter: Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion, *VST - Vie sociale et traitements*, 97, p. 14-25.
- Maesschalck, M. et Blésin, L. (2009). Apprentissage social et participation locale: Les enjeux de l'auto-transformation des pratiques, *Cahiers philosophiques*, 119(3), p. 45.
- Malboeuf, D. (2020,). Suivre la vague, *La Presse*. Récupéré de : https://plus.lapresse.ca/screens/6976a771-716d-42c5-a4da-f0316b54147c|_0.html
- Manusset, S. (2014). Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains. *Développement durable et territoires*, 3(3), p. 1-14.
- Margier, A. (2013). L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation, *Cahiers de géographie du Québec*, 57(161), p. 175–192.
- Maurice, B. et Causer, J.-Y. (2005). Privé-public : quelles frontières. In *Revue des sciences sociales*, 33, p. 8-11.
- McAll, C. (1995). Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté, *Lien social et Politiques*, 34, p. 81–92.
- Meyor, C. (2007). Le sens et la valeur de l'approche phénoménologique, *Recherches qualitatives*, 4, p. 103-118.
- Milburn, P. (2002). *La médiation : expériences et compétences. Paris : La Découverte*, 171 p.

- Milburn, P. (2000). « La médiation: contexte et compétences. Un équilibre toujours fragile. Prévention et sécurité : vers un nouvel ordre social ? », dans F. Bailleau et C. Gorgeon. *Collection Études et Recherches* : Paris: les Éditions de la DIV.
- Monnet, J. (2012). Ville et loisirs : les usages de l'espace public. *Historiens et géographes*, 419, p. 201-213.
- Morin, R., Parazelli, M., & Benali, K. (2008). Conflits d'appropriation d'espaces urbains centraux : prendre en compte les modes de relation des groupes d'acteurs. *Nouvelles pratiques sociales*, 20(2), p. 142–157.
- Mucchielli, A. (2009). Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines. *Armand Colin*.
- Noyer, J. et Raoul, B. (2008), Concertation et « figures de l'habitant dans le discours des projets de renouvellement urbain, *Études de communication*, 31 | p.111-130.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2008). L'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, p. 233-272.
- Paola Badino, V. (2014) Médiation urbaine à Montréal : Étude sur les cercles de résolution de conflits. *Mémoire de maîtrise, Université de Montréal*.
- Paperman, P. (1992). Les émotions et l'espace public, *Quaderni*, 18, p. 93-107.
- Parazelli, M. et Colombo, A. (2006). Intervenir aux marges de la citoyenneté: Une application du dispositif Mendel adapté au contexte des jeunes de la rue à Montréal, *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), p. 88-109.
- Parazelli, M. et Latendresse, A. (2006). Penser les conditions de la démocratie participative, *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), p. 15.
- Parazelli, M. (2011). Des inégalités sociales de la participation, *Nouvelles pratiques sociales*, 23(2), p. 1–10.
- Parazelli, M. (2004). Le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale, *Nouvelles pratiques sociales*, 17(1), p. 9–32.
- Parazelli, M. (2007). L'imaginaire familialiste et l'intervention sociale auprès des jeunes de la rue : une piste d'intervention collective à Montréal, *Santé mentale au Québec*, 25(2), p. 40-66.
- Picard, D. et Marc, E. (2012). Les effets de contexte. D. Picard, R. Marc (Éds.), *Les conflits relationnels*, Paris, PUF, p. 82-103.

- Piché, A. (2022). Les surfeurs de Montréal s'activent pour créer de nouvelles vagues, *Radio-Canada*. Récupéré de : <https://ici.radio-canada.ca/sports/1907901/surf-nouvelles-vagues-montreal>.
- Pineda, A. (2014). Décès d'une jeune surfeuse dans les rapides de Lachine: « je ne vois plus le fleuve de la même façon », *Le Journal de Montréal*. Récupéré de : <https://www.journaldemontreal.com/2014/08/06/decès-dune-jeune-surfeuse-dans-les-rapides-de-lachine-je-ne-vois-plus-le-fleuve-de-la-meme-facon>.
- Poupart, J. (1998). La recherche qualitative. Diversité des champs et des pratiques au Québec. Boucherville : *Gäetan Morin*.
- Ripoll, F. (2005). S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ?, *Norois*, 195 | p. 29-42. DOI : <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.4000/norois.489>
- Ripoll, F. et Veschambre, V. (2005). Introduction, *Norois*, 195 | p. 7-15. DOI : <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.4000/norois.477>
- Ruel-Manseau, A. (2020). Un projet de 2,4 millions pour contrer l'érosion des berges à la vague à Guy. *La Presse*, section Actualités. <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-06-11/un-projet-de-2-4-millions-pour-contrer-l-erosion-des-berges-a-la-vague-a-guy>
- Sabourin, C. (2009). Montréal Beach, capitale mondiale du surf... de rivière. *La Presse*, section Québec et Canada. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/voyage/destinations/quebec/200909/03/01-898542-montreal-beach-capitale-mondiale-du-surf-de-riviere.php>
- Sarrazin, S. (2022). Surf de rivière: Goûter à la « vague à Guy ». *La Presse*, section Québec et Canada. <https://www.lapresse.ca/voyage/quebec-et-canada/2022-07-19/surf-de-riviere/gouter-a-la-vague-a-guy.php>
- Schurmans, M. (2009). L'approche compréhensive et qualitative dans la recherche en formation. *Éducation permanente*, no. 177, p. 91-103.
- Séguin, M. et Tremblay, F. (2006). La recherche participative et l'écocitoyenneté. *Nouvelles pratiques sociales*, 18(1), p. 117-130. <https://doi.org/10.7202/012200ar>
- Sénécal, G. (2005). Conflits de proximité et coopération : une géographie des acteurs et des interactions sociales. *Cahiers de géographie du Québec*, 49(138), p. 277-285.
- Sincennes, C. (2021). Travaux d'aménagements complétés à la Vague à Guy. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/local/lasalle/2689386/travaux-damenagements-completes-a-la-vague-a-guy/>
- Tapia, C. (2010). La médiation : aspects théoriques et foisonnement de pratiques. *Connexions*, 93, p. 11-22. <https://doi.org/10.3917/cnx.093.0011>

- Tardif, G. (2005). Compte rendu de [Gérard Mendel, Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative, La Découverte, Paris, 2003, 235 pages]. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(2), p. 173–175. <https://doi.org/10.7202/011236ar>
- Tellier, F. (2003). Alfred Schutz et le projet d'une sociologie phénoménologique. *Presses Universitaires de France*. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/puf.telli.2003.01>
- Thisse, J.-F. et Scotchmer, S. (1993). Les implications de l'espace pour la concurrence. In *Revue économique*, 44(4), p. 653-670.
- Topalov, C. (2003). Écrire l'histoire des sociologues de Chicago. *Genèses*, no<(sup>51), p. 147-159. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/gen.051.0147>
- Touraine, A. (1975). Les nouveaux conflits sociaux. *Sociologie du travail*, 17(1), 1-17. <https://doi.org/10.3406/sotra.1975.1806>
- Ville de Montréal, Arrondissement de LaSalle (2014). Plan d'action de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine 2014-2016. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2465684>
- Ville de Montréal. (2023). Vague à Guy. Récupéré de : <https://montreal.ca/lieux/vague-guy>
- Weber, M. (1996). Économie et Société. Les catégories de la sociologie. *Revue Française de Sociologie*, 37(4), p. 674–674. <https://doi.org/10.2307/3322159>